



LAFUMA GROUPE
RAPPORT ANNUEL 2010



Rapport annuel

Exercice clos le 30 septembre 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26.01.2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Rapports d'activités, comptes consolidés, comptes annuels de LAFUMA
et rapports des Commissaires aux Comptes pour les exercices 2007/2008 et 2008/2009.

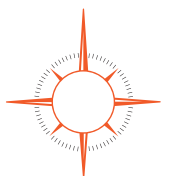
Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2007/2008, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 12 mars 2009 et son actualisation le 29 avril 2009 sous le n° D09-0115.

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2008/2009, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 février 2010 sous le n° D10-0043.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de LAFUMA, www.groupe-lafuma.com et de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.



Sommaire



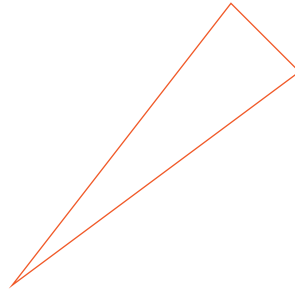
Mot du Président	5
Chiffres clés	6
Présentation du Groupe	8
Historique	14
Rapport de gestion du Conseil d'Administration	15
Commentaires sur les performances 2010	16
Perspectives 2010-2011	20
Présentation sociale du Groupe	21
Développement durable	23
Rapport juridique	25
Actionnariat et bourse	27
Rapport sur le contrôle interne	33
Gouvernement d'entreprise	34
Contrôle interne	38
Identification des risques	41
Comptes consolidés	45
Présentation des Comptes consolidés	46
Annexes aux Comptes consolidés	50
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés	71
Comptes sociaux	72
Présentation des Comptes sociaux	74
Annexes aux Comptes sociaux	76
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	90
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	91
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	92
Renseignements de caractère général concernant le Groupe LAFUMA	101
Renseignements de caractère général concernant la société LAFUMA SA	102
Organigramme fonctionnel	103
Organigramme juridique	104
Renseignements de caractère général concernant l'Administration et la Direction du Groupe	105
Personnes assurant la responsabilité du document de référence	105



Le mot du Président



Philippe Joffard - Lafuma
Cérémonie de lancement
de la joint-venture en Chine à Beijing
Novembre 2010



Chères et chers Actionnaires,

Nos comptes 2010 doivent être lus comme ceux de la sortie de crise, et les comptes à venir doivent être attendus comme ceux qui vont renouer avec la croissance.

En deux ans le Groupe s'est considérablement réorganisé pour s'adapter au contexte économique mais sans prendre de retard dans sa stratégie de développement.

Cette adaptation a porté principalement sur la réduction de nos charges, de notre BFR et donc de notre endettement.

L'amélioration de notre exploitation a bénéficié de nos gains de productivité et de l'efficacité de nos services, de la modernisation de notre outil industriel et de nos circuits d'approvisionnements, de notre volonté aussi à mettre en œuvre le changement.

Je souligne que toutes ces évolutions clefs ont été menées dans un environnement aux mutations financières, industrielles et commerciales aussi rapides que profondes.

De son côté, la stratégie a été renforcée par ces 5 évolutions clefs qui symbolisent notre exercice et éclairent l'avenir :

Tout d'abord, le redressement d'Eider qui constitue avec Millet un pôle Montagne en idéale synergie, ainsi que la croissance du mobilier de Camping qui renoue avec ses meilleurs chiffres en activité et rentabilité ;

Ensuite, la mise en place d'une nouvelle joint-venture en Chine sur Lafuma et sans doute demain sur d'autres marques afin de répondre à l'évolution rapide de ce marché de consommateurs en tête des pays émergents ;

La progression de nos magasins et du e-commerce en phase parfaite avec l'évolution du marché ;

Et enfin, la poursuite de notre politique d'innovation dans laquelle s'inscrit notre engagement depuis 1993 dans le développement durable où nous entendons conserver notre avance.

En résumé, le Groupe se consacre dorénavant à sa croissance et au renforcement de sa rentabilité, et il engage cette nouvelle étape en sortant serein et renforcé de cette période difficile qui s'efface devant une nouvelle ambition interne et une dynamique de marché.

Philippe Joffard-Lafuma
Président Directeur Général

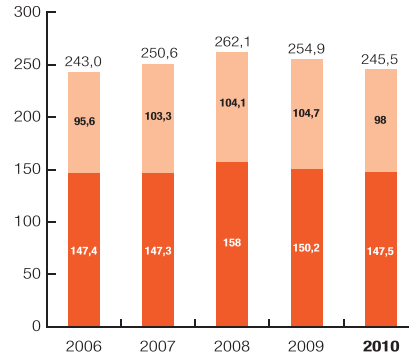


Chiffres clés

Evolution du chiffre d'affaires

(en millions d'€)

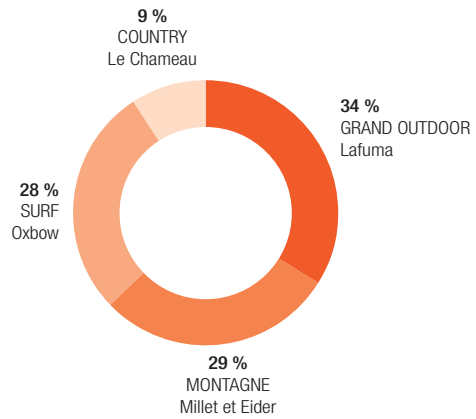
- France
- International



Répartition du chiffre d'affaires 2009/2010 par pôle

(en millions d'€)

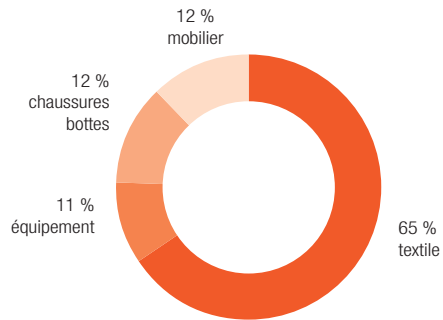
- pôle Grand Outdoor - 83,4 M€
- pôle Montagne - 71 M€
- pôle Surf - 67,7 M€
- pôle Country - 23,3 M€



Répartition du chiffre d'affaires par familles de produits

(en millions d'€)

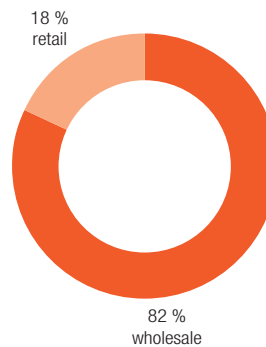
- textile - 159,1 M€
- équipement - 25,6 M€
- chaussures / bottes - 30,4 M€
- mobilier - 30,3 M€

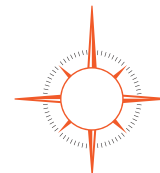


Répartition du chiffre d'affaires par canal de distribution

(en millions d'€)

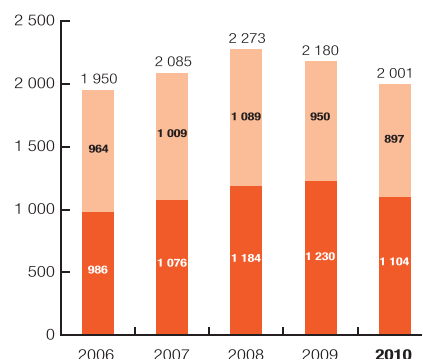
- wholesale - 201,2 M€
- retail - 44,2 M€





Evolution des effectifs France et international

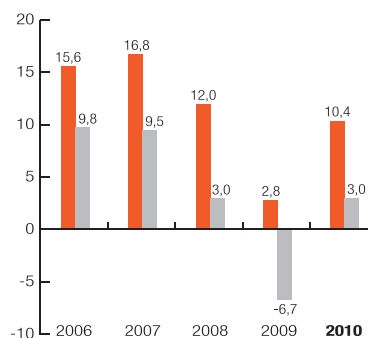
- International
- France



Evolution des performances économiques

(en millions d'€)

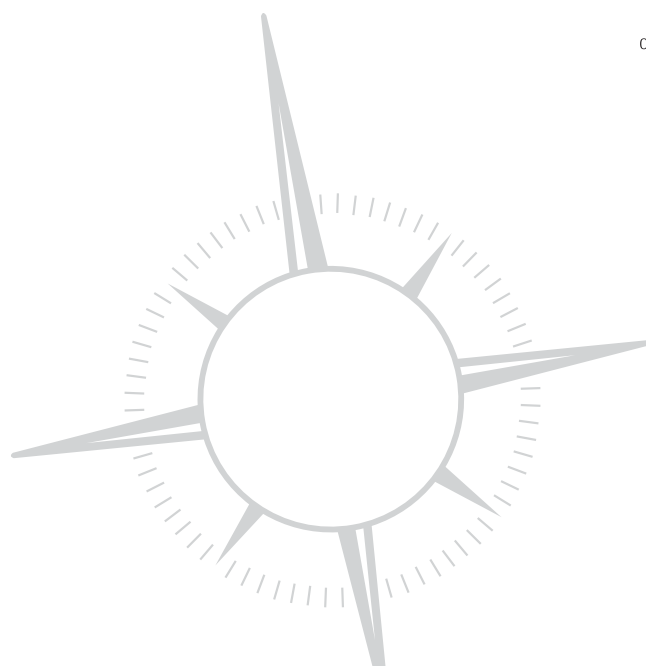
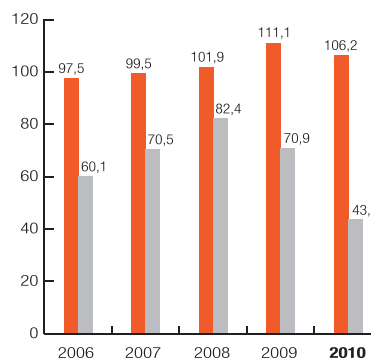
- Excédent brut d'exploitation
- Résultat opérationnel courant



Evolution de la structure financière

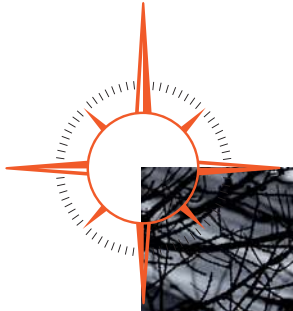
(en millions d'€)

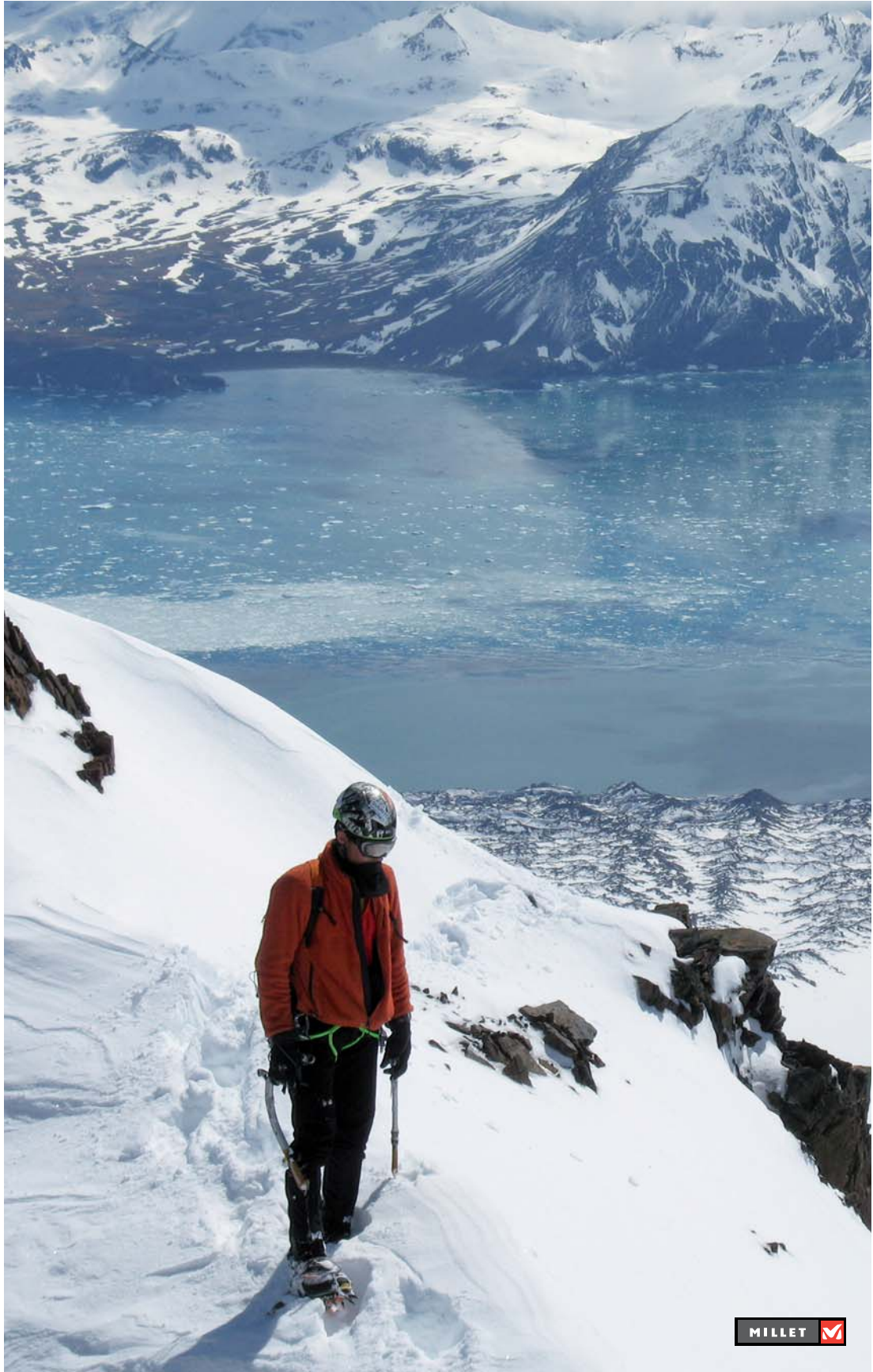
- Situation nette
- Dettes financières nettes



Chiffres clés

Présentation du Groupe



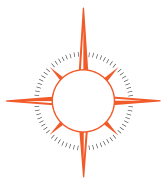


MILLET 

Le Groupe Lafuma est un Groupe spécialisé dans l'outdoor. Par outdoor, on entend les activités sportives pratiquées en plein air, généralement dans la nature. Il est habituel de segmenter le marché de l'outdoor en fonction du lieu de pratique :

- L'outdoor vert : activités d'été en plaine comme le camping, la chasse, la pêche, ou encore activités en montagne comme la randonnée, le trail, le trekking. Ce segment très large est divisé en deux sous-segments, le country (chasse, pêche) qui revendique un esprit spécifique et les autres activités rassemblées sous le vocable grand outdoor,

- L'outdoor brun : activités de haute montagne comme l'alpinisme,
 - L'outdoor blanc : activités de montagne pratiquées en hiver notamment le ski de piste, de randonnée ou freeride, ou encore le surf de neige,
 - L'outdoor bleu : activités sur mer et notamment le nautisme et le surf.
- Le Groupe est présent sur chacun de ces segments à l'exception des activités nautiques.



1. Une couverture large du marché Outdoor

A l'origine en 1932, la société Lafuma fabriquait des sacs à dos. Elle a connu une croissance rapide grâce à l'invention du sac à dos à armature métallique à une époque où l'avènement des congés payés se traduisait par une forte progression des activités à l'extérieur.

La société a ensuite poursuivi son développement en élargissant son offre dans le domaine du camping grâce à la création en 1952 des premiers meubles pliants en tube et toile, pratiques pour cette activité.

Grâce à sa forte présence dans le sac à dos et dans le mobilier de camping, la marque Lafuma est devenue une marque très populaire en France et dans certains pays d'Europe. S'appuyant sur cette légitimité, la société a élargit son offre au début des années 1990 :

- en développant une offre textile, chaussures et équipements techniques ;
- en élargissant son champ d'activités par croissance externe avec les acquisitions successives des sociétés Millet (1994 - équipement pour l'alpinisme), Le Chameau

(1995 - fabrication de bottes), Oxbow (2005 - équipements pour le surf), Eider (2008 - vêtements pour le ski) ;

- en se développant à l'international sur l'ensemble des pays d'Europe Occidentale, l'Extrême-Orient et dans une moindre mesure les Etats-Unis et l'Europe Centrale.

Aujourd'hui le Groupe est présent sur tous les segments de l'outdoor à l'exception du nautisme où sa présence se limite à l'offre bottes de Le Chameau pour la plaisance et des activités outdoor gris qui ne correspondent pas à l'esprit développé par le Groupe où l'environnement nature tient une part dominante.

Le Groupe aborde le marché en apportant des réponses spécifiques en fonction de l'ensemble des aspects du secteur. Ces réponses sont établies par marques, par familles de produits, par pays et enfin par canaux de distribution.



1. La réponse « Marques »

Le Groupe intègre une marque référente pour chacune de ces « tribus » de consommateurs.

La « couverture » par 5 marques de nos marchés de l'outdoor, est représentée par ce tableau qui présente les complémentarités de chaque marque et des recouvrements compétitifs et non concurrentiels.

Segments / Marques	Grand Outdoor	Snow	Alpinisme	Surf	Country
	Outdoor vert ou brun	Outdoor blanc	Outdoor brun	Outdoor bleu	Outdoor vert
LAFUMA	■	■	■		
MILLET		■	■	■	
EIDER		■	■		
OXBOW		■		■	
LE CHAMEAU					■

Pour chaque segment, le Groupe développe une marque forte considérée comme une référence dans son domaine. Néanmoins, toutes les marques débordent de leur segment pour empiéter sur le segment d'une autre marque en développant une offre complémentaire.

L'exemple le plus marquant de cette complémentarité se retrouve dans le domaine du ski avec quatre marques qui proposent une offre différente :

- Eider est la marque référente sur le ski. Elle développe des produits haut de gamme offrant une bonne technicité pour des skieurs de bon niveau jusqu'au ski extrême (freeride).

- Lafuma propose une offre ski moins ambitieuse qui s'appuie sur une image qualité sans développer une technicité excessive. Les produits sont orientés vers le ski familial et le ski loisir.

- Millet, à l'opposé, se concentre sur une offre très technique pour le skieur de randonnée.
- Enfin Oxbow présente une collection destinée aux surfeurs plutôt qu'aux skieurs.



2. La réponse « Produits »

Le Groupe a progressivement élargi le portefeuille de produits de chaque marque afin de développer une offre la plus complète possible dans chaque segment :

- en faisant évoluer LAFUMA et MILLET du sac à dos au vêtement, puis à la chaussure,
- en élargissant l'offre LE CHAMEAU au textile alors que la marque était à l'origine concentrée sur la botte.
- en développant progressivement des collections de sandales et de bagagerie chez Oxbow.
- ou encore en construisant une offre été pour Eider, marque qui était jusqu'à présent centrée sur l'hiver avec le ski.

Cette stratégie d'élargissement de la gamme reste cependant concentré sur l'équipement de la personne et n'amène pas le Groupe à étendre ses activités dans le matériel, à l'exception historique du mobilier de camping. En effet, le développement d'une gamme matériel relève d'un modèle économique un peu différent en raison des investissements industriels nécessaires et de la présence, la plupart du temps, d'une saison dominante au lieu de la double cyclicité traditionnelle au textile (été, hiver).

Marques / Produits	Bagagerie et sac à dos	Equipelement dont sac de couchage et tente	Vêtement	Chaussure	Botte	Mobilier de Camping
LAFUMA	Hist. (1930)	Dvlpt (1990)	Dvlpt (1993)	Dvlpt (2000)		Hist. (1950)
MILLET	Hist. (1945)	Dvlpt (2000)	Dvlpt (1980)	Dvlpt (1999)		
EIDER			Hist. (1962)			
OXBOW	Dvlpt (2005)		Hist. (1985)	Dvlpt (2006)		
LE CHAMEAU			Dvlpt (1998)	Dvlpt (2000)	Hist. (1927)	

Hist. Produits Historiques et date de création
Dvlpt Date de développement et de lancement



3. La réponse « Pays »

Le Groupe profite des économies d'échelle dans les pays en appliquant des choix opérationnels identiques pour chaque marque dans les pays où il s'implante : filiales ayant le statut d'agents en Europe, filiales ayant le statut distributeurs en Amérique du Nord et en Asie, licences dans certains pays de taille plus petite (Taiwan,...) ou à l'inverse

joint-venture avec un partenaire local bien implanté (Chine).

Cette politique est toutefois adaptée dans certains pays en fonction du potentiel de croissance de la marque.

Grandes zones et Pays	USA	All.	U.K	Italie	Esp.	Belg	Holl.	Polog	Turq	Taiwan	Chine	Japon
LAFUMA	G	G	G	G	G	G	G	G	P	L	JV	G
MILLET	G	G	G	G	G	G	P	G	P		L	G
EIDER	G	G		G	G	P	P		P			
OXBOW	G	G	G	G	G	G	G	G	P			L
LE CHAMEAU	G	G	G	G	G	G	G		P			P

G = Filiales Groupe
P = Partenaires Groupe généralement communs

L = Licences
JV = Joint-venture



4. La réponse « Distribution » : magasins et Internet

Face à la concentration progressive de la distribution d'articles de sport et le développement des marques distributeurs, le Groupe développe progressivement un réseau retail en France et à l'international.

Par activité retail, il faut entendre :

- Les ventes par les réseaux de boutiques,
- L'activité des magasins d'usine (outlets),
- Le e-commerce.

La part de cette activité est actuellement la plus dynamique et s'avère stratégique dans le cadre de notre développement en Asie qui passe principalement par des points de vente mono-marque.

a) Les boutiques

- **Magasins OXBOW** : le réseau est composé de 10 magasins succursales et de 10 franchisés. Après une période d'ouvertures rapides, Oxbow recentre sa stratégie de développement et n'hésite pas à fermer des boutiques non-rentables ou à trop faible potentiel. Ainsi, sur l'exercice 2010, le Groupe a cédé deux succursales alors que dans le même temps, un franchisé a vendu deux de ses magasins.

Par ailleurs, OXBOW a mis en place un concept de magasins saisonniers (Oxbow tube) de petite taille pour les stations balnéaires. Il est prévu d'étendre progressivement ce concept à plusieurs stations balnéaires.

Enfin, le Groupe a décidé de stopper pour l'instant le développement international et a fermé deux boutiques sur Hong-Kong au cours de l'exercice. Il reste une boutique implantée à Santa Monica (USA) qui est en cours de fermeture.

- **Magasins LAFUMA** : ils sont au nombre de 5 en France avec une croissance régulière et surtout une bonne résistance sur la période récente. La marque a par ailleurs réussi son implantation internationale avec 7 magasins à Hong-Kong et 5 au Japon.

En France, les boutiques ont élargi leur offre en accueillant pendant la période d'hiver les offres ski sous les marques Eider et Killy qui sont venues compléter la gamme Lafuma et présenter une gamme large de produits de qualité jusqu'à des pièces de très haut de gamme.

- Plus généralement, on constate enfin une tendance au développement de formules de commerce en partenariat avec les clients wholesale sous forme de corner, shop-in-shop, commissions affiliation voire magasins dédiés à une ou plusieurs marques du Groupe. C'est notamment la stratégie actuelle de Millet dont l'offre technique réduit le potentiel de chiffre d'affaires et exige un conseil à la vente si bien que la société préfère, soit privilégier des partenariats avec ses clients à une offre intégrée, soit s'inscrire comme une offre complémentaire dans une offre intégrée d'une autre marque, généralement Lafuma.

Dans le même temps, le Groupe teste des formats de magasins multimarques sous forme de commission-affiliation où s'expriment la diversité et la complémentarité de l'offre des différentes marques. Actuellement deux magasins fonctionnent sous cette forme.

Ces différentes formes de développement amène le Groupe à se constituer progressivement une offre complète de solutions pour le développement d'une activité retail en partenariat avec un engagement plus ou moins marqué de chacune des parties.

b) Le commerce par internet

Les sites e-commerce de Lafuma et Oxbow ont été lancés en 2007. Ils représentent des relais de croissance et « d'acquisition de compétence ». En trois ans en effet, ces deux sites ont réussi à marquer l'environnement du e-commerce dans le domaine des produits outdoor et sont devenus des intervenants significatifs sur ce créneau particulier du commerce par internet.

Progressivement, le Groupe acquiert dans le domaine d'internet une expertise nouvelle grâce à une équipe compacte et efficace qui représente un parfait modèle de développement intégré.

Le Groupe peut par ailleurs s'appuyer sur une maîtrise de la logistique qui capitalise sur l'expérience de picking nécessaire pour assurer les réassorts auprès des magasins indépendants.

Grâce à cette double compétence, le Groupe poursuit son développement :

- En ouvrant les sites marchands d'Eider en octobre 2009, puis le site marchand de Le Chameau en septembre 2010.

- En multipliant les échanges croisés entre le réseau des boutiques et les sites marchands au profit d'un renforcement des marques et d'un complément de développement de chaque segment.

Si le commerce internet reste encore marginal dans l'activité globale du Groupe, il représente néanmoins un véritable relai de croissance à moyen terme et devrait soutenir la progression de l'activité sur les années à venir.

c) Les magasins d'usine

Encore appelés « Factory Outlet » le Groupe gère au total 21 magasins d'usines en France, en Europe et en Asie : éléments historiques et clés dans la gestion de nos stocks, les magasins d'usine paraissent, répondre aux attentes actuelles des consommateurs et s'installe progressivement comme un des éléments clef du développement du commerce.

Ce réseau particulièrement puissant comparé à la taille du Groupe a joué un rôle essentiel dans la gestion des campagnes de déstockage lors des deux derniers exercices et représente un maillon indispensable pour assurer un bon développement de l'activité de commerce en boutiques en évitant un trop gros risque de perte de marge sur les collections des années précédentes.

Il n'est pas prévu pour les exercices à venir d'étendre la distribution par ce canal.

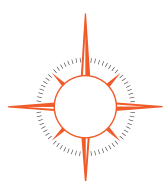
Nombre de points de vente au 30.09.10	Magasins intégrés France	Franchises / partenaires France	Magasin d'usine France	Magasins intégrés International	Factory Outlets International	Sites Marchands
Lafuma	5			7	1	1
Millet		2		3		1
Oxbow	11	10	6	7		1
Le Chameau	1					1
Multimarques	2		12		10	
TOTAL	19	12	18	17	11	4

Au total, le Groupe exploite 77 points de vente en France et dans le monde ainsi que 4 sites marchands. L'activité retail réalise 18 % du chiffre d'affaires consolidé.

En résumé, la stratégie de positionnement et de développement du Groupe est fondée sur les éléments suivants :

- 5 marques complémentaires,
- Une gamme de 3 à 4 familles de produits selon les marques,
- Une présence internationale appuyée sur des structures ou des partenaires Groupe,
- Enfin, des concepts de magasins ou de site Internet afin de répondre à l'évolution de consommation et de la distribution du sport.

Cette politique multimarque, multi-produits, multi-pays en synergie avec les services Groupe en R&D, industrie et commercialisation, résume notre stratégie de développement. Cette stratégie de 5 marques complémentaires est aussi basée dans le respect de l'identité de chacune, sur le partage des meilleures pratiques et de services opérationnels communs comme la logistique et les systèmes d'information.



2. Des métiers transversaux

Afin de dégager les synergies qui lui permettent de redresser sa compétitivité, le Groupe a organisé progressivement des métiers communs.

C'est notamment le cas de la Recherche & Développement, de nos activités industrielles et sourcing, et de notre organisation logistique.



1. Recherche & développement

La Recherche & Développement (3,3 % du chiffre d'affaires)

La R&D Groupe est à la fois interne à chaque pôle et s'appuie sur un partage de la recherche comme de certains développements choisis.

Les axes de recherche privilégiés sont :

- Les nouvelles technologies en matières premières en intégrant depuis 2003 des critères de développement durable.

- La conception des produits dont la priorité porte sur l'ergonomie que nous définissons comme un "confort technique", l'intelligence pratique (poches, capuches, laçage, fermetures de sacs, etc...) et la durabilité (critères globaux d'éco-conception dans le choix des matières et la construction la plus résistante dans le temps de nos produits).
- Le design car le désir est un élément essentiel de la différenciation sur le marché et de la sélection par le consommateur.



2. Industrie et sourcing

Le Groupe est organisé entre Industrie et Sourcing, et plus précisément entre industrie française et délocalisée, quand le Sourcing est centralisé Groupe dans son organisation et multi-pays dans ses approvisionnements.

L'organisation est basée sur 3 types de compétence :

le "Made in France", le "Made in LAFUMA" et le "Made for LAFUMA".

Made in France (12,5 % en équivalent C.A.)

2 produits sont concernés : le mobilier et la botte.

En chiffres : 700 000 pièces de mobilier, 100 000 paires de bottes fabriquées dans 2 sites en France employant 180 personnes environ.

- Pour le mobilier, nous avons seulement conservé en France la partie automatisée ou la finalisation des produits. Une profonde refonte des process de production de cette activité a été menée sur mi-2008.
- En botte, seul le haut de gamme (botte à intérieur cuir notamment) est produit en France (100 000 p. sur près de 400 000 p. par an) par des maîtres-bottiers dont le savoir-faire crée la différenciation de la marque avec ses concurrents.

Le Groupe avait historiquement deux sites de fabrication, l'un en Champagne et l'autre en Normandie. Il a été amené à fermer le site de Chateaullain au cours de l'exercice 2010 pour concentrer ses productions sur le site de Pont d'Ouille en Normandie qui est actuellement en cours de modernisation.

Made in LAFUMA

(23,5 % en équivalent CA, dont les 1/3 confiés à des sous-traitants locaux)

Il s'agit de nos usines délocalisées au nombre de 4 :

- 2 sont consacrées au textile en Tunisie et en Hongrie ; si l'usine Tunisienne a conservé toute sa compétitivité, l'unité hongroise a retrouvé une certaine compétitivité en raison de la baisse du forint hongrois.
- Un site récent au Maroc pour la fabrication des bottes dans la banlieue de Casablanca et modernisé dans ses outils et son process. Cette unité est l'un des éléments clés du retour en performance de livrabilité (3/4 des volumes) et de la marge de LE CHAMEAU.
- Enfin, un site en Chine pour la fabrication des sacs à dos. Héritée de BIG PACK, société allemande de sacs à dos reprise en 2002, cette usine (150 personnes) absorbe de plus en plus notre production de sacs et permet de "benchmarker" nos autres sous-traitants asiatiques.

Made for LAFUMA (64 % en équivalent CA)

Les 64 % sont intégralement sous-traités, c'est-à-dire que le Groupe n'intervient pas dans la chaîne de production. Ce que nous appelons la sous-traitance ou sourcing est en hausse constante depuis 10 ans. Il est organisé en centrale d'achat qui coordonne et globalise la sélection, la négociation et le contrôle des fournisseurs, cela pour toutes les marques du Groupe.

Si la Chine reste notre première source d'approvisionnement, on soulignera la progression de l'Inde et d'autres pays d'Asie comme le Vietnam ou l'Indonésie.

Pendant plusieurs années la part des fabrications réalisées en sourcing en Asie, et tout particulièrement en Chine, a augmenté en raison de l'attractivité des coûts et d'une amélioration régulière de la qualité des produits fabriqués.

Depuis le début de l'exercice 2010, on constate plusieurs mouvements qui tendent à réduire progressivement l'avantage compétitif des productions asiatiques :

- La hausse des matières premières relativise les coûts de fabrication,
- La montée des salaires, notamment en Chine, marque le début d'une évolution structurelle de rééquilibrage des pouvoirs d'achat,
- L'augmentation des coûts de transport réduit l'écart avec des fabrications réalisées au Maghreb ou en Europe centrale,
- Enfin l'allongement des délais de fabrication suite à la flambée de la demande intérieure chinoise amène une prise de risque supplémentaire pour les acheteurs.

Dans ce contexte, le Groupe transfère progressivement une partie de ses fabrications vers d'autres pays d'Asie à coût de production attractifs et rapatrie dans certains cas des productions sur ses usines délocalisées au Maghreb ou en Europe centrale.

3. Logistique et systèmes d'information

Le Groupe a progressivement centralisé sa logistique sur un site à Saint-Rambert d'Albon dans la Drôme (26). Ce site de 36.000 m² délivre les clients sur toute l'Europe Occidentale et Centrale pour les marques Lafuma, Millet, Eider et Le Chameau.

Concernant cette dernière, le regroupement de l'activité textile, auparavant traitée à Dun sur Auron (Cher) a été effectué au cours de l'année 2009 tout comme le rapatriement de la gestion du stock des magasins d'usine jusqu'à présent centralisé sur le site de Lafuma à Anneyron (26).

Seule la marque Oxbow conserve sa propre gestion logistique à Bordeaux pour des

questions d'organisation des flux et de gestion d'un nombre très important de références.

Le Groupe détient par ailleurs une base logistique à Hong-Kong. Celle-ci a pour mission :

- de centraliser les achats sourcing réalisés en Chine pour les router vers les bases logistiques de Saint-Rambert et Bordeaux,
- de livrer en direct les filiales distributeur en Chine, au Japon et aux Etats-Unis,
- et enfin d'assurer le grand export dans les pays où le Groupe n'a pas d'implantations : Russie, Amérique du Sud,...

3. Contexte concurrentiel

Le Groupe Lafuma est un groupe de taille intermédiaire dans le marché de l'outdoor, présent dans la plupart des univers et des grands pays dans une industrie en concentration progressive sur le plan mondial.

Le Groupe bénéficie de positions fortes en France. Il s'appuie sur l'une des structures d'offre marques et produits parmi les plus séduisantes en Europe. Son organisation en 4 pôles représente une véritable pluralité de l'outdoor, avec un ensemble cohérent, complémentaire et synergique.

Le Groupe est ainsi présent sur l'ensemble des segments de l'outdoor, à l'exception de la plaisance dans lequel il n'entend pas se diversifier actuellement.

Le choix d'un développement, basé sur 5 marques, correspond aux différentes familles de sportifs composant le large marché de l'outdoor. Les consommateurs se retrouvent dans des marques dédiées à leur domaine d'activité préféré. La stratégie du Groupe est

d'offrir sur chacun des segments majeurs de l'outdoor la marque, l'organisation commerciale et l'offre produits référente à son univers.

Dans ces conditions, même si certaines marques débordent sur le marché d'une autre, elles ont à chaque fois un positionnement qui s'adresse à une clientèle différente.

Ce léger chevauchement entre marques ne fait que « stimuler » les équipes en internes. Il s'agit d'une concurrence saine qui renforce chacune des marques sur son positionnement, ses valeurs et ses atouts.

A moyen terme, les leviers de croissance sont :

- Le développement à l'international sur des zones géographiques à fort potentiel (Asie),
- Le renforcement du positionnement de chacune des marques du Groupe sur son secteur d'activité,
- L'évolution de la distribution vers les activités retail.

4. Saisonnalité de l'activité

Le Groupe développe ses activités dans 4 domaines, appelés pôle d'activité.

Les pôles connaissent tous une saisonnalité de leur activité avec une saison d'été et une saison d'hiver :

- Les pôles surf et montagne sont particulièrement cycliques avec deux collections par an.
- Le pôle Grand Outdoor évolue de la même façon, son activité est toutefois renforcée sur l'été avec le chiffre d'affaires du mobilier de camping.
- Le pôle country réalise une bonne partie de son chiffre d'affaires dans la botte (chasse, pêche, jardin). L'activité est en conséquence centrée sur les mois de printemps, automne et hiver. Elle est en revanche faible sur l'été.

Pour l'ensemble du Groupe, la saisonnalité se traduit par deux trimestres d'activité

importants en termes de chiffre d'affaires :

- le second trimestre (janvier à mars) qui correspond aux livraisons de la campagne d'été à la clientèle,
- le troisième trimestre (juillet à septembre) qui correspond aux livraisons de la campagne d'hiver.

Ce cycle se traduit par ailleurs par des consommations de trésorerie plus importantes sur ces périodes en raison de la constitution des stocks avec une part import en provenance d'Asie significative.

Les deux autres trimestres sont des périodes de réassort avec une activité plus faible.

Sur les derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires par trimestre était la suivante :

	T1 : oct. - déc.	T2 : janv.- mars	T3 : avr. - juin	T4 : juil. - sept.
2007/2008	18 %	28 %	19 %	35 %
2008/2009	21 %	30 %	17 %	32 %
2009/2010	21 %	29 %	17 %	33 %

L'acquisition de la société Eider au cours de l'exercice 2008 est venue renforcer la saisonnalité et tout particulièrement le chiffre d'affaires sur la période de l'hiver, Eider ayant une position importante dans le vêtement de ski.

A terme, le développement de l'activité retail pourrait amener à une réduction de la saisonnalité avec un renforcement du chiffre d'affaires réalisé sur les premier et troisième trimestres.



5. Historique du Groupe

1930

Création de l'entreprise par trois frères : Victor, Alfred et Gabriel LAFUMA qui se lancent à partir de leur compétence de tanneur et de sellier, dans la fabrication et la commercialisation de tout type de sac, dont le sac à dos.



1936

Invention de l'armature du sac à dos en même temps que celle des congés payés. Le " LAFUMA " était né.

1954

Création du mobilier de camping. Ce lancement coïncide avec l'ère de la voiture et des loisirs.

Le succès est immédiat.



1970

Poursuite du développement et début à l'international.

1984

Changement de génération à la tête de l'entreprise et décision stratégique de développer, autour du sac à dos, une gamme complète de produits de randonnée.

1986

Création d'une filiale de fabrication en Tunisie qui emploie aujourd'hui plus de 200 personnes.

1987

Première ouverture du capital avec l'arrivée d'AXA et de SIPAREX.

1988

Naissance de LAFUMA USA.

1989

Création de LAFUMA HONG KONG, filiale chargée à la fois du sourcing et de la commercialisation sur la zone Asie.

1992

Création de LAFUMA HONGRIE spécialisée dans la fabrication de vêtements techniques à Sarvar, qui emploie aujourd'hui plus de 200 personnes.

1995

Reprise de la société MILLET et acquisition de LE CHAMEAU.

1997

En mai, introduction au Second Marché de LAFUMA S.A.

En septembre, reprise de la société RIVORY et JOANNY (cordes de montagne) fusionnée avec MILLET.

1998-1999

1998 : Reprise de la société LA DUNOISE afin de lancer une collection textile sous la marque LE CHAMEAU.

1999 : Ouverture du premier magasin à Hong Kong.

2000

Ouverture de boutiques LAFUMA à Nice et Lyon.



2001

Reprise de la société LALLEMAND, spécialisée dans le mobilier en aluminium et dans la fabrication de pièces plastiques.

2002

Reprise de la société BIG PACK, société allemande de matériel d'Outdoor.

Création de la filiale au Japon, LMKK.

2003

Reprise de l'activité du licencié MILLET au JAPON intégrée dans une nouvelle filiale créée pour commercialiser les marques du Groupe dans l'archipel.

2004

Achat du jeanser OBER en réponse à l'évolution du marché vers le "casual".

Accord de licence avec le Groupe LG en Corée.

2005

Création d'un pôle "Surf" avec l'acquisition d'OXBOW.

Ouverture d'une boutique LAFUMA à Chamonix.



2006

Reprise de la société GEORG SCHUMACHER pour renforcer l'offre équitaine de LE CHAMEAU.

Renforcement des fonds propres par un appel au marché via une augmentation de capital de 25 M d'euros.

Reprise de la société de Tongs BISHOES intégrée dans OXBOW.

2007

Ouverture de boutiques dans des lieux symboliques : Paris pour LAFUMA, Biarritz, Hossegor, Bordeaux et Chamonix pour OXBOW, Tokyo et Chamonix pour MILLET.

Bon démarrage des sites de ventes en ligne LAFUMA et OXBOW.

2008

Acquisition de la marque EIDER venant renforcer le pôle Montagne avec MILLET.

Ouverture d'une boutique LE CHAMEAU à Paris.



2009

Cession des marques LAFUMA, MILLET et EIDER à leurs licenciés respectifs en Corée.

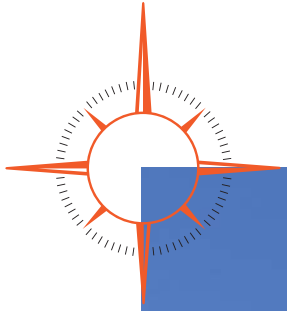
Lancement du site internet EIDER.

Augmentation de capital de 10 M d'euros

2010

Création d'une joint-venture avec le Groupe Coréen LG Fashion pour développer la marque LAFUMA en Chine.

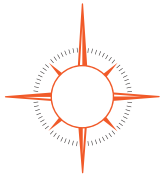
Lancement du site internet LE CHAMEAU.



Rapport de gestion du Conseil d'Administration



OXBOW



1. Commentaires sur les performances au 30 Septembre 2010

Depuis fin 2008, le Groupe Lafuma a traversé la crise économique et la crise financière en mettant en place une réorganisation en trois étapes :

- Résoudre la crise de liquidité en obtenant de ses banques la confirmation des financements, en procédant à une augmentation de capital et en réalisant des cessions d'actifs ;
- Restaurer la rentabilité d'exploitation grâce à des restructurations internes, une réorganisation des structures et un plan de réduction des charges ;
- Enfin relancer la croissance afin de trouver des performances financières durables et attractives.

La première étape a été réalisée en 2009 et l'année 2010 a été consacrée essentiellement au redressement de l'exploitation.

Les comptes de l'exercice mettent en valeur le succès de cette seconde étape avec le retour à une performance d'exploitation positive et la forte baisse du besoin en fonds de roulement. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée malgré la poursuite de la baisse d'activité sur la période.

Le Groupe est désormais en position pour renouer avec la croissance, principal enjeu de l'exercice 2011.

Le retournement progressif à la croissance d'une part, le redressement de l'exploitation avec une progression du résultat de chaque pôle d'autre part, et enfin la nette amélioration du besoin en fonds de roulement qui se traduit par un rapide désendettement, tels sont les faits majeurs de l'exercice.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi son évolution stratégique en France comme à l'international :

- Le Groupe a terminé le redressement d'Eider, reprise en juin 2008 si bien que la société retrouve désormais une dynamique de croissance ;
- La restructuration Le Chameau est finalisée avec la fermeture de l'usine de Chateauvillain et la rénovation de l'usine de Pont d'Ouilly alors que le déménagement de l'usine marocaine était intervenu en 2008 ;
- Enfin, le Groupe affiche ses ambitions en Chine en lançant une nouvelle joint-venture en collaboration avec le Groupe LG Fashion qui bénéficie déjà d'une bonne expérience du retail dans le pays et connaît bien la marque Lafuma.



1. Activité : vers un retournement progressif à la croissance

Activité par pôle	Annuel 10	Annuel 09	Variation
	en milliers d'€	en milliers d'€	
Grand Outdoor	83 432	92 676	(10,0 %)
Montagne	70 998	68 864	3,1 %
Surf	67 728	67 303	0,6 %
Country	23 319	26 013	(10,4 %)
TOTAL GROUPE	245 477	254 856	(3,7 %)

Le chiffre d'affaires du Groupe LAFUMA ressort à 245,5 millions d'euros, en baisse de 3,7 % sur l'exercice. A activités comparables et taux de change constants, l'activité se réduit de 2,3 %.

Par activité comparable, il faut entendre les différents points suivants :

- Il n'y a pas de variation du périmètre de consolidation,
- La cession des marques en Corée en 2009 se traduit par l'arrêt de la perception des redevances sur ces marques pour un montant global de 1,1 million d'euros,
- La cession des magasins Oxbow d'un partenaire fin 2009 entraîne une correction de base de 0,6 million d'euros,
- L'arrêt de l'activité marché spéciaux du pôle Grand Outdoor, peu rentable, amène une perte de chiffre d'affaires de 4,8 millions d'euros,
- L'incidence des variations de change est en revanche globalement peu significative, à l'exception de l'activité au Japon soutenue par la hausse du yen.

Rappelons que la baisse d'activité sur l'exercice précédent à périmètre et change comparable ressortait à -8,9 %. On ressent donc une inflexion progressive qui se confirme sur l'exercice 2010 puisqu'il apparaît que le second semestre a enregistré une baisse moins importante que celle constatée sur le premier semestre.

Activité par pôle	S1 2010	%	S2 2010	%	Annuel 2010
	en milliers d'€		en milliers d'€		en milliers d'€
Grand Outdoor	41 965	(11,5 %)	41 467	(8,5 %)	83 432
Montagne	37 643	2,0 %	33 355	4,3 %	70 998
Surf	31 807	(3,6 %)	35 921	4,3 %	67 728
Country	9 858	(19,9 %)	13 461	(1,7 %)	23 319
TOTAL GROUPE	121 273	(6,5 %)	124 204	(1,0 %)	245 477

La tendance se confirme d'ailleurs lorsqu'on observe les évolutions au trimestre puisque le 4^{ème} trimestre de l'exercice affiche une croissance légèrement positive de 1,2 %. Le carnet de commandes pour l'été 2011 qui sera livré lors du second trimestre de l'exercice prochain met enfin en évidence une reprise du chiffre d'affaires.

1.1. Une activité par pôle contrastée

L'analyse du chiffre d'affaires par pôle met en évidence des baisses d'activités encore sensible pour les pôles Grand Outdoor et Country alors que le pôle Surf stabilise son activité et que le pôle Montagne retrouve la croissance.

Concernant le pôle Grand Outdoor ; celui-ci est tiré par la branche mobilier (+15 %), il est en revanche pénalisé par la baisse du chiffre d'affaires d'Ober (actuellement en phase de retournement) et l'arrêt des activités à faible rentabilité (marché spéciaux). Les activités Lafuma outdoor sont aussi en baisse mais on constate déjà une inflexion sur l'équipement et en partie la chaussure.

Pour ce qui concerne le pôle Country, après un premier semestre difficile (-20 %) le pôle s'est redressé sur le second semestre (-1,7 %). Le dynamisme de la botte aux Etats-Unis a soutenu les ventes sur l'exercice alors que la fin des campagnes de déstockage de notre partenaire en Grande-Bretagne associée à une revalorisation de la livre sterling devrait faciliter la reprise de l'activité en 2011 sur ce pays essentiel pour Le Chameau.

Le pôle Surf a atteint son objectif de stabilisation du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice. Il a même retrouvé le chemin de la croissance en France (+3 %) et doit désormais concentrer son action sur le renforcement de la présence d'Oxbow à l'International.

Le pôle Montagne retourne dans une dynamique de croissance grâce notamment au redressement d'Eider qui progresse de 10 % sur l'exercice. Cette performance marque le succès de la reprise de cette société réalisée en juin 2008.

Dans le même temps, Millet maintient un chiffre d'affaires en légère progression.

1.2. Une activité en Europe toujours difficile alors que l'Asie se réorganise

Alors que les activités en France résistent relativement bien, l'Europe représente une zone de développement plus difficile et plus particulièrement les pays où la crise économique est la plus sensible comme l'Espagne, la Grande-Bretagne et les pays d'Europe Centrale.

Bien que l'environnement économique soit moins dégradé, les activités en Asie sont en régression en raison des perturbations liées à la création d'une nouvelle JV en Chine et à la réorganisation des activités au Japon comme à Hong Kong.

Enfin le Groupe a réussi à progresser aux Etats-Unis grâce notamment au retour de la marque Eider et au bon développement de Millet.

Activité par pays	2010	2009	Variation
	en milliers d'€	en milliers d'€	
France	147 485	150 193	(1,8 %)
Europe	57 863	62 942	(8,1 %)
Asie	29 198	31 070	(6,0 %)
Autres zones (dont USA)	10 931	10 650	2,6 %
TOTAL GROUPE	245 477	254 855	(3,7 %)

1.3. Une activité wholesale qui reste en baisse alors que le retail maintient une croissance positive

Si l'activité wholesale a connu sur l'exercice une tendance comparable à celle de l'année précédente, le dynamisme de l'activité retail a été plus modéré pour plusieurs raisons :

- Un certain nombre de boutiques peu actives ou non rentables ont été fermées ou cédées, en France comme à l'international. Au total le parc de points de vente est en légère baisse sur l'exercice.
- L'activité des outlets s'est mécaniquement réduite en raison de la forte réduction des stocks.

Activité par circuit	2010	2009	Variation 09/10
	en milliers d'€	en milliers d'€	
Wholesale	201 224	211 680	(4,9 %)
Retail	44 253	43 175	2,5 %
TOTAL GROUPE	245 477	254 855	(3,7 %)

Pour autant, la tendance de fonds reste toujours très positive avec de belles progressions des boutiques et surtout du commerce internet.

Ainsi, sur une période de trois ans, les boutiques Lafuma en France ont enregistré une progression de plus de 30 %, le retail international de 55 % et l'e-commerce internet a connu une croissance de près de 80 %.

Le retail représentait 14 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2008, il en représente désormais 18 %.

2. Performances : le redressement de l'exploitation

2.1. Un net redressement de l'exploitation

Groupe LAFUMA	30.09.2010	30.09.2009
	en milliers d'€	en milliers d'€
Chiffre d'affaires	245 477	254 855
Marge Brute	126 793	131 559
Ebitda	11 530	3 613
Résultat opérationnel courant	3 017	(6 668)
Résultat opérationnel	562	8 106
Coût de l'endettement financier net	(4 485)	(5 675)
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	(3 566)	1 656

Les performances 2010 montrent un net redressement de l'exploitation malgré la baisse d'activité. Le Groupe bénéficie en effet sur l'exercice des effets favorables de toutes les mesures de réorganisation engagées en 2009 et en 2010.

Cette nette amélioration permet de retrouver un résultat opérationnel courant positif contre une perte d'exploitation de 6,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel ressort légèrement positif de 0,6 million d'euros malgré les coûts liés aux opérations de restructuration menées au cours de l'exercice. En 2009, le Groupe avait bénéficié de plus-values de cession pour un montant global de 17,1 millions d'euros grâce à la cession des marques Eider, Millet et Lafuma sur le territoire de la Corée.

On peut résumer l'analyse des performances sur l'exercice 2010 par quatre commentaires :

- Le niveau de marge brute reste encore pénalisé par la réduction des stocks ;
- La forte réduction des charges permet le redressement de l'exploitation ;
- La performance opérationnelle reste cependant pénalisée par l'incidence des restructurations réalisées sur l'exercice ;
- Le résultat net est en perte en raison du niveau toujours élevé des frais financiers.

2.2. Une marge encore pénalisée par la politique de réduction des stocks

Le Groupe a poursuivi sur l'exercice sa politique de réduction des stocks engagée en 2009. Cette politique a dans un premier temps une incidence négative sur le taux de marge brute :

- Les opérations de déstockage se traduisent par une réduction de la marge, certaines opérations étant même réalisées à marge négative,
- La politique de réduction des charges associée à une diminution des stocks entraîne une baisse de la quote-part de frais généraux intégrée dans les stocks qui pèse sur la marge brute. Rappelons qu'il s'agit là d'une incidence comptable qui n'a pas de conséquence en trésorerie à la différence des autres mouvements identifiés au-dessus.

La réduction des stocks étant quasiment terminée, une telle incidence ne se retrouvera pas dans les comptes de l'exercice prochain qui devraient présenter mécaniquement une amélioration significative de la marge brute.

En milliers d'€	2010 total	Profit de change \$	Déstockage	Mise au rebut MP	Frais généraux	2010 retraité
Chiffre d'affaires	245 477		7 789,9			237 687
Pri	118 684	(1 465)	8 550,0		2 309,0	109 290
Marges/Pri	126 793	1 465,0	(760,1)	0,0	(2 309,0)	128 397
TAUX	51,65 %		(9,76 %)			54,02 %

En milliers d'€	2009 total	Profit de change \$	Déstockage	Mise au rebut MP	Frais généraux	2009 retraité
Chiffre d'affaires	254 855		7 850,4			247 005
Pri	123 296	(2 267)	8 655,3	411,0	1 091,0	115 406
Marges/Pri	131 559	2 267,0	(804,9)	(411,0)	(1 091,0)	131 599
TAUX	51,62 %		(10,25 %)			53,28 %

Retraité des différents éléments évoqués ci-dessus et des profits de change réalisés qui sont par nature incertains d'un exercice à l'autre, on s'aperçoit que la marge ressort au-dessus de 54 % et qu'elle s'est améliorée de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Rappelons que la marge retraitée de 2008 était de 52,9 %.

2.3. Une forte réduction des charges

Les comptes de l'exercice sont marqués principalement par la forte réduction des charges avec une baisse de 11 millions d'euros.

Celle-ci concerne principalement les charges externes, en réduction de 7,5 millions d'euros. Parmi les principales économies réalisées on peut citer :

- La sous-traitance (- 2,4 millions d'euros) grâce à une meilleure optimisation de l'outil industriel,
- La logistique (-2,1 millions d'euros) suite au regroupement des deux sites logistiques périphériques sur la base principale de Saint-Rambert d'Albon,
- Les honoraires et frais administratifs (-1,0 million).

Dans le même temps, le Groupe bénéficie de l'ajustement progressif de ses effectifs qui entraîne une réduction des frais de personnel de 3,5 millions d'euros.

2.4. Des charges de restructuration qui pèsent encore sur la performance

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a poursuivi son plan de réorganisation et procédé à différentes actions qui se traduisent par des charges extraordinaires inscrites dans le poste « Autres produits et charges opérationnelles » :

- Le Chateau a procédé à la fermeture de son site industriel de Chateaufvillain afin de concentrer l'ensemble de son activité de fabrication de bottes haut de gamme sur le site de Pont d'Ouilly en Normandie. La fermeture du site a entraîné le départ de 40 personnes et se traduit dans les comptes par une provision pour restructuration de 2,1 millions d'euros, compensée pour partie par une reprise sur provision pour indemnités de fin de carrière de 0,6 million d'euros ;
- Compte tenu de la baisse d'activité de la marque Ober sur l'exercice, le Groupe a complété la provision de fonds de commerce pour 0,5 million d'euros ;
- D'autres opérations ont entraîné une charge nette de 0,4 millions d'euros. Parmi celle-ci, les deux opérations les plus importantes sont :
 - > Oxbow a réajusté son parc de boutiques et procédé aux cessions des magasins de Parly en région parisienne et de La Rochelle.
 - > Lafuma a procédé à l'arrêt de sa joint-venture en Chine, Lafuma Outdoor Trading, pour constituer une nouvelle joint-venture avec le groupe Coréen LG, Lafuma Beijing. La cession de la marque Lafuma à Lafuma Beijing pour 1,5 million d'euros a cependant financé largement cette fermeture, même si elle n'est comptabilisée dans les comptes qu'à 50 % selon les règles de l'intégration en équivalence.

Au total, le résultat opérationnel ressort à 0,6 million d'euros, en net retrait par rapport à 2010 compte tenu des plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent. En revanche, le fait de dégager un résultat opérationnel positif malgré la poursuite des restructurations montre que le Groupe a su dégager en 2010 les ressources internes pour s'adapter et que l'exercice 2011 se traduira mécaniquement par une nette progression du résultat opérationnel.

2.5. Un résultat net déficitaire compte tenu de la charge financière et des coûts de restructuration

Sur l'exercice 2010, les frais financiers représentent 4,3 millions d'euros. Ils sont en régression par rapport à 2009 (5,7 millions) mais restent d'un montant trop élevé rapporté à la performance d'exploitation. En effet, le désendettement s'est réalisé progressivement sur l'exercice et la dette nette moyenne s'établit sur 2010 à plus de 60 millions d'euros avec un niveau de frais financiers qui reste stable malgré la baisse des taux d'intérêts en raison notamment de l'augmentation des marges bancaires et des couvertures réalisées les années précédentes.

Au total, le Groupe dégage une perte nette de 3,6 millions d'euros contre un profit de 1,6 million d'euros au cours de l'exercice précédent. A la différence des exercices 2009 et 2008, le Groupe n'a pas eu la possibilité de dégager des plus-values de cession pour financer son plan de restructuration. Cette perte est liée en réalité aux différentes incidences des mesures de réorganisation mise en place au cours de l'exercice comme l'impact des frais généraux sur la valorisation des stocks (2,3 millions d'euros) ou la fermeture du site industriel Le Chateau de Chateaufvillain (1,6 million d'euros).

Hors ces opérations exceptionnelles, le Groupe aurait dégagé un résultat positif sur l'exercice.

Grâce à toutes les actions menées ces deux dernières années, le Groupe a su abaisser son point mort de façon significative. Il montre qu'il est désormais en position de dégager des résultats positifs, toutes choses étant égales par ailleurs, dès lors qu'il dégage un chiffre d'affaires supérieur à 240 millions d'euros.

3. Performances par pôle : une amélioration généralisée des résultats

L'analyse de la performance par pôle montre une amélioration des performances de toutes les entités du Groupe. Cette tendance favorable sur l'ensemble des pôles marque une rupture avec les années précédentes et met en évidence la montée en puissance des réorganisations et des synergies mises en œuvre sur les deux derniers exercices.

Résultats opérationnels	30.09.2010	30.09.2009
courant	en milliers d'€	en milliers d'€
Grand Outdoor	(6 640)	(4 694)
Country	30	316
Montagne	(518)	3 027
Surf	460	4 368
TOTAL GROUPE	(6 668)	3 017

L'analyse des performances par pôle appelle les remarques suivantes :

- Le pôle Grand Outdoor réduit la perte d'exploitation de plus de 2 millions d'euros malgré la baisse d'activité et les difficultés de la marque Ober, actuellement en cours de résolution ;
- Le pôle Country progresse légèrement en dépit d'un contexte de chiffre d'affaires là aussi difficile et d'une restructuration importante avec la fermeture du site de Chateaufvillain qui a perturbé l'ensemble de l'activité de Le chateau ;
- Le pôle Montagne redevient bénéficiaire grâce au redressement de la marque Eider acquise en juin 2008 alors que la marque Millet poursuit sa croissance ;
- Le pôle Surf redresse sa rentabilité et apporte à nouveau une contribution significative aux performances du Groupe.

Grâce à la tendance favorable sur les carnets de commandes à fin novembre, le Groupe est confiant quant à la poursuite de l'amélioration des performances de l'ensemble des pôles sur l'exercice 2011.

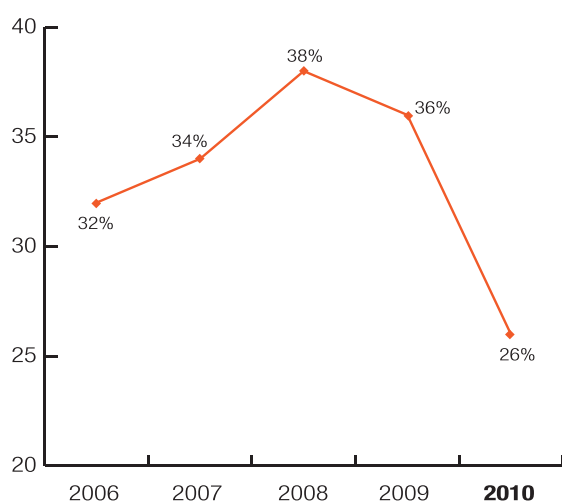
4. Situation financière : réduction du besoin en fonds de roulement et désendettement

La réduction du besoin en fonds de roulement est l'un des deux faits marquants de l'exercice (avec le redressement de l'exploitation). Son ampleur a permis d'accélérer le désendettement au-delà des objectifs initiaux du Groupe.

4.1. Un besoin en fonds de roulement en forte baisse, au-delà des objectifs

Au 30 septembre 2008, le besoin en fonds de roulement représentait 38 % du chiffre d'affaires. Ce ratio était particulièrement élevé même si le fait d'arrêter les comptes au 30 septembre représente un léger handicap par rapport à un arrêté au 31 décembre. Nous avons pour objectif de réduire le besoin en fonds de roulement à moins de 30 % du chiffre d'affaires. Au 30 septembre 2010, le besoin en fonds de roulement ressort à 26 % du chiffre d'affaires soit un ratio nettement inférieur à notre objectif initial et qui place le Groupe comme l'un des plus performants dans son secteur d'activité.

Besoin en fonds de roulement, en % du chiffre d'affaires



4.2. Une réduction des stocks qui s'accélère en 2010

Les mesures destinées à réduire les stocks ont été mises en place dès le début de l'exercice 2009 mais elles ont eu des effets progressifs dans le temps :

- Les opérations de déstockage ont eu un effet immédiat que l'on voit dès les comptes semestriels de 2009 avec en corollaire une baisse de marge ;
- Les ajustements de commandes grâce à une meilleure gestion du flux d'informations entre les prévisions commerciales et le lancement des fabrications ont permis un premier mouvement de baisse sensible des stocks sur la fin 2009 ;
- La réorganisation des collections avec une diminution des références s'est fait sentir à compter du premier semestre 2010.

La conjugaison de ces trois actions sur l'ensemble des marques et dans tous les pays s'est traduite sur l'exercice 2010 par une accélération du mouvement de réduction des stocks :

Après une diminution de 9,4 millions d'euros sur l'exercice 2009, les stocks ont à nouveau baissé de 18,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2010. Ceux-ci représentent désormais 80 jours de chiffre d'affaires alors qu'ils dépassaient 110 jours de chiffre d'affaires en 2008.

Pour l'exercice 2011, l'essentiel du mouvement de réduction des stocks est terminé et il va se concentrer sur quelques lignes de produits ou dans certains pays.

4.3. La poursuite de la réduction du crédit client

Le Groupe a engagé sur les deux derniers exercices une politique de nettoyage du portefeuille clientèle. En raison de la crise économique, il a connu des difficultés à recouvrer ses créances dans certains pays comme l'Espagne ou l'Europe centrale. Cela l'a amené à resserrer ses procédures de crédit management et à accélérer le recouvrement client. Globalement, le crédit client représente, au 30 septembre 2010, 94 jours de chiffre d'affaires alors qu'il se montait à près de 115 jours deux ans auparavant.

Compte tenu de la mise en place progressive de la loi LME en France jusqu'en 2012, le Groupe anticipe une nouvelle amélioration de son crédit client sur les exercices à venir en dépit de pratiques de règlement encore très difficiles dans les pays méditerranéens.

4.4. Conséquence du redressement de l'exploitation et de la baisse du besoin en fonds de roulement : un désendettement rapide.

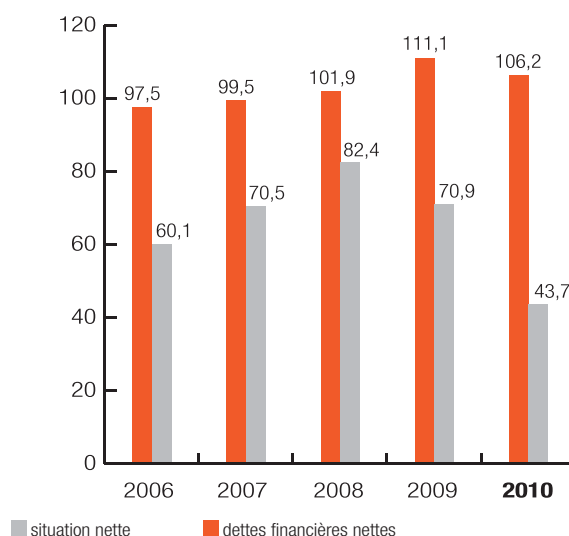
Le redressement de l'exploitation combinée avec la forte amélioration du besoin en fonds de roulement se traduit dans le tableau de flux financiers par un excédent de trésorerie d'exploitation positif de plus de 35 millions d'euros.

Compte tenu de la politique de restriction des investissements sur l'exercice, l'essentiel du cash dégagé a concouru au désendettement du Groupe soit par remboursement des emprunts pour 12,7 millions d'euros, soit par réduction des utilisations de lignes de crédits à court terme pour un montant de 14,5 millions.

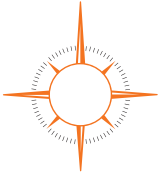
Au total, la dette financière nette ressort en fin d'exercice à 43,7 millions d'euros contre 70,9 millions d'euros à fin 2009 et plus de 82 millions d'euros à fin 2008.

En conséquence le Groupe respecte sans difficulté les covenants bancaires en affichant un ratio Ebitda/dette financière nette de 3,62 alors que la contrainte était affiché à 4,5 pour l'exercice 2010.

Evolution de la structure financière (en millions)



En termes de structure financière, les dettes financières nettes représentent désormais près de 40 % des fonds propres soit un niveau d'endettement relativement modéré. Il s'agit d'ailleurs du taux d'endettement le plus bas depuis l'acquisition d'Oxbow en 2005.



2. Perspectives pour l'exercice 2011

le retour progressif à la croissance

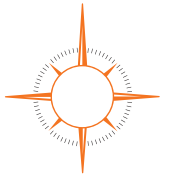
Les performances dégagées sur l'exercice et notamment le redressement de l'exploitation et la forte réduction du besoin en fonds de roulement ont permis au Groupe de respecter ses engagements financiers et d'ouvrir des perspectives de développement.

Après avoir résolu la crise de liquidité, le Groupe est sorti de la crise financière. Il reprend désormais le chemin de la croissance, troisième étape du plan de redressement qui se traduira par des performances financières offrant une rentabilité attractive et une croissance des résultats.

Cet objectif est d'ores et déjà bien amorcé sur l'exercice 2011 :

- Comme nous l'avons dit, le Groupe restructuré tel qu'il se présente aujourd'hui est légèrement bénéficiaire lorsqu'on écarte les charges exceptionnelles liées à la réorganisation. Celles-ci seront limitées sur l'exercice 2011 (1 million environ) et ne viendront pas peser de façon significative sur la performance globale.
- L'ensemble des marques enregistre un carnet de commande en hausse pour l'exercice 2012.
- La tendance depuis le début de l'exercice est bien orientée sur le réassort de l'hiver 2010.

En conclusion, le Groupe prévoit de dégager sur l'exercice 2011 un résultat opérationnel en progression et de retrouver un résultat net bénéficiaire.



3. Présentation sociale du Groupe

La mise en œuvre de la politique des ressources humaines durant l'exercice 2009-2010 a été principalement guidée par 3 objectifs :

- L'accompagnement des efforts d'optimisation des organisations de l'ensemble des sociétés.
- La création des conditions d'amélioration de l'efficacité et de développement des

compétences des collaborateurs du Groupe.

- La poursuite d'un dialogue social permanent avec les représentants du personnel nourri à la fois par l'agenda propre du Groupe et par les grands débats d'actualité qui ont porté, par exemple, sur l'emploi des seniors, les risques psycho-sociaux, la pénibilité ou encore la gestion des emplois.

1. Effectifs

Effectifs totaux :

	LAFUMA	Consolidé monde	Effectif moyen monde	France	Effectif moyen France
Effectif au 30/09/06	355	1 950	-	964	-
Effectif au 30/09/07	364	2 085	-	1 009	-
Effectif au 30/09/08	355	2 264	-	1 081	-
Effectif au 30/09/09	307	2 180	2 224	950	1 010
Effectif au 30/09/10	305	2 001	2 046	897	909

Répartition par catégories :

	2008	2009	2010
Cadres	306	315	299
Non Cadres	1 958	1 865	1 702

Répartition par sexe :

	2009	2010
Hommes	890 (41 %)	805 (40 %)
Femmes	1 290 (59 %)	1 196 (60 %)

Répartition par fonction :

	2008	2009	2010
Dév. Produits/Marketing	233	182	172
Production	1 078	1 139	1 011
Achats	66	36	27
Commercial - Outlets	379	364	365
Logistique - Customer service	305	306	272
Supports & Direction	209	153	154

Nous avons mis en place dès le début de l'exercice fiscal un système de suivi plus pointu des effectifs et de nos salariés dans le monde, qui a permis d'améliorer la qualité du reporting mensuel et de mieux maîtriser les évolutions des salariés à l'international.

Nous soulignons 4 éléments clefs concernant l'effectif du Groupe :

- Les effectifs du Groupe sont en nette diminution durant l'exercice et nous dénombrons à fin septembre 2011 salariés dont 45 % en France. Il convient de noter que le récent arrêt de la production sur le site LE CHAMEAU à Chateauvillain n'a pas d'impact sur

l'effectif à cette date du fait de la mise en place d'un congé de reclassement. Si nous en tenions compte, l'ampleur de la réduction des effectifs serait quasiment la même en France (-10 %) qu'à l'international (-12 %). Ce phénomène plus fort donc que durant l'exercice précédent (-3,7 %) a été régulier et constant au fil des mois. Ces baisses constituent des éléments structuraux comme le montre l'évolution de l'effectif moyen entre 2008-2009 et 2009-2010 aussi bien à l'international qu'en France.

- L'adaptation des effectifs est essentiellement liée à des motifs économiques conduisant à repenser et à améliorer la performance de nos organisations et à nous concentrer sur nos savoir-faire fondamentaux et stratégiques. Nous retiendrons que la contraction du nombre d'emplois a concerné principalement des emplois industriels, spécialement dans nos filiales étrangères, et de la logistique. Elle a eu pour conséquence l'accélération des synergies par un plus large regroupement de services (comptabilité, contrôle de gestion, développement textile) au siège du Groupe. Parallèlement, nous avons renforcé nos compétences en sourcing en recentrant cette fonction en France et nous avons étoffé l'équipe en charge du e-commerce dont l'activité est en forte croissance. Il faut noter que tous ces changements n'ont pas affecté l'équilibre numérique entre les femmes et les hommes et que la part des femmes cadres est toujours en progression.

- Nous noterons que la diminution de l'effectif se traduit mécaniquement par celle de la masse salariale, qui représente 21,8 % du chiffre d'affaires en 2009-2010. Cela représente une baisse de 9,8 % en valeur entre les 2 exercices et une diminution dans la part de chiffre d'affaires de 6,5 %. L'exercice 2010-2011 devrait confirmer cette tendance.

- Nous avons, par ailleurs, une meilleure visibilité sur la gestion mensuelle des intérimaires au niveau du Groupe. Nous savons que les intérimaires représentent un effectif moyen de 106 personnes en 2009-2010 avec un pic en février, mars, avril. Le recours à ce type de contrat est principalement le fait de la production mobilière, de certains secteurs de la logistique en France et de quelques pays comme le Japon. La plupart de nos filiales y font appel de façon marginale et le contrat de travail stable reste, très clairement la règle.

Sur l'exercice 2010-2011, nous constaterons l'impact de la fermeture du site industrielle de LE CHAMEAU à Chateauvillain et le changement d'organisation en Chine entraînant la disparition de la filiale LOT.

2. La réorganisation Le Chameau

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe a annoncé la fermeture du site industriel Le Chameau de Chateauvillain en Haute-Marne et le transfert des activités sur le site de Pont d'Ouille en Normandie.

Cette réorganisation a constitué un évènement important de l'année, elle permet de consolider en France la production de bottes haut de gamme sur le site de Normandie. L'évolution défavorable du marché et la situation économique difficile du pôle Country exigeait de rassembler l'activité de production sur une seule usine en France avec l'ambition d'en faire un site d'excellence industrielle. Dans ce contexte, le Groupe s'est attaché à fournir un maximum d'informations sur ce projet notamment aux représentants du personnel et aux pouvoirs publics et à définir dans le cadre d'un dialogue social

ininterrompu les moyens de soutenir en priorité les mobilités au sein du Groupe et ceux favorisant un retour rapide à l'emploi. Nous avons, notamment, proposé 26 postes au sein du Groupe en France ne nécessitant pas de formation importante et 3 salariés ont accepté leur mutation en Normandie grâce aux mesures d'accompagnement à la relocalisation. Le Groupe est engagé dans la revitalisation de ce site en contribuant à l'émergence de plusieurs projets industriels et commerciaux et a initié le redéploiement de son magasin d'usine de Chateauvillain autour d'un concept nouveau, ouvrant au grand public un atelier de démonstration de montage de bottes et employant 5 personnes.

3. Actionnariat et participation des salariés

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dans la société organisé sous forme de Plan d'Epargne entreprise. En revanche un certain nombre de salariés ou d'anciens salariés sont actionnaires de la société à titre personnel, soit par achat direct d'actions, soit à la suite de la conversion d'options d'achats ou de souscription.

La société estime que ces salariés détiennent environ 0,7 % du capital.

En ce qui concerne la participation des salariés, des accords sont en place dans la plupart des sociétés françaises du groupe.

Des accords d'intéressement d'une durée de 3 ans sont en vigueur dans les principales sociétés françaises du Groupe. Les accords conclus au niveau de chaque société sont basés sur l'évolution des taux de marge d'exploitation au-delà d'un seuil nécessaire au financement et au développement de chaque entité. 5 accords d'intéressement ont été renégociés en 2009-2010.

Sommes versées dans le cadre des accords d'intéressement ou de participation au cours des cinq derniers exercices :

Au titre de l'exercice 05/06	872 K€
Au titre de l'exercice 06/07	832 K€
Au titre de l'exercice 07/08	468 K€
Au titre de l'exercice 08/09	1 093 K€
Au titre de l'exercice 09/10	153 K€

Enfin, un accord d'intéressement Groupe a été proposé en complément des accords d'intéressement par société afin d'associer plus étroitement les salariés aux performances collectives et renforcer la culture et l'esprit Groupe. Ce projet d'accord est construit sur le principe d'un intéressement progressif assis sur le résultat d'exploitation.

4. Politique de Formation

Au cours de l'année 2010, le Groupe a accompagné les différentes organisations en gardant l'initiative en matière de formation par un investissement représentant 1,9 % de la masse salariale (2,2 % et 2,3 % respectivement chez LAFUMA et OXBOW), dans un contexte difficile. La politique de formation est venue en soutien aux différentes décisions stratégiques en matière d'organisation et de recrutement, permettant ainsi de favoriser les évolutions internes (transformation de l'administration des ventes en service clients à vocation commerciale) et de consolider nos propres savoir-faire notamment techniques. Ce sont ainsi près de 10 500 heures de formation et 850 stages de formation qui ont été suivis par les équipes du Groupe en France. Notre objectif est aujourd'hui d'accroître cet effort partout dans le Groupe et de consolider une information en provenance des filiales autant quantitative que qualitative.

Notre choix d'être proactifs pour informer et inciter à utiliser le dispositif du Droit Individuel à la Formation commence à porter ses fruits. C'est ainsi que 87 demandes ont pu être acceptées cette année.

Afin d'optimiser les coûts de la formation et d'harmoniser nos pratiques, le Groupe a poursuivi le développement de partenariats forts avec des acteurs incontournables dans le monde de la formation et des organismes de formation permettant d'effectuer des économies d'échelle.

Le Groupe a poursuivi sa politique de formation linguistique au vue des résultats très positifs obtenus en 2008 et 2009 faisant apparaître des progrès significatifs de la part des salariés ayant bénéficié de ce dispositif. Les résultats qualitatifs en 2010 montrent le bon fonctionnement de la méthodologie appliquée et validée par le passage du TOEIC.

De même, les indicateurs permettant d'améliorer l'organisation et le contenu des formations ont été renforcés en 2010. Ceux-ci ont pour objectif l'évaluation de la qualité des formations (adéquation besoin - contenu), la maîtrise des coûts (adéquation qualité - coûts), la mise en place d'accords nationaux de partenariats avec les prestataires, le suivi qualitatif des actions de formation par le biais de questionnaires, la sécurisation des parcours de formation en langues, la multiplication des périodes de professionnalisation.

5. Evolution des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité

Spécifiquement en 2009-2010, le Groupe a été conduit à concevoir et mettre en place un plan de prévention de la grippe A avec une attention particulière pour les 50 salariés qui ont des déplacements internationaux fréquents.

Nos équipes ont, par ailleurs, suivi des formations pour progresser dans l'actualisation des documents uniques en matière d'évaluation des risques.

Au plan international et en France, les usines du Groupe, comme celles de nos fournisseurs, sont soumises à des audits sociaux réguliers sur les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité et le respect de la législation. Grâce à ces audits, toutes nos usines sont classées « vertes ».

5.1. Une rationalisation de la flotte automobile

Ce rapport annuel est l'occasion de faire un premier bilan des changements importants intervenus dans la politique de gestion de la flotte automobile. Les premières informations permettent de constater une évolution positive sur différents aspects :

- L'accidentologie a diminué de 10 %.
- Le loyer moyen de la flotte a baissé de 8 % et le coût des pneumatiques de 25 % sur les catégories les plus volumiques et la standardisation de la flotte a permis des économies importantes sur la TVS.
- A périmètre constant, le budget carburant montre une diminution de 15 %.

La charte véhicule a été positivement reçue par les salariés qui, d'une manière générale, sont de plus en plus sensibles à l'éco-conduite et à trouver de nouveaux modes de déplacement moins fatigants, moins polluants et plus conviviaux comme en témoigne le succès de la navette d'entreprise Lafuma associée au train et pour lequel nous sommes conduits à créer un troisième horaire le matin et le soir.

5.2. Une organisation du temps de travail adaptée

En 1984, LAFUMA a innové socialement en diminuant l'horaire hebdomadaire moyen à 35 heures et en l'annualisant, ceci afin de répondre à la saisonnalité de son activité. Ces dispositions ont été progressivement étendues à l'ensemble des filiales industrielles françaises et étrangères dans le cadre des législations en vigueur localement. Depuis 2000, l'ensemble des collaborateurs bénéficie par ailleurs de la réduction du temps de travail à 35 heures dans le cadre d'accords spécifiques.

Enfin, en 2001 LAFUMA a mis en place un accord 32 heures pour son personnel de production selon des critères d'âge et d'ancienneté. Ces dispositions sont toujours en vigueur et font l'objet d'une évaluation annuelle permettant d'interroger dans le temps leur adéquation aux besoins compte tenu de l'évolution des conditions économiques et sociales.

5.3. La mise en place progressive de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Si un projet d'accord GPEC est en cours de négociation, le Groupe travaille de manière à étendre à l'ensemble de ses salariés l'entretien annuel, ce qui est désormais le cas pour tous les cadres et les employés. Par ailleurs, 62 salariés ont connu en 2009-2010 une mobilité professionnelle au sein du Groupe ou un changement significatif de fonctions élargissant le périmètre de leurs responsabilités.

Le Groupe s'attache à créer un vivier de talents en favorisant l'intégration de jeunes en contrat en alternance, en augmentation de près de 50 % en 2 ans, et en nouant des partenariats avec des associations comme Sport dans la Ville par l'intégration de stagiaires et l'organisation des sessions de simulations d'entretiens de recrutement.

5.4. L'évolution des relations sociales

Les relations sociales ont été marquées par des rendez-vous importants durant cet exercice.

Tout d'abord, LAFUMA a pris la présidence de la convention collective des industries du Camping avec l'objectif de conserver active cette branche à la fois par la signature d'accords avec les organisations syndicales, ce qui a été le cas sur les salaires et par une révision de certains aspects de la convention, attendus par l'ensemble des partenaires sociaux, qui vont faire l'objet d'une négociation spécifique.

Le Groupe a souhaité apporter une meilleure connaissance des réalités industrielles et économiques en créant une réunion du comité des représentants du personnel du Groupe spécifiquement dédiée aux questions de l'évolution des métiers et des compétences des collaborateurs et en organisation le déplacement des membres des représentants du personnel du Groupe sur nos différents sites et notamment hors de France.

Les discussions concernant un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sont toujours en cours. L'objectif du projet d'accord que nous avons présenté est triple :

- anticiper les évolutions des métiers en présence au sein du Groupe,
- harmoniser les pratiques RH des sociétés pour adapter les compétences,
- associer les représentants du personnel à cette démarche par la mise en place d'une instance spécifique à la GPEC dans chaque société du Groupe.

Par ailleurs, après consultations des comités d'entreprise, des plans d'actions concernant l'emploi des seniors, validés par les directions régionales du travail, ont été mis en place au cours de l'exercice. Un premier bilan sera effectué par société en 2011 mais, d'ores et déjà, nous pouvons noter par exemple que chez LAFUMA 61 personnes ont suivi une formation sur ce thème et fait le point avec un organisme spécialisé.

Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des pratiques, la Direction des Ressources Humaines du Groupe poursuit la mise en œuvre de procédures communes à toutes les sociétés pour une meilleure gestion administrative du personnel et une égalité de traitement.



4. Développement Durable

Le Groupe Lafuma en tant qu'intervenant majeur sur le marché de l'Outdoor, a une responsabilité sociale et environnementale à assumer. En effet, chacune de ses activités a un impact sur l'environnement et il est essentiel de les minimiser.

7.1. Le développement durable, un engagement depuis 1990

L'engagement du Groupe pour la préservation de l'environnement fait partie de l'essence même du produit outdoor sur le marché des sports nature et représente une composante essentielle du modèle de développement de l'entreprise.

En s'inscrivant dans une démarche développement durable dès les années 1990, Lafuma a mis en place une organisation interne et des bonnes pratiques durables à tous les niveaux : conception des produits, production et sourcing, transport et logistique, ressources humaines, commercial et communication.

Au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles marques, la stratégie développement durable s'étend à tout le Groupe Lafuma, avec un socle commun solide et des spécificités propres à chaque marque.

Cette réflexion, qui guide les axes de progrès du Groupe, s'articule en trois points :

Un engagement philosophique : le Groupe n'est ni militant, ni opportuniste.

L'engagement du Groupe Lafuma pour le développement durable est un engagement historique et structuré qui dépasse le simple effet de mode et qui ne se veut pas donner de leçons. Il répond à un modèle de croissance et à une logique produit.

Un engagement technologique via l'éco-conception

L'éco-conception est devenu un véritable facteur d'innovation et de différenciation.

Un engagement économique via une nouvelle approche de l'analyse de la valeur

Convaincu qu'une démarche écologique rime avec économique, le Groupe Lafuma a opté pour une nouvelle approche de l'analyse de la valeur. Ainsi, nous consommons moins de matières, moins d'énergie, moins de déchets pour fabriquer des produits durables, plus polyvalents, plus sûrs et plus confortables, améliorant ainsi notre productivité.

7.2. Un Bilan Carbone® en 2009

Le Groupe Lafuma a réalisé fin 2008 un Bilan Carbone® qui a porté sur ses activités commerciales et industrielles. Ce bilan englobe les émissions de CO₂ liées aux usines en propre, aux sites logistiques et aux sites d'administration et de gestion.

Le total des émissions du Bilan Carbone® du Groupe Lafuma est de 210 000 teqCO₂. Ce montant couvre l'ensemble des émissions liées aux produits et services dont dépend le Groupe et ne se limite pas aux émissions dont il est directement responsable. Ainsi, concernant les produits, le bilan intègre l'impact environnemental sur toute sa vie, de la fabrication à sa destruction en fin de vie, que celui-ci soit le fait du Groupe Lafuma ou d'un autre acteur (sous-traitant, commerçant, usine de traitement des déchets...). C'est l'ensemble des impacts directs et indirects de l'activité du Groupe Lafuma qui a été comptabilisé.

Les principaux postes à fortes émissions se répartissent comme suit :

- les achats matières premières et produits finis (85 % des émissions),
- le fret (5,9 %),
- les déplacements professionnels (2,3 %),
- l'énergie des sites (2,1 %).

Ce bilan confirme la prépondérance de l'impact des matières et des produits des différentes marques sur l'ensemble des émissions du Groupe, point qui avait déjà été évalué de manière plus informelle en interne. Il met en évidence l'importance de l'engagement en faveur de l'éco-conception et la responsabilité des intervenants sur le marché de l'outdoor dans la chaîne de développement durable.

Suite aux conclusions de ce Bilan Carbone®, le Groupe Lafuma s'est fixé des objectifs pour la réduction des impacts les plus importants : intensification de la présence de l'éco-conception sur tous les produits, optimisation du fret et des déplacements professionnels...

7.3. Le Développement durable au cœur de l'entreprise

7.3.1. Une prise en compte dès la conception

La plupart des produits du Groupe bénéficie d'une approche d'éco-conception que les bureaux d'études prennent en compte dans leur réalisation : une sélection avisée des matières premières, des processus de fabrication maîtrisés sur le plan énergétique, une

stratégie d'acheminement réfléchie et la prise en compte du cycle de vie global dès la conception. La frontière entre les produits labellisés développement durable et les autres produits de nos collections devient ainsi de plus en plus floue au fur et à mesure des saisons puisque les choix visant à concevoir des produits plus respectueux pourront demain se faire de façon transversale avec l'augmentation et l'amélioration de l'offre matières développement durable notamment.

7.3.2. Un travail de recyclage

La question de la fin de vie du produit représente un enjeu essentiel du développement durable. C'est à ce stade que l'on trouve les traces les plus polluantes pour le consommateur. C'est aussi à ce stade que l'image développement durable de la marque peut se retrouver mise en cause.

Le Groupe multiplie donc les initiatives pour collecter les produits en fin de vie et mettre en place des filières de recyclage.

La collecte reste néanmoins un challenge qui exige une évolution du comportement du consommateur. Il s'agit notamment de faire évoluer le tri et le recyclage textile d'un geste militant à un geste courant. Le Groupe apporte sa contribution à un mouvement plus large englobant les actions d'autres entreprises et les pouvoirs publics.

> Millet recycle les cordes d'escalade

Afin de pérenniser et de créer de véritables débouchés pour son opération « Recyclez-Economisez », Millet a signé un partenariat avec Rhodia depuis avril 2009. Ils souhaitent ensemble revaloriser les cordes d'escalade usagées collectées par Millet depuis plus de 5 ans pour en faire des plastiques techniques à destination d'équipements sportifs de montagne. Avec ce projet, Rhodia souhaite contribuer à l'émergence de filières de recyclage de polyamide en fin de vie et accélérer le développement de ses gammes de polyamide recyclé 4earth™.

Pour Millet, l'objectif est de sécuriser et amplifier sa démarche d'éco-conception. S'associer avec Rhodia, leader du polyamide, ouvre accès à une expertise matériau et un réseau industriel mondial de recyclage.

> Lafuma et Botanic® : opération recyclage !

Une success story pour cette opération commerciale «offrez une seconde vie à vos transats»

En 2010 les magasins Botanic® se sont associés à Lafuma sur une opération de recyclage dont le principe était simple : les consommateurs pouvaient se rendre en magasin pour rendre les anciennes toiles de transats Lafuma qui ont été ensuite recyclées en Italie dans l'usine Texyloop.

En ne changeant que la toile usée des transats, les consommateurs avaient alors l'occasion de recréer simplement un nouveau transat aux coloris et motifs tendance du moment. Un geste simple pour l'environnement et une manière ludique de refaire sa collection à prix doux...

Cette démarche conjointe de Lafuma et Botanic® a permis de réduire l'impact environnemental de ce produit de 75 % car le recyclage et le renouvellement de la toile augmentent sa durée de vie de plusieurs années.

Les toiles Batylite® des transats de mobilier Lafuma sont fabriquées en France et composées de polyester enduit de PVC et certifiées Oeko-Tex®.

Les structures acier Haute Limite Elastique sont composées de 50 % d'acier recyclé et sa résistance a permis de réduire de 30 % l'épaisseur du tube. Ce travail d'amélioration des performances DD des produits provient de l'analyse de cycle de vie appelé aussi éco-bilan effectuée par EVEA.

Dans le même esprit, Lafuma met en place avec certains partenaires (Go Sport) des opérations de collecte de vestes polaires pour qu'elles soient à nouveau recyclées dans la fabrication de nouvelles polaires. Ces opérations sont généralement doublées d'une promotion commerciale incitative pour le consommateur.

> Les premiers GORE-TEX® recyclés en 2010

Plus que jamais Lafuma innove en étant la première marque à proposer du GORE-TEX® recyclé. La démarche se fait aussi sur la membrane Climactive® puisque la moitié des vestes Climactive® est désormais recyclée. Les polaires sont elles aussi pour la plupart en Polartec® ou Technowarm® recyclé. Les chaussures suivent la même tendance en intégrant des matières recyclées au niveau de la semelle. Quant au sac, produit emblématique de la marque, toutes les nouveautés de l'hiver 2010 sont en polyuréthane recyclé (ski ou bagagerie) : 30 % de produits pour la collection Hiver 2010 sont de la Gamme Pure Leaf Grade.

Dans le même temps, Millet s'engage pour la préservation de son univers montagne à travers le développement de ses produits. La société a lancé le programme Low Impact qui prévoit d'intégrer un minimum de 30 % de matières les moins polluantes en utilisant des fibres ou traitements respectueux de l'environnement : polyester recyclé et recyclable, coton biologique, traitement sans chlore... Un engagement éco responsable pour des produits durables et de qualité.

7.3.3. La recherche d'économies d'énergies : 1 500 m² de toiture solaire intégrée

Lafuma a investi en 2008 dans la réalisation d'une centrale photovoltaïque intégrée en toiture d'une partie de son siège à Anneyron dans la Drôme. En parallèle des travaux de réfection d'une partie de la toiture, Lafuma a décidé d'investir dans une centrale photovoltaïque intégrée en toiture et raccordée au réseau public EDF de distribution d'électricité. Cette centrale en toiture produit annuellement 118 000 Kwh, soit la consommation électrique moyenne annuelle de 40 foyers. D'où une diminution de 50 % des consommations de chauffage et de climatisation.

7.3.4. Le Transport

Le Groupe Lafuma a réalisé un audit de sa chaîne logistique en 2009.

Ce travail permet la mise en place d'une optimisation de l'impact environnemental de celle-ci selon deux axes majeurs à court terme :

- Une meilleure utilisation des modes de transport fluviaux pour toutes les livraisons provenant de Fos-sur-Mer (produits finis venant d'Asie et du Maghreb). L'objectif pour l'année à venir est d'acheminer les produits par bateau jusqu'à Lyon ou Valence, puis par camion jusqu'à notre plateforme logistique dans la Drôme.
- Une amélioration des plans de transport de livraisons clients au départ de notre centre logistique afin de diminuer les coûts & les impacts environnementaux.

Sur le long terme, les objectifs restent toujours de sélectionner des transporteurs engagés dans une démarche responsable et de favoriser le transport ferroviaire. Ce dernier point reste problématique aujourd'hui puisqu'il n'existe pas d'offre adaptée à nos volumes qui soit cohérente en termes de coûts et de réactivité. Nous poursuivons donc nos efforts dans ce sens.

7.3.5. Une approche commerciale

> Lafuma affiche son éco-responsabilité : le « Pure Leaf Grade »

Lafuma a lancé l'étiquetage écologique sur les produits de sa collection éco-conçue Pure Leaf. L'objectif est d'apporter le maximum d'informations au grand public en attendant de solutions pour consommer responsable.

Ce barème appelé « Pure Leaf Grade » permet à tous de connaître l'impact écologique des produits (textiles, équipements, chaussures, mobilier de jardin), de leurs matières premières jusqu'à leur fin de vie, en passant par la fabrication et le transport. L'impact du produit sur l'environnement est symbolisé par des feuilles de peuplier. Le grand public peut découvrir ce nouveau système de notation sur le site www.pure-leaf-project.com.

> Un site dédié au développement durable selon Lafuma

Lafuma a lancé www.pure-leaf-project.com : un site entièrement consacré à son action dans le développement durable. Cette initiative s'affiche désormais dans ses moindres détails et permet à tout un chacun de s'informer sur l'action au quotidien de la marque mais aussi de connaître l'impact de différents produits Lafuma sur l'environnement, explications à l'appui.

> Les produits « Naturally Committed » d'Oxbow : Offrir plus avec moins

Oxbow intègre dans ses produits des aspects environnementaux et sociaux. Tous les services de l'entreprise sont mobilisés sur le cycle de vie total du produit, de la création à la commercialisation. Ainsi, Oxbow développe des produits « Naturally Committed » pour l'homme, la femme et l'enfant. Des matières spécifiques sont utilisées : Seacell, coton et denim biologiques, chanvre... Et pour aller plus loin, les équipes prennent en compte l'ensemble du cycle de vie d'un produit afin d'évaluer et de diminuer l'impact à chacune des étapes : matières premières, fabrication, transport, utilisation et fin de vie. L'objectif : moins de matières et d'énergies consommées, de kilomètres parcourus et de déchets pour plus de polyvalence, de durabilité, de sûreté, de confort...

Ces produits « Naturally Committed » sont repérables en magasin grâce à des étiquettes spécifiques.

> Une sensibilisation des équipes

Les équipes et tout particulièrement les commerciaux sont régulièrement sensibilisés à la démarche à travers des modules dans lesquels interviennent des experts Développement Durable chez Lafuma ou le WWF dans le cadre de notre partenariat.

Ils sont également concernés par la démarche car ils mettent en place régulièrement des opérations commerciales : « Recyclez économisez » pour Millet, « Recyclez et vous serez naturellement récompensés » pour Lafuma...

7.4. Le développement durable comme approche citoyenne

7.4.1. Fondation Groupe Lafuma

C'est pour porter plus loin ses engagements développement durable que le Groupe Lafuma a souhaité créer en 2009 une fondation d'entreprise.

Les missions de la Fondation Groupe Lafuma sont déclinées selon deux axes accompagnant ainsi les enjeux et la responsabilité du Groupe Lafuma en terme environnemental et social :

- le sport & la solidarité,
- l'éco-conception & la biodiversité.

Différents projets entrent dans les missions de la fondation notamment le renforcement du lien social à travers les thèmes du sport, de la solidarité et de la santé d'une part, et l'équilibre de la nature avec la biodiversité.

> Sport, Solidarité & Santé

La Fondation Groupe Lafuma accompagne des jeunes en difficulté dans leur insertion ou réinsertion grâce au sport. Les valeurs promues par les sports Outdoor (effort, partage, authenticité, humilité) peuvent aider un jeune à grandir et lui offrir une chance de prendre en main ce qu'il est.

L'association « Sport dans la Ville » a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, par la mise en place de centres sportifs implantés au cœur de quartiers sensibles.

L'association « En passant par la Montagne » a été créée en 1995 et intervient comme une interface entre le milieu de la montagne et celui du travail social. En 2008, ce sont une trentaine de projets éducatifs en montagne qui ont été réalisés en utilisant les valeurs de la montagne.

> Biodiversité

La Fondation Groupe Lafuma investit en faveur de la biodiversité en soutenant des actions de sensibilisation ou de protection de l'environnement.

- La Fondation d'entreprise Groupe Lafuma a choisi de soutenir le WWF : World Wildlife Fund, la première organisation mondiale de protection de l'environnement. Ce soutien est une suite logique du partenariat entre la Fondation WWF-France et la marque Lafuma depuis plus de 10 ans. La Fondation d'entreprise Groupe Lafuma s'associe spécifiquement au programme de Conservation de l'Arc Alpin. Ce programme, qui résulte d'une convention alpine entre la Slovénie, l'Autriche, la Suisse, le Lichtenstein, l'Italie, l'Allemagne, la France et Monaco, est mené par quatre ONG dont le WWF.

Lafuma et WWF ont fêté en 2009 leurs 10 ans de partenariat. L'occasion de faire le bilan : 200 000 produits labellisés Lafuma-WWF ont été commercialisés... Le partenariat a également permis la mise en place d'une organisation interne dédiée au développement durable, via un comité de pilotage, l'augmentation du transport propre, la sensibilisation des salariés aux actions du WWF...

- La protection & le respect de la montagne : Mountain Riders est une association qui promeut les pratiques respectueuses de l'espace de liberté et de pureté qu'est la montagne. Elle s'adresse à la fois au grand public et aux professionnels de la montagne. A destination des différents publics en contact avec la montagne, Mountain Riders organise des opérations de sensibilisation au travers d'événements (nettoyage de stations de ski : collecte nationale des déchets avec, en 2009, 55 stations participantes, 30 tonnes de déchets ramassés et 3500 ramasseurs volontaires).

> Les actualités en 2010

- La Fondation Lafuma, partenaire de l'association « Gravier en confiance » soutient le projet de 14 jeunes réalisant plusieurs ascensions lors de leur séjour à Chamonix... Une belle initiative sportive et humaine réalisée avec le soutien de Lafuma.

- En Juillet 2010 : La Fondation Lafuma partenaire de l'association « Sport dans la ville » équipe en sacs à dos une centaine d'enfants de cette association d'insertion sociale en vacances dans la Drôme. 100 enfants de « Sport dans la Ville », accompagnés de jeunes brésiliens de la « Fondation Gol de Letra » et indiens de « Tomorrow's Foundation » partaient en Drôme Provençale pour deux séjours de vacances et de découvertes.

- L'association « En passant par la Montagne » dont Lafuma est partenaire depuis 1998 fête ses 15 ans : cette association qui permet à des personnes en situation difficile de trouver la motivation pour la dépasser grâce à la montagne.

Lafuma a été partenaire du Pandathlon WWF : la marque a équipé les organisateurs et les bénévoles de ce premier événement sportif éco-conçu, organisé les 22 et 23 mai, au Mont Ventoux, par WWF-France.

7.4.2. Nettoyage de la Mer de Glace

À l'initiative du Club Alpin Français de Chamonix et de son président Roland Ravel, une opération de nettoyage de la Mer de Glace dans le massif du Mont-Blanc a été menée le 1^{er} octobre 2010 avec une soixantaine de salariés du Groupe et 40 bénévoles du Club Alpin Français.

Pour la troisième année, le choix s'est porté sur le massif du Mont-Blanc. En 2010 environ une tonne de déchets ont été ramassés. Depuis plusieurs années, Lafuma organise des journées éco-citoyennes avec ses employés (Gorges de l'Ardèche en 2006, Parc Miribel Jonage 2007, Mer de Glace en 2008, 2009 et 2010). Ces journées ont à la fois pour but le nettoyage des sites mais aussi la sensibilisation des pratiquants par les retombées médias qu'elle engendre.

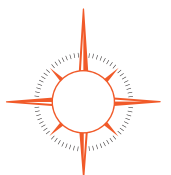
7.4.3. Voyage au cœur du développement durable

Lafuma soutient logiquement le projet de 2 passionnés : Clarisse Héaulme et Emeric Bayart qui partent vivre six mois en Amérique Centrale pour rencontrer, sur place, des acteurs du développement durable. Tout au long de leur parcours, ils ont découvert ce qu'ils étaient venus chercher : des projets, souvent originaux, liés au développement durable comme cette école construite à partir de bouteilles en plastique au Guatemala ou les démarches de la compagnie aérienne Nature Air, la première à compenser 100 % de ses déplacements via sa tarification, au Costa Rica.

7.4.4. Lafuma et le réseau Entreprendre

Juin 2010 : Lafuma fait partie des 10 entreprises choisies par le Réseau Entreprendre pour expliquer que le Développement Durable (DD) peut être appliqué dans tous les secteurs d'activités sans pour autant sacrifier le chiffre d'affaires.

Le Réseau Entreprendre a réalisé un film présentant des entrepreneurs qui ont fait le choix d'intégrer le DD au sein de l'entreprise et de son processus de production.



5. Rapport juridique Lafuma SA

1. Résultats sociaux

En milliers d'€	30.09.2010	30.09.2009
Chiffre d'Affaires	81 493	87 186
Résultat d'exploitation	(78)	(8 398)
Résultat financier	(629)	(318)
Résultat courant avant impôts	(708)	(8 716)
RESULTAT NET	1 954	5 852

Les comptes sociaux de Lafuma SA mettent en évidence la double caractéristique de l'entreprise : celle-ci est à la fois une société d'exploitation et une société holding.

En ce qui concerne les performances de la société d'exploitation, l'analyse des comptes permet de faire les commentaires suivants :

- l'activité est en retrait de 6,5 %. Cette baisse d'activité est liée pour partie à la conjoncture économique mais aussi à un travail de sélectivité de la clientèle outdoor et une volonté de réduire de façon significative l'activité marchés spéciaux, peu rentable.

En revanche, la fabrication du mobilier de camping enregistre une progression de 15 % alors que l'activité commerce de détail reste bien orientée avec une progression de 12 % sur l'exercice pour les boutiques et de 38 % pour le e-commerce.

- la marge brute progresse de 51,3 % à 54,4 % liée à la croissance du mobilier et à la réduction des opérations de déstockage. Ce redressement de marge est d'autant plus spectaculaire qu'il s'accompagne d'une baisse des stocks de 3,9 millions d'euros grâce à une meilleure maîtrise de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et à une réduction du nombre de références.

- Les différentes actions engagées en 2009 ou en 2010 pour réduire les charges portent leurs fruits : les charges externes sont en effet en baisse de 5,5 millions d'euros et les frais de personnel diminuent de 0,7 million d'euros.

- Au total, la société atteint l'équilibre d'exploitation alors qu'elle dégagait une perte d'exploitation de 8,4 millions d'euros en 2009 et de 7,2 millions d'euros en 2008. On constate donc un net redressement de l'activité de la société malgré la baisse d'activité

qui montre sa capacité à adapter ses structures à un environnement économique plus difficile.

- Enfin, Lafuma SA a cédé les droits de la marque Lafuma à sa filiale Lafuma Beijing pour 1,5 million d'euros. Cette cession a pour but de donner tous les moyens à sa nouvelle filiale pour réussir le développement de la marque dans un pays qui présente un grand potentiel de développement.

En ce qui concerne le rôle de société holding du Groupe Lafuma, on constate les évolutions suivantes :

- Le résultat financier est négatif de 0,6 million d'euros. L'analyse de ce solde net met en évidence :

- > Des produits financiers de participation à hauteur de 10,8 millions d'euros dont 8,8 millions de dividendes reçus par les filiales et 2,0 sous forme d'intérêts sur comptes-courants ;
- > En contrepartie, des intérêts sur les concours bancaires pour 4,1 millions d'euros et des provisions financières pour 7,1 millions d'euros ;
- > Enfin, une différence de change négative au global de 0,5 million d'euros.

- La dette financière nette diminue de 82,9 millions d'euros à 51,9 millions d'euros. Rappelons que Lafuma SA porte l'essentiel de l'endettement du Groupe et notamment le financement syndiqué et les emprunts à moyen terme bilatéraux.

La baisse de la dette financière se traduit par une diminution du taux d'endettement 104 % à 63 %.

2. Filiales et participations (principales évolutions)

Au cours de l'exercice, Lafuma SA a réalisé les investissements financiers suivants :

La société a pris une participation de 49 % dans la nouvelle joint-venture créée avec LG Fashion, Lafuma Beijing, qui a pour vocation de développer la marque Lafuma en Chine. Cet investissement se chiffre à 0,3 million d'euros.

Dans le même temps, elle a acquis, pour 2,4 millions d'euros, 50 % du capital de la société LTH qui détenait les droits sur la marque Lafuma dans ce pays et qui est actuellement en cours d'arrêt d'activité.

La société LMO a bénéficié d'une augmentation de capital de 0,4 million d'euros afin de renforcer sa structure financière.

Le tableau des filiales et participations de LAFUMA S.A. au 30 septembre 2010 est joint au présent rapport.

On notera plus particulièrement les points suivants :

- La réduction des pertes enregistrées par les filiales commerciales internationales alors que la filiale japonaise LMKK reste bénéficiaire et que la filiale belge LWA voit son bénéfice net progresser.
- Les résultats positifs des unités industrielles.
- La perte de Le Chameau liée à la restructuration industrielle avec la fermeture d'un site de production.
- La contribution positive de Millet grâce à la bonne tenue de son activité.
- Le retour d'Oxbow à un résultat bénéficiaire.
- Le maintien de résultats largement bénéficiaires pour la centrale d'achats Lafprom.
- Le résultat déficitaire d'Eider malgré une amélioration de ses performances d'exploitation.

3. Affectation des résultats

Le conseil vous propose d'approuver les comptes qui présentent un résultat bénéficiaire de 1 954 997 euros et d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	1 954 997
Report à nouveau	
Solde à affecter	1 954 997
Affectation à la réserve légale	97 750
Affectation en autres réserves	1 857 247

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer de dividende au titre de l'exercice 2010 en raison des pertes dégagées au niveau des comptes consolidés.

Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice au 30 septembre	Dividendes nets	Dividendes net par action
2005	2 071 486 Eur	1,30 Eur
2006	2 694 345 Eur	1,30 Eur
2007	2 113 888 Eur	1,00 Eur
2008	-	-
2009	-	-

4. Disposition de l'article 223 quater du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 47 995 Euros correspondant aux dépenses non déductibles fiscalement.

5. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret.

Le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 prévoit la publication dans le rapport de gestion des sociétés, de la "décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance" conformément aux

dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce.

Toutefois, en application des dispositions suscitées prévoyant une entrée en vigueur de ce nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2009 sans rétroactivité, il y a lieu de faire apparaître dans le présent rapport de gestion établi en 2011 et relatif à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009 et clos le 30 septembre 2010, le solde des dettes de ce seul exercice.

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30 septembre 2010 par dates d'échéance :

En milliers d'€	- de 30 j	Entre 30 et 60 j	Plus de 60 j	Total TTC
Dettes à échoir*	6 589	5 888	486	12 964
Dettes échues**				1 885
Montant total TTC				14 849

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture.

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture.

6. Autres dispositions

La composition de capital et son évolution sur l'exercice avec notamment la description de l'augmentation de capital ainsi que l'identification des principaux actionnaires est traitée dans la partie du présent document « Actionnariat ».

La composition du Conseil d'Administration et la liste des mandats des administrateurs est précisée dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

La détermination et la gestion des risques est abordée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques dans la partie « gestion des risques ».

Les informations sur les activités en matière de recherche et développement sont communiquées dans le chapitre « Des métiers transversaux » de la partie Présentation du Groupe.

Enfin, il n'existe pas d'évènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 70 000 euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Mandat d'administrateurs

Nous vous proposons, d'une part, de renouveler le mandat d'administrateur de la société COMIR, venant à expiration, pour une nouvelle période de six ans, et d'autre part, de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe Aubert, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 décembre 2010, en remplacement de la société Fortis Private Equity France, démissionnaire.

Négociation par Lafuma de ses propres actions

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser pour une période de dix huit mois, le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, à l'achat, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions prévues ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Ces rachats pourraient être effectués, en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenant toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social sous réserve de l'adoption de la 9^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 30 euros par action et le montant maximum des achats de blocs ou par utilisation de produits dérivés et à tout moment même en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les rachats d'actions pourraient être effectués par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par achat de blocs ou par utilisation de produits dérivés et à tout moment même en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette autorisation serait valable jusqu'au 1^{er} août 2012 inclus.

Délégations de pouvoirs et de compétence au Conseil d'Administration

Les autorisations consenties le 19 mars 2009 au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel par tous moyens de son choix, ainsi que de faire appel au marché financier en procédant à l'émission de valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant ou pouvant donner accès au capital restent valables jusqu'au 18 mai 2011.

Les autorisations consenties le 19 février 2010 au Conseil d'Administration lui permettant d'annuler dans la limite de 10 % les actions détenues par la société, ainsi que d'augmenter le capital par émission d'actions ou attribution gratuite d'actions ou autres titres donnant accès au capital, au profit des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et des dirigeants restent valables respectivement jusqu'au 18 février 2012 et jusqu'au 19 avril 2012.

Afin d'une part, que le Conseil d'Administration soit toujours en mesure de lancer, le cas échéant et au moment qui lui paraîtra le plus opportun, celle de ces opérations financières qui sera la mieux adaptée aux besoins de notre Société et aux possibilités offertes par le marché, et afin d'autre part d'harmoniser la durée des différentes délégations, nous vous proposons de renouveler les autorisations consenties tant en 2009 qu'en 2010 sur les bases qui vous sont proposées pour une durée de vingt six mois, et de voter de nouvelles délégations pour la même durée, à savoir :

1. une Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé dans les conditions stipulées par l'article L.225-136 du Code de commerce, modifié par l'ordonnance du 21 janvier 2009.

Dans le cadre des délégations de compétence données au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou à des titres de créances tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription, chacune de ces émissions sera limitée à :

- 15 millions d'euros de nominal si l'opération se fait en actions Lafuma ou en titres assimilés,
- 30 millions d'euros si l'opération se fait en titres donnant droit à terme à des actions Lafuma (pour 15 M€ de nominal),
- Un mixte des deux possibilités ci-dessus à condition que les titres Lafuma obtenus à terme s'inscrivent dans la limite maximum de 15 M€ de nominal ci-dessus indiqué.

Ces délégations de compétence seront assorties d'une clause de majoration utilisable si le Conseil d'Administration constatait une demande excédentaire du nombre de titres à émettre dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite du plafond global prévu.

Par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation des délégations concernant les augmentations de capital par émission d'actions, sans droit préférentiel de souscription, le Conseil sera autorisé, dans la limite de 10 % du capital social par an, à fixer le prix d'émission selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission devra être au moins égal au minimum fixé selon les modalités prévues sous l'article R.225-119 du Code de commerce, diminué d'une décote supplémentaire maximum de 10 %.

2. Une délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider l'émission réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR »), sachant que le nombre global des actions susceptibles d'être souscrites ou acquises dans ce cadre, ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital social, sauf actions à émettre en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits de porteurs de valeur mobilières donnant accès au capital, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant des augmentations.

Toutes les délégations de compétence en vue de permettre l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières, ainsi que les délégations

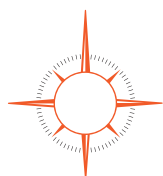
de réduction du capital social qui seront consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social réalisées en vertu des délégations visés au paragraphe précédent, sauf celles qui concernent les émissions réservées aux salariés et aux mandataires sociaux, sera fixé à 30 millions d'euros (plafond global) éventuellement majoré du montant minimal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.

Le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou acquises par des salariés et des mandataires sociaux en vertu des délégations de compétence permettant de procéder à des attributions ou émissions à leur unique profit, (attributions gratuites d'actions, émission de BSAAR, augmentation de capital réservée aux salariés), ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale.

3. Une délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société seulement au cours d'une offre publique ;

Dans ce cadre le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, ne pourra excéder 15 M€.



6. Actionariat



1. Capital Social (au 30/09/2010)

Le capital social de LAFUMA s'élève à 27 815 688 €. Il est composé de 3 479 961 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

1.1. Evolution du capital social

Mois / Année	Evolution du capital	Nominal	Prime d'émission et de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions de la société
12/90	Constitution de la société	100 F		32 082 100 F	320 821
7/94	Fusion absorption de LAFUMA SA par TENSING DEVELOPPEMENT	100 F	13 586 251 F	57 338 900 F	573 389
8/94	Conversion d'obligations	100 F	520 800 F	58 818 100 F	588 181
01/95	Augmentation de capital en numéraire	100 F	201 204 F	59 381 200 F	593 812
12/96	Division du nominal	50 F	-	59 381 200 F	1 187 624
05/97 à 02/99	Levée d'options de souscription	50 F	2 011 100	61 071 200 F	1 221 424
04/2000	Exercice de bons de souscription	50 F	2 952 000	64 671 200 F	1 293 424
09/2001	Conversion de capital en Euros	8 €	488 331 €	10 347 392 €	1 293 424
10/2001	Levée d'options de souscription	8 €	87 959 €	10 371 392 €	1 296 424
02/2002	Augmentation de capital en numéraire	8 €	4 000 000 €	11 171 392 €	1 396 424
	Paiement du dividende en actions	8 €	437 790 €	11 288 136 €	1 411 017
09/2002	Levée d'options de souscription	8 €	30 000 €	11 296 136 €	1 412 017
02/2003	Paiement du dividende en actions	8 €	701 404 €	11 458 152 €	1 432 269
09/2003	Levée d'options de souscription	8 €	150 000 €	11 498 152 €	1 437 269
02/2004	Paiement du dividende en actions	8 €	1 019 732 €	11 673 552 €	1 459 194
04/2004	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres OBER	8 €	2 194 560 €	11 978 992 €	1 497 374
09/04 à 12/04	Exercice de bons de souscription et levées d'options de souscription	8 €	1 392 160 €	12 426 352 €	1 553 294
02/2005	Paiement du dividende en actions	8 €	1 321 178 €	12 667 608 €	1 583 451
06/2005	Levées d'options de souscription	8 €	326 500 €	12 747 608 €	1 593 451
02/2006	Augmentation de capital en numéraire	8 €	21 052 944 €	16 571 888 €	2 071 486
08/2006	Levées d'options de souscription	8 €	44 458 €	8 696 €	2 072 573
02/2007	Paiement du dividende en actions	8 €	1 714 877 €	16 883 432 €	2 110 429
09/2007	Levées d'options de souscription	8 €	141 473 €	16 911 104 €	2 113 888
02/2008	Paiement du dividende en actions	8 €	495 794 €	17 040 808 €	2 130 101
06/2008	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des OBSA EIDER	8 €	1 156 000 €	17 384 808 €	2 173 101
04/2009	Augmentation de capital	8 €	-	27 815 688 €	3 476 961

1.2. Augmentation de capital

L'Assemblée Générale du 19 mars 2009 a décidé de déléguer, pour une durée de vingt-six (26) mois au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, sa compétence pour décider l'émission, en une fois ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société.

Dans le cadre de cette délégation, le Conseil d'Administration réuni le 6 avril 2009 a décidé à l'unanimité, de procéder à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximal de dix (10) millions d'euros avec délégation au Président.

Faisant usage de cette subdélégation, le Président a décidé d'émettre 1 303 860 actions au prix de 8 euros par actions soit un montant total de 10 430 880 euros et de fixer la parité d'exercice des droits préférentiels de souscription à 3 actions nouvelles pour 5 actions de la Société. Le délai de souscription a été ouvert entre le 5 et le 14 mai 2009.

A cette occasion, le fonds Elan PME de CDC Entreprises a pris une participation de 14,6 % dans le capital de la société.

1.3. Droits de votes

En application des articles 10 et 25 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées inscrites en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas d'autre avantage en matière de droits de vote attribué à une catégorie d'actionnaires particulière.

1.4. Répartition du Capital au 30/09/2010

	Actions	%	Droits de vote	%
Comir	695 883	20,0 %	1 168 811	25,9 %
Familles	535 234	15,4 %	972 391	21,5 %
CDC Elan PME	509 100	14,6 %	509 100	11,3 %
BNP Paribas Fortis	266 875	7,7 %	377 328	8,3 %
Public	1 469 869	42,3 %	1 492 981	33,0 %
	3 476 961	100,0 %	4 520 611	100,0 %

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires. En revanche, il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0 % du capital, soit plus de 104 308 actions.

1.5. Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnaires au 30 septembre	2010		2009		2008	
	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV
Famille Joffard	8,4	11,9	8,4	12,0	10,7	14,4
Famille Chapuis	4,7	6,6	5,1	7,0	6,7	9,1
Famille Bossard	2,3	3,0	2,3	3,1	2,7	3,8
Autres familles Lafuma					0,4	0,5
Comir	20,0	25,9	20,4	26,2	21,8	28,9
BNP Paribas Fortis	7,7	8,3	7,4	7,4	7,3	7,4
CDC Elan PME	14,6	11,3	14,6	11,4		
Lafuma SA	0,2		0,2	0,2	0,3	/
Public	42,1	33,0	41,6	32,7	50,1	35,9
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sur la base du "TPI" réalisé début octobre 2010, Lafuma a environ 2 430 actionnaires contre 2 760 l'an passé.

Au cours de l'exercice, Lazard gestion a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du nombre d'actions et détient à fin septembre 2010 6,1 % du capital et 4,7 % des droits de vote.

Par ailleurs Bestinvest a annoncé avoir successivement franchi à la baisse les seuils de 5 % et de 3 % des droits de vote pour détenir, à fin septembre 2010, 2,9 % du capital et 2,2 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

2. Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des neuf dixièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales sont les suivantes :

La Société détient, au 30 septembre 2010, 6 676 actions Lafuma dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. Ces actions représentent une valeur comptable de 69 K€.

Déclaration de seuils		30.09.2010
Supérieur à 25 %		Comir
De 10 % à 25 %		Sherpa finance ⁽¹⁾ CDC Elan PME
De 5 % à 10 %		BNP Paribas Fortis Lazard

⁽¹⁾ Sherpa finance est le holding de la famille Joffard.

3. Changement de contrôle

A l'exception des droits de vote doubles mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

4. Options de souscriptions d'actions (Rapport Spécial en application de l'article L225-184 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale extraordinaire du 25 janvier 2006 a autorisé un plan de souscription d'actions dans la limite de 2 % du capital social.

Au titre de ce plan, le Conseil d'Administration a attribué :

- 26 800 options exerçables entre le 30/11/2010 et le 31/12/2011.

Au 30 septembre 2010, la situation est la suivante :

Désignation	Plan n°5
Date de décision	30/11/2006
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	30/11/2010
Date d'expiration des options de souscription d'actions	31/12/2011
Nombre de bénéficiaires	23
Prix d'exercice	60,28 €
Juste valeur globale du plan d'options (en €)	235 615
Hypothèses retenues pour la valorisation du plan :	
Maturité attendue	4,5 ans
Taux d'intérêt	3,75 %
Volatilité	20,71 %
Dividende projeté	2 %
Nombre d'options restantes	16 300

En cas d'exercice de la totalité des options attribuées et à attribuer, le nombre d'actions serait de 3 493 260, les actions nouvelles représentant 0,5 % du nouveau capital.

Au cours de l'exercice, aucune option de souscription ou d'achat n'a été consentie par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux mandataires sociaux ou aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé.

De même, au cours de l'exercice, aucune option de souscription ou d'achat consentie par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options n'a été levée par des mandataires sociaux ou parmi les dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 (quatorzième résolution) de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou du Groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

5. Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants

et des personnes mentionnées à l'article L-621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article 6-681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2010 et portant sur des actions LAFUMA ont été les suivantes :

Opérations sur titres

Nom	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (Euros)	Montant de l'opération (Euros)
Chapuis François	Administrateur	Cession	24/09/2009	1 500	11,95	17 929,95
Chapuis François	Administrateur	Cession	21/09/2009	1 000	11,50	11 500,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	22/09/2009	1 500	11,50	17 250,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	23/09/2009	1 000	11,90	11 900,00
Haas Christian	Administrateur	Cession	27/10/2009	3 929	12,18	47 863,07
Haas Christian	Administrateur	Cession	28/10/2009	904	12,00	10 849,90
Chapuis François	Administrateur	Cession	30/10/2009	1 300	11,74	15 262,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	17/11/2009	800	12,00	9 600,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	09/11/2009	1 200	11,60	13 920,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	12/11/2009	874	12,00	10 488,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	13/11/2009	1	12,00	12,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	16/11/2009	825	12,00	9 900,00
Chapuis François	Administrateur	Cession	18/11/2009	2 500	12,41	31 020,50
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	11/01/2010	2 076	12,45	25 842,05
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	12/01/2010	220	12,55	2 761,00
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	28/01/2010	200	12,02	2 404,00
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	04/02/2010	9	12,00	108,00
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	03/02/2010	70	12,00	840,00
Sylvent Franck	Administrateur	Achat	08/02/2010	100	11,50	1 150,00
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	08/03/2010	102	12,00	1 224,10
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	09/03/2010	356	12,25	4 361,36
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	10/03/2010	870	12,14	10 561,80
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	11/03/2010	254	12,00	3 049,16
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	12/03/2010	871	12,17	10 600,07
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	15/03/2010	518	12,37	6 408,70
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	16/03/2010	1 411	12,67	17 883,01
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	17/03/2010	400	12,63	5 053,20
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	18/03/2010	200	12,50	2 500,00
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	19/03/2010	91	12,64	1 150,42
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	25/03/2010	278	12,62	3 508,92
Soparcif	Détenu par Mr Haas, administrateur	Cession	26/03/2010	431	12,55	5 410,34
Chapuis François	Administrateur	Cession	09/04/2010	2 500	13,65	34 125,00

6. Capital autorisé non émis

(Rapport du Conseil d'Administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2008).

Augmentation du capital en numéraire

A la date du 30 septembre 2010, l'autorisation d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a été utilisée pour un montant de 10 430 880.

Nature de l'autorisation	Date d'A.G.E.	Montant nominal autorisé	Montant nominal autorisé non émis	Durée de l'autorisation
Emission d'actions avec droit préférentiel de souscription (DPS)	19 mars 2009	15 000 000	4 569 120	26 mois
Emission d'actions sans droit préférentiel de souscription	19 mars 2009	15 000 000	15 000 000	26 mois
Valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec maintien du DPS	19 mars 2009	15 000 000	15 000 000	26 mois
Valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital, avec suppression du DPS	19 mars 2009	15 000 000	15 000 000	26 mois
Plafond global aux autorisations d'émission d'action ou de valeur mobilières donnant accès au capital	19 mars 2009	30 000 000	19 569 120	26 mois

L'ensemble de ces autorisations sont proposées à l'Assemblée Générale du 2 février 2011 pour renouvellement.

7. Nantissement sur titres et fonds de commerce

A titre de garantie du financement moyen terme syndiqué existant (capital restant dû pour 33 342 K€), les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué (capital restant dû de 7 551 K€) bénéficient par ailleurs des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

8. Informations prescrites par l'article L 225-100-3 relatif aux offres publiques d'acquisition

1. La structure du capital de la Société est présentée ci-dessus.

2. Il n'existe pas de restrictions statutaires :

- à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis 2 ans au moins (article 20 des statuts) ;
- aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 9 des statuts) ;

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses dans des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées ci-dessus.

4. Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.

5. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionariat du personnel.

6. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont fixées par l'article 12 des statuts.

8. Les pouvoirs du Conseil d'Administration sont ceux décrits à l'article 14 des statuts. En outre, le Conseil d'Administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 en ses résolutions 6 à 12.

9. Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés (démission ou licenciement) si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.



7. Lafuma en bourse

L'action LAFUMA a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 15 mai 1997, par offre publique de vente de 20,13 % des titres au prix de 197 Frs par action (30 Euros).

Le code Isin est : FR 00000 35263 (mnemo : LAF).

1. Evolution du titre sur 2009 et 2010

Années	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux échangés en K€	Cours extrêmes le plus haut en €	Cours extrêmes le plus bas en €
2009	Janvier	4 046	38,44	9,38	8,13
	Février	12 347	95,83	9,22	5,45
	Mars	22 586	165,52	8,18	5,78
	Avril	27 845	223,19	9,03	6,66
	Mai	39 131	327,97	9,03	8,00
	Juin	45 330	400,47	9,50	8,33
	Juillet	43 998	360,01	8,90	7,90
	Août	218 140	2 405,04	13,00	7,80
	Septembre	100 575	1 122,29	12,40	9,60
	Octobre	78 741	1 010,01	14,66	11,00
	Novembre	38 991	462,37	12,80	10,50
	Décembre	32 244	352,98	11,96	10,51
2010	Janvier	53 747	633,97	13,29	10,40
	Février	46 002	516,67	12,00	10,98
	Mars	39 277	489,79	13,97	11,40
	Avril	41 765	555,55	13,95	12,60
	Mai	30 410	376,08	13,27	11,50
	Juin	40 360	474,72	12,59	10,52
	Juillet	10 200	111,74	11,84	10,45
	Août	14 859	173,12	12,07	11,02
	Septembre	40 782	454,79	12,15	10,50
	Octobre	71 673	792,73	11,42	10,70
	Novembre	26 434	289,84	11,28	10,50

Exercice 2009/2010 :

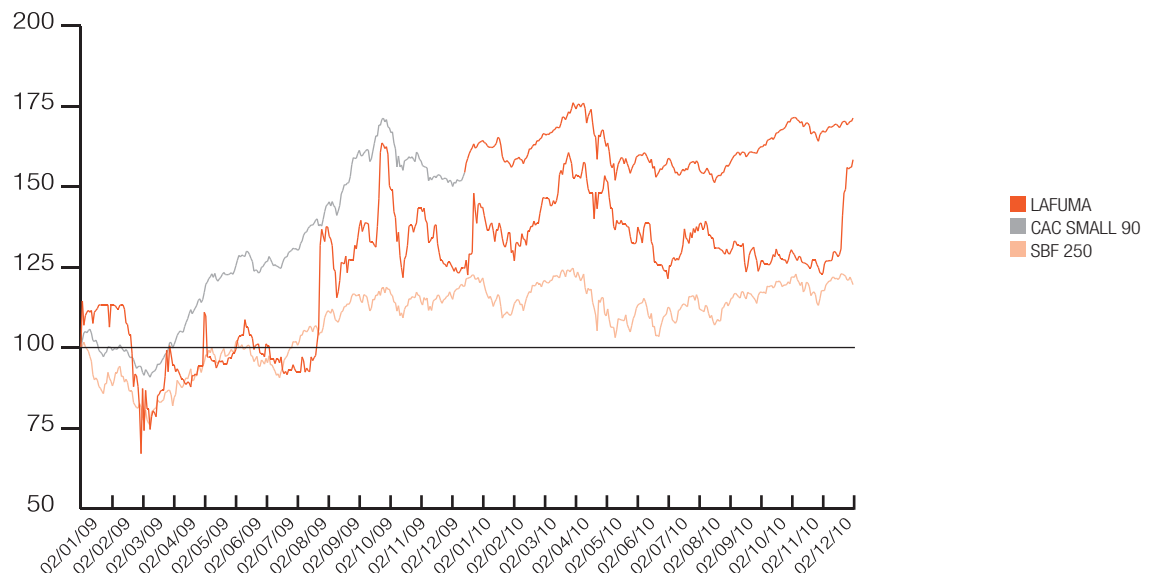
Cours moyen : 11,86 €

Nombre de titres échangés : 467 288 titres

Moyenne mensuelle d'échanges : 38 941 titres.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2010, le cours de clôture était de 11,35 euros soit une capitalisation boursière 39 463 milliers d'euros.

Evolution du cours de bourse par rapport aux indices Small 90 et SBF 250



2. Négociation d'actions en bourse par la société de ses propres actions

Un contrat de liquidité a été signé entre LAFUMA SA et la société Oddo MidCap conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 février 2010, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce, a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions en vue d'assurer la liquidité du titre aux conditions suivantes :

Prix maximum d'achat : 30 Euros par action.

Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du capital social existant au jour de l'AG.
Affectation au report à nouveau des dividendes revenant aux actions propres.

Au titre du contrat de liquidité, les moyens qui figuraient au compte de liquidité, à la date du 30 septembre 2010, sont les suivants :

- 6 087 titres
- 43 096 euros

Un nouveau programme est soumis à votre vote dans le cadre de l'Assemblée Générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Au terme de la résolution proposée, ces achats limités à 10 % du nombre d'actions composant le capital, pourront être réalisés, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Lafuma par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de

liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire.

Les actions propres acquises seront soit conservées, soit remises à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, soit cédées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les achats et les ventes seront réalisés dans des conditions de prix identiques à celles du programme précédent.

3. Offres spéciales aux actionnaires

L'offre aux actionnaires est désormais directement disponible sur le site Groupe de LAFUMA www.groupe-lafuma.com. Elle permet à tous ses actionnaires de profiter de

tarifs préférentiels sur les boutiques en ligne du Groupe, à savoir les boutiques des marques Lafuma, Oxbow, Eider et depuis peu Le Chameau.

4. Informations des actionnaires

4.1. Internet

Le Groupe Lafuma est présent sur internet avec une visibilité spécifique à chaque marque. Chaque année, l'ensemble des sites du Groupe totalise plus de 5 millions de visiteurs.

Les marques possèdent leur propre site : www.lafuma.com, www.millet.fr, www.eider-world.com, www.oxboworld.com, www.lechameau.com et www.ober.fr.

Certaines marques possèdent leur boutique en ligne :

www.lafuma-boutique.com, www.oxbowshop.com, www.eidershop.com et depuis septembre 2010 www.lechameau.fr.

A l'image des actions de développement à l'international du Groupe, de nombreuses versions étrangères répondent aux différentes problématiques (Japon, USA, Allemagne...). Enfin, l'actualité du Groupe Lafuma et les informations financières le concernant peuvent être consultées directement à l'adresse :

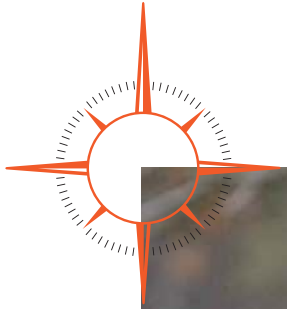
www.groupe-lafuma.com ou via le site www.lafuma.com, rubrique "Groupe Lafuma".

4.2. Analyses financières

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analyse qui suivent régulièrement la valeur dont notamment Oddo (Raphaël Hoffstetter), Gilbert Dupont (Ning Godement) et Opale Finance (Valérie dieppe).

4.3. Calendrier indicatif de diffusion de l'information financière (communication après bourse)

Annnonce du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	:	mardi 25 janvier 2011
Assemblée Générale des actionnaires	:	jeudi 2 février 2011
Annnonce du chiffre d'affaires semestriel	:	mardi 26 avril 2011
Annnonce des résultats semestriels	:	lundi 30 mai 2011
Annnonce du chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	:	mardi 26 juillet 2011
Annnonce du chiffre d'affaires annuel	:	mardi 25 octobre 2011
Annnonce des résultats annuels	:	lundi 12 décembre 2011



Rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques





1. Le Gouvernement d'entreprise

Pour l'exercice 2009/2010, la société a poursuivi les actions permettant un rapprochement progressif de son contrôle interne vers le cadre proposé par l'AMF dans sa recommandation du 22 janvier 2007 et adapté à la taille de la Société avec le « Guide de mise en œuvre du cadre de référence des valeurs moyennes et petites » dit code Middlednext.

Le Groupe entend poursuivre cette évolution sur les exercices suivants jusqu'à être en totale cohérence avec le référentiel précité.

Le rapport couvre la société-mère Lafuma SA ainsi que l'ensemble des filiales consolidées contrôlées à plus de 50 %.



1. Composition du Conseil d'Administration de LAFUMA SA

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour. Le conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2010 de neuf membres.

	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Président et Directeur général		
Philippe JOFFARD	07/12/1990	30/09/2015
Administrateurs		
François CHAPUIS	07/12/1990	30/09/2015
Frédéric BOSSARD	19/11/1997	30/09/2015
Jean-Pierre MILLET	24/01/2007	30/09/2015
Comir, représenté par Christian HAAS	10/09/2001	30/09/2010
BNP Paribas Fortis représentée par Philippe AUBERT	24/01/2007	30/09/2012
Félix SULZBERGER	28/01/2004	30/09/2013
Caroline BARBERY	19/03/2009	30/09/2013
Franck SILVENT	18/02/2010	30/09/2015

Les autres mandats ou fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe JOFFARD

Président du Conseil d'Administration de LAFUMA SA renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015. La fonction de Directeur Général a été confirmée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 février 2010.

Autres fonctions dans le Groupe :

- Président de la SAS MILLET
- Président de la SAS LE CHAMEAU
- Président de la SAS LAFROM
- Président de la SAS SHERPA LOGISTIQUE
- Président de la SAS LALLEMAND
- Président de la SAS OXBOW
- Président de la SAS OXBOW DISTRIBUTION
- Président de la SAS EIDER
- Gérant de la SAS PACCARD DIFFUSION
- Gérant de la SCI LE CHEVRIL
- Gérant de la société CONTEXT (Tunisie)
- Président du Conseil d'Administration de L.M.O. (Italie)
- Président du Conseil de Surveillance de LAFUMA Group GmbH (Allemagne)
- Président de LAFUMA AMERICA
- Directeur de LAFUMA HONG KONG
- Directeur de LAFROM HONG KONG
- Directeur de LAFUMA MILLET K.K. (Japon)
- Directeur de LAFUMA China
- Directeur de BIG PACK FAR EAST (Chine)
- Directeur de LAFUMA B.V. (Hollande)
- Directeur de LAFUMA - LE CHAMEAU (U.K.)
- Directeur de LAFUMA OUTDOOR TRADING (Chine)
- Administrateur de LAFUMA BEIJING (Chine)
- Administrateur délégué de S.C.Z. (Maroc)
- Administrateur de LAFUMA HUNGARIA (Hongrie)
- Administrateur de LAFUMA Group SL (Espagne)
- Administrateur délégué de LWA (Belgique)
- Administrateur de LAFUMA CANADA (Canada)

Autres fonctions hors du Groupe :

- Président de la SAS SHERPA FINANCE (holding de la famille Joffard)
- Gérant de la SCI IMMOLOR
- Gérant de la SCI LES AUBERGEONS

Monsieur Frédéric BOSSARD

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

- Gérant de la SARL AUDIT MANAGEMENT
- Administrateur de GVC ENTREPRISES
- Administrateur de ROC ROUGE

Monsieur François CHAPUIS

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

COMIR - Représentée par Monsieur Christian HAAS

Renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2005, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Autres fonctions :

- P.D.G. de SOPARCIF (SAS)
- P.D.G. de MATINVEST
- P.D.G. de SFTA
- P.D.G. de COFIR (Belgique)
- P.D.G. de COMIR (SAS)
- Vice-P.D.G. de MATIGNON INVESTISSEMENT ET GESTION
- Président du Conseil de Surveillance de GUY DEGRENNE
- D.G. de SENLISIENNE DE PORTEFEUILLE (Membre du Directoire)
- Représentant permanent dans les sociétés suivantes :
LACIE - KADRIGE - Fournitures Hospitalières - Cie Fermière de Vichy
NEUHAUS (Be) - ECFC (Be)

Monsieur Jean-Pierre MILLET

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

- Directeur Général de CARLYLE EUROPE
- Président du Conseil d'Administration de JETFLY (Luxembourg) SA

BNP Paribas Fortis - Représentée par Monsieur Philippe AUBERT

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 janvier 2007 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Autres fonctions :

- Directeur Général de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE
- Représentant permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR ROBERTSAU INVESTISSEMENT :
SA RDBA (Administrateur)
SA GPV (Membre du Conseil de Surveillance)
SA HARRIS WILSON TEXTILE (Conseil d'Administration)
- Représentant permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE FUND :
SA A2IA (Administrateur)
SA CLARISSE (Administrateur)

A titre personnel :

- SA CIE FINANCIERE DE BELLECOUR (Administrateur)

Monsieur Félix SULZBERGER

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2008 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Autres fonctions :

- Président de la Direction CALIDA S.A., Sursee, Suisse
- Président de AUBADE SAS, Paris
- Membre du Conseil (Beirat) FINATEM GmbH, Frankfurt am Main, Allemagne
- Membre du Conseil (Beirat) DERBY CYCLE BETEILIGUNGS, Cloppenburg, Allemagne

Madame Caroline BARBERY

Nommée par le Conseil d'Administration du 3 février 2009 en remplacement de Madame Laurence DANNON, démissionnaire, et ratifiée par l'Assemblée Générale du 19 mars 2009, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 30/09/2013.

Autres fonctions :

- General Manager of Jaccar Equity Research
- Représentant de VOG Fund, Vietnam
- Administrateur de LAFUMA Beijing

Monsieur Franck SILVENT

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

- Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :
- Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes
 - Président de C12S SAS
 - Président de la CIEL - Centrale d'Investissements et de Loisirs SAS
 - Représentant permanent de CDA au Conseil d'Administration de Grévin et Compagnie SA
 - Représentant permanent de CDA au Conseil d'Administration de Musée Grévin SA*
 - Représentant permanent du Gérant de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI)
 - Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)*
 - Administrateur de SwissAlp, Suisse

Autres mandats et fonctions :

- Administrateur de CNP Assurances*

* Sociétés cotées

2. Les travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009/2010

La Société a pour volonté de constituer un Conseil d'Administration basé sur la diversité et l'expérience de chacun des membres qui le compose. Il est ainsi formé de neuf administrateurs :

- 3 représentants des familles fondatrices (M. Joffard, Chapuis et Bossard)
- 3 représentants (directement ou indirectement) des principaux actionnaires, hors familles fondatrices (Comir, BNP Paribas Fortis, M. Silvent)
- 3 administrateurs indépendants (Mme Barbery, M. Millet et M. Sulzberger)

Par ailleurs, le Conseil intègre un membre étranger (M. Sulzberger de nationalité suisse) et un membre résidant en Asie (Mme Barbery qui est basée au Vietnam). Ces personnes, par leur expérience particulière apportent un éclairage utile pour la direction d'un Groupe internationalisé comme Lafuma.

3. Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de Lafuma SA des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

4. Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur. Celui-ci est applicable à tous les membres actuels et à venir du Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur établit les règles applicables sur les points suivants :

- les procédures de fonctionnement du Conseil,
- les informations transmises régulièrement aux membres du Conseil,

- les comités constitués du Conseil d'Administration ayant en charge de préparer les travaux du Conseil en apportant un éclairage technique,
- la rémunération des membres du Conseil,
- la notion d'administrateur indépendant.

5. Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du conseil.

Un calendrier des conseils (au moins 4 par an) est établi en début d'exercice et des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe. Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins huit jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'un seul mandat.

L'avocat conseil et le Secrétaire Général du Groupe assistent à la plupart des réunions du Conseil d'Administration, et à la quasi-intégralité des débats. Ils en assurent le secrétariat.

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. L'ensemble des administrateurs étaient présents ou représentés à chacune des séances. Outre une information régulière sur l'activité et les performances, ses travaux ont porté sur le suivi des négociations de constitution d'une nouvelle joint-venture en Chine et sur l'évolution de la situation financière du Groupe, notamment le suivi des négociations avec les banques sur le renouvellement des lignes de crédit à court terme.

Enfin, en application du règlement intérieur mis en place au cours de l'exercice, le Conseil a procédé pour la première fois à une discussion sur l'évaluation de ses propres travaux. Un nouveau débat sur ce thème est prévu lors du Conseil qui suit la tenue de la prochaine Assemblée Générale.

6. Administrateurs indépendants

Dans le cadre de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration a déterminé des critères qui permettent de qualifier objectivement un administrateur indépendant :

- détenir directement ou indirectement moins de 3 % du capital social de la Société et n'avoir aucune fonction dans le Groupe autre que la fonction d'Administrateur et/ou membre d'un Comité.
- ne pas avoir de lien de parenté ou de subordination avec un autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital social.

Sur la base des critères retenus sont qualifiés d'administrateurs indépendants les personnes suivantes :

- Madame Caroline Barbery,
- Monsieur Jean-Pierre Millet,
- Monsieur Félix Sulzberger.

7. Comités constitués

Afin de faciliter le suivi de ses missions, le Conseil a constitué des comités d'études :

- un comité des rémunérations et des nominations,
- un comité d'audit,
- un comité stratégique.

7.1. Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres :

- Monsieur Christian Haas, Président du Comité.
- Monsieur Jean-Pierre Millet, administrateur indépendant.
- Monsieur Felix Sulzberger, administrateur indépendant.

Le Comité est chargé de faire des propositions en ce qui concerne la rémunération du Président Directeur Général et des cadres dirigeants et supérieurs du Groupe.

Outre le salaire, son opinion porte aussi sur l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, sur les droits à la retraite et aux régimes de prévoyance et sur les avantages en nature dont ils pourraient bénéficier.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009-2010, l'ensemble de ses membres étant présents. Les réunions et les travaux y afférents ont concerné l'organisation de la direction du Groupe, la composition du Conseil d'Administration et la gestion des primes de fin d'exercice.

Par ailleurs, le Président du Comité est régulièrement consulté pour l'embauche de nouveaux cadres supérieurs et rencontre les candidats retenus avant toute embauche.

7.2. Le Comité d'audit est composé de :

- Monsieur François Chapuis - Président du Comité,
- Monsieur Philippe Aubert,
- Monsieur Frédéric Bossard.

Monsieur Gilles Venet, Secrétaire Général du Groupe représente la Société et participe à ce titre aux séances du Comités d'Audit.

Monsieur François Chapuis est apparenté à Monsieur Philippe Joffard, Président de la société. La famille Bossard, représentée par Monsieur Frédéric Bossard est elle-même très proche de Monsieur Joffard.

Monsieur Christian Haas représente la société Comir, actionnaire de référence, qui détient avec Soparcif, société appartenant à Monsieur Haas, 20 % du capital et Monsieur Philippe Aubert représente BNP Paribas Fortis qui détient 7 % du capital.

Enfin, Monsieur Franck Silvent, Directeur Général délégué de la Compagnie des Alpes dont le principal actionnaire est la Caisse des Dépôts, elle-même actionnaire via le fonds « CDC Elan PME » à hauteur de 14,6 % du capital de Lafuma.

Monsieur François Chapuis assure la présidence du Comité d'Audit. Grâce à sa formation (HEC) et aux postes de directions financières qu'il a occupé, Monsieur Chapuis présente de réelles compétences en matière financière lui permettant d'assurer à la fois un rôle d'expertise et de conseil auprès de ses collègues.

Les Commissaires aux Comptes assistent généralement aux réunions du comité d'audit, à la demande du Président. Ils sont présents en particulier à la séance du Comité d'Audit chargée d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le Comité est chargé des missions telles que prescrites par l'article L. 823-19, al. 3 à 8 du Code de Commerce, et notamment de :

- l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière,
- la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni trois fois. Outre l'examen des comptes annuels et semestriels, le Comité s'est réuni afin d'examiner la situation trimestrielle au 31 décembre 2009 et s'assurer de l'avancement du plan de réduction des coûts et du contexte des négociations avec les banques.

7.3. Le Comité Stratégique est composé de :

- Monsieur Philippe Joffard - Président,
- Monsieur Christian Haas,
- Madame Caroline Barbery,
- Monsieur François Chapuis,
- Monsieur Félix Sulzberger.

Il a pour mission d'accompagner la mutation en cours du Groupe Lafuma et d'examiner la mise en œuvre du plan d'actions arrêté dans le plan de développement à trois ans.

Il s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2009-2010 dans le but de réfléchir aux relais de croissance à moyen terme.

8. Rémunération des membres du Conseil et des organes de direction

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence.

En 2010 et au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009, le Conseil a perçu des jetons de présence pour un montant de 7,5 K€ par administrateur, soit un total versé sur l'exercice de 60 K€.

En application du règlement intérieur du Conseil d'Administration, les jetons de présence sont distribués en fonction de trois critères :

- une partie fixe en raison de la fonction d'Administrateur,
- Une partie variable calculée au prorata de la participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration,
- Une partie complémentaire versée au titre de la participation d'un administrateur à un ou plusieurs comités constitués.

La rémunération brute versée en 2010 à Monsieur Philippe JOFFARD, Président Directeur Général, par les sociétés du Groupe s'est élevée comme suit :

Monsieur Philippe Joffard	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants bruts versés	Montants dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable	50 000			
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	7 500	7 500		
Avantages en nature	54 929	54 929	53 533	53 533
	412 429	362 429	353 533	353 533

La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2010 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 129 K€.

Monsieur Joffard ne bénéficie d'aucun engagement contractuel préétabli en cas de départ de la société quel qu'en soit le motif.

Il ne bénéficie pas non plus de stocks options ou d'actions gratuites.

Au cours de l'exercice 2010, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de gestion (Comité Exécutif dénommé CSG) (11 personnes) s'est élevée à 1 785 K€ (2009 : 1 665 K€ pour 12 personnes).

Le dernier plan d'options de souscriptions d'actions date de 2006 et compte encore 23 bénéficiaires. Le Conseil a souhaité à cette époque faire bénéficier les membres du Comité exécutifs et un certain nombre de cadres clef d'un plan de stock option avec une répartition équilibrée des options en fonction des responsabilités et de l'ancienneté dans l'entreprise. Compte tenu de la baisse du cours de l'action depuis cette époque, le plan qui prévoit un prix d'exercice à 60,28 euros est devenu inefficace et ne fera très probablement l'objet d'aucune souscription d'actions.

Le Conseil d'Administration a demandé à la société de réfléchir à la mise en place d'un nouveau plan pour l'encadrement selon des règles d'attribution à établir.

9. Conventions

Les conventions conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux Comptes inclus dans le présent rapport.

Conformément à l'article L. 225-39 du Code de Commerce, le Président a établi la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et les personnes physiques ou morales énumérées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

10. Autres informations

Les informations concernant l'Assemblée Générale des actionnaires ainsi que les informations concernant les dispositions éventuelles mises en œuvre en cas d'offre publique d'achats sont données dans la partie "Renseignements de caractère général concernant le Groupe Lafuma".



2. Contrôle interne

Le rapport sur le contrôle interne a été élaboré par le Président en collaboration avec le Secrétariat Général. Il a fait pour certains points l'objet de discussion avec le Comité d'audit et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- l'optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données,
- l'identification des risques inhérents à l'exploitation,
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- conformité des opérations aux lois et réglementations en vigueur,
- maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe.

Ces objectifs sont traduits dans l'environnement de contrôle interne instauré notamment par la Direction Générale : la décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer

en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie d'exigences en matière de comptes rendus.

Chaque pôle est géré sous la responsabilité d'un directeur de pôle qui a la responsabilité hiérarchique sur les équipes de la société principale du pôle (Lafuma SA pour le pôle Grand Outdoor, Le Chameau pour le pôle Country, Millet et Eider pour le pôle Montagne et Oxbow pour le pôle Surf) et une responsabilité opérationnelle pour les filiales internationales en ce qui concerne la part relevant de leur pôle.

Les activités industrielles et achats relèvent par ailleurs sur le plan technique d'un directeur en charge du suivi de tout le processus de fabrication qu'il soit interne ou sous forme de sourcing en Asie ou en Europe Centrale.

Enfin, sur le plan fonctionnel, un Secrétariat Général coordonne l'ensemble des directions fonctionnelles des pôles et a pour mission d'assurer une plus grande homogénéité des procédures et des bonnes pratiques.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

1. Direction du Groupe

Le Conseil d'Administration et les comités associés déterminent les orientations de l'activité du Groupe et veillent à leur mise en œuvre.

Le comité d'audit a notamment pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière, ainsi que la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Monsieur Philippe Joffard assume les fonctions de Président Directeur Général et dirige à ce titre le Groupe. Il est par ailleurs dirigeant de l'ensemble des filiales de la société Lafuma en France comme à l'étranger.

A ce titre, il engage la Société Lafuma par sa signature et délègue à ses collaborateurs les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Monsieur Joffard est assisté par le Comité Stratégie et Gestion (CSG). Le Comité Stratégie et Gestion est le principal organe de gestion du Groupe. Il est composé de la direction générale du Groupe, des directeurs généraux de pôle et des dirigeants clef dans la gestion et l'organisation du Groupe.

2. Composition du Comité Stratégie Groupe

Philippe JOFFARD	P.D.G.	55 ans	Droit, consultant.	Directeur délégué en 1984, puis P.D.G. depuis février 1986.
Gilles VENET	Secrétaire Général Groupe	50 ans	Droit IEP Paris, Histoire, DESCF. PARIBAS de 1985 à 1989, Directeur Trésorerie et Financements chez BOIRON de 1990 à 1999, puis Directeur Financier chez HYPARLO de 1999 à 2006.	Rejoint LAFUMA en octobre 2008 au poste de Secrétaire Général Groupe.
Dominique RIBEAUCOURT	Directeur Industriel et Sourcing Groupe	59 ans	Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne. Directeur Industriel de 1989 à 2000 chez LAFUMA. Puis D.G.A. du Groupe JACADI de 2000 à 2001, et Chief Operating Officer du Groupe CWF de 2001 à 2007.	Retour chez LAFUMA en janvier 2008 au poste de Directeur Industriel et Sourcing.
Frédéric DUCRUET	D.G. MILLET/EIDER	50 ans	Après 2 expériences à la tête de sociétés spécialisées dans l'Outdoor, il rejoint MILLET en 2001.	D.G. MILLET depuis septembre 2001 et D.G. EIDER depuis juin 2008.
Matthieu BAZIL	D.G. OXBOW	36 ans	IPAG Paris. ADIDAS France de 1997 à 2000 ; rejoint QUIKSILVER Europe en septembre 2000 et devient Directeur général DC Shoes EMEA en juin 2005.	Rejoint OXBOW en novembre 2009 au poste de Directeur Général.
Romain MILLET	D.G. LE CHAMEAU	32 ans	ESCP-EAP. Consultant en stratégie. Rejoint LAFUMA en 2005 comme Responsable Organisation et Développement du Groupe LAFUMA, puis Responsable Marketing d'OXBOW de janvier 2006 à septembre 2007, il prend la Direction des Filiales Internationales en 2008 et 2009.	D.G. LE CHAMEAU depuis Janvier 2010.
Stéphane FOURNIER	Directeur des opérations	36 ans	DESS Finance. Contrôleur de gestion chez Lafuma puis responsable logistique. Directeur logistique chez CWF. Directeur Général d'une filiale du Groupe logistique CEPL.	Depuis 2008, Directeur Logistique du Groupe Lafuma. Directeur des opérations depuis fin 2010 (commercial, ordonnancement, logistique).
Arnaud DUMESNIL	Directeur Contrôle de gestion Groupe	32 ans	HEC - IEP Paris. Auditeur chez Ernst & Young. Contrôleur de gestion chez Orange International.	Directeur du contrôle de gestion Groupe depuis 2008, et Directeur des filiales internationales.
Alain CROTEAU	Secrétaire Général OXBOW	43 ans	License sciences économiques. Créateur d'une nouvelle régie publicitaire. Responsable Logistique chez Elf Atochem.	Chez Oxbow depuis 1997. Occupe actuellement le poste de Secrétaire Général d'Oxbow (logistique, achat, Direction administrative et financière).

Le Comité Stratégie et Gestion est par ailleurs complété par le Directeur Adjoint Eider (Thibaud CORNET), le Directeur des opérations de Lafuma (Stéphane FOURNIER), le Secrétaire Général Oxbow (Alain CROTEAU) et le Directeur du Contrôle de gestion Groupe (Arnaud DUMESNIL).

Le CSG a pour mission de faire le suivi des performances de gestion du Groupe et de coordonner les actions entre l'ensemble des pôles du Groupe, de déterminer la politique commune à suivre sur les sujets transversaux (Industrie, sourcing, logistique, finance). Il se réunit désormais tous les deux mois en alternative avec les Comités d'Information et de Gestion des pôles.

Les Comités d'Information et de Gestion (CIG) se tiennent au niveau de chaque pôle. Ils sont composés de la Direction Générale, de la Direction du Contrôle de gestion et des équipes opérationnelles du pôle. Le CIG a pour objet d'être une instance d'échange et de décision sur toutes les orientations stratégiques qui concerne le pôle.

3. Système d'information

Le Groupe a organisé son système d'information autour d'un progiciel de gestion spécifique à l'industrie textile qui est utilisé par d'autres groupes significatifs de ce secteur. Ce progiciel représente le cœur de l'architecture informatique autour duquel sont interfacés des outils de gestion spécifiques : logiciels comptables, de consolidation, logiciel de conception textile, logiciel ou développement spécifiques concernant la logistique.

Ce système d'information concerne l'ensemble des sociétés du Groupe en Europe et l'enjeu actuel consiste à élargir son application aux filiales internationales tout en renforçant la sécurité.

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi cette politique en procédant à l'extension du système d'information aux filiales internationales et à l'amélioration de la sécurité.

3.1. Extension du système d'information

Les filiales internationales ont été créées à un moment où la connexion globale et l'utilisation de progiciels communs n'étaient pas envisageables. Ces filiales ont chacune choisi des outils spécifiques développés dans leur pays et adaptés à leurs propres besoins. Cette solution est aujourd'hui inadaptée à une organisation Groupe basée sur les échanges d'informations entre les différentes entités qui le compose. C'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé de procéder progressivement à l'extension du système d'information central sachant que les outils réseaux permettent sur le plan technique une telle extension. C'est dans le cadre de cette politique que l'informatique a été changée dans la filiale américaine et le site industriel du Maroc au cours de l'exercice 2009. Le plan s'est poursuivi en 2010 avec l'implantation du système d'information dans la filiale de Hong Kong. A la différence des sociétés précédentes, il s'agissait d'un enjeu relativement lourd dans la mesure où on retrouve à Hong Kong des activités wholesale mais aussi un réseau de boutiques et une plate-forme logistique pour les expéditions en provenance de Chine et à destination des bases logistiques française, des filiales internationales comme le Japon ou les Etats-Unis et des clients grand export.

En revanche, l'extension aux filiales japonaises et chinoise pose une difficulté technique (passage au langage unicode) pour intégrer les idéogrammes. Bien que possible techniquement, cette évolution n'est pas envisagée sur 2011 car elle est particulièrement lourde.

En revanche, l'outil de gestion du réseau de magasins au Japon est en cours d'installation si bien que la totalité des activités retail seront gérées à partir du même logiciel en temps réel.

Enfin l'extension devrait concerner l'intégration dans le système d'information des filiales

Les CIG se réunissent tous les deux mois en alternance avec le CSG.

Chaque société d'exploitation est enfin composée d'un Comité de Direction animé par le Directeur de pôle. Ce comité a pour mission d'assurer le suivi courant de l'activité de la société et de mettre en œuvre les décisions arrêtées par le CIG du pôle auquel appartient la société, voire du CSG.

Enfin le Groupe a constitué des comités spécialisés qui ont pour mission d'analyser les activités transversales à l'ensemble des pôles comme le Comité retail, le Comité International et le Comité d'investissements.

Cette organisation hiérarchique à trois étages repose dans la pratique courante sur les qualités d'animation et d'organisation des directeurs de pôle et des directeurs fonctionnels qui se retrouvent au sein du CSG. Elle offre au Groupe une souplesse et une réactivité qui sont autant d'atouts pour s'adapter à un environnement en mouvance rapide.

industrielles en Tunisie et en Hongrie.

Ces projets finalisés, le Groupe aura alors une architecture informatique commune à l'ensemble des sociétés quel que soit le pays d'implantation.

3.2. Sécurisation de l'architecture informatique

L'extension progressive de l'outil informatique à l'ensemble des sociétés du Groupe favorise les échanges d'informations et représente un puissant levier d'amélioration de la productivité globale. Il présente en revanche le risque de concentrer les traitements informatiques et la sauvegarde des données sur un seul site. C'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé d'améliorer la sécurisation et la gestion de ses données.

- En premier lieu, le Groupe a mis en place une sauvegarde en temps réel sur un site de secours de l'ensemble des données traitées par les sociétés raccordées au système d'information. De la sorte, le Groupe se préserve d'une panne d'une unité centrale ou d'un sinistre sur un site informatique.

- En second lieu, le Groupe travaille sur le dédoublement des informations dans des lieux de stockages séparés afin de se protéger contre les sinistres physiques. Cette étape a été réalisée au cours de l'exercice et le Groupe prolonge son action en dédoublant les outils d'exploitation afin de garder la maîtrise de l'outil et le fonctionnement du système malgré la survenance d'un accident grave, même si celui-ci fonctionnera alors en mode dégradé pendant quelques temps.

- Enfin, le Groupe travaille sur un cadencement des traitements en fonction des besoins des utilisateurs sachant que l'extension du système d'information aux Etats-Unis puis en Asie supprime la possibilité de gestion des traitements de nuits puisque l'outil est utilisé 24h/24h.

L'ensemble de cette réflexion menée en 2009 s'est traduite par la mise en place de solutions techniques sur l'exercice 2010 et sera terminée au cours de l'exercice 2011.

La gestion du système d'information relève de la responsabilité du DSI groupe. Celui-ci rapporte au Secrétaire Général Groupe avec qui il tient une réunion de suivi hebdomadaire. Il organise par ailleurs des comités de suivi et de pilotage avec les principaux éditeurs de logiciels utilisés par le Groupe.

Enfin, concernant l'outil de base, une synthèse des difficultés de fonctionnement et de l'évolution des solutions mise en œuvre est réalisée au cours d'une réunion qui se tient tous les deux mois entre les directions générales du Groupe et de l'éditeur.

4. Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments de gestion financière suivants :

- Le processus de planification à moyen et court terme.
- Le reporting mensuel.
- La consolidation statutaire des comptes.
- Le suivi de la trésorerie et du crédit client.

5. Le processus de planification

Il comprend le plan à 5 ans, le processus budgétaire et le reporting mensuel.

5.1. Le Plan à 5 ans

Ce plan à moyen terme synthétise les axes stratégiques et leurs conséquences sur les grands équilibres financiers du Groupe ; il est réactualisé chaque année en fonction des évolutions du Groupe. Ce plan est notamment utilisé pour réaliser les tests de dépréciation lors de la clôture des comptes consolidés.

5.2. Le processus budgétaire

Sur la base des grandes lignes données par la Direction Générale du Groupe, les directions opérationnelles élaborent, à la fin du troisième trimestre de l'exercice, leurs budgets pour l'année suivante. Ces budgets sont définitivement entérinés à la fin du quatrième trimestre. Au cours de ces deux étapes, les objectifs et les arbitrages budgétaires sont arrêtés en cohérence avec le plan à 5 ans. Le budget fait l'objet d'une réactualisation à l'issue de l'arrêté des comptes semestriels, à une époque où le carnet de commandes pour la période hiver à venir est relativement bien connu. Il permet d'avoir une approche assez fiable des tendances de résultats pour la fin de l'exercice.

5.3. Le reporting mensuel

Le reporting de gestion mensuel assure le suivi des performances des différentes sociétés au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont assurées par le

Service Contrôle de Gestion qui dépend du Secrétariat Général. Ce reporting permet notamment, d'analyser les écarts par rapport aux objectifs budgétaires et d'actualiser les prévisions de résultats.

Le suivi de gestion représente un enjeu capital pour le pilotage d'une entreprise. Le contexte de crise vécu par le Groupe en 2009 l'a rendu crucial et a mis en évidence ses limites. Le Groupe s'est ainsi attelé à en améliorer les performances tant dans ses aspects comptables, de contrôle de gestion que de trésorerie.

En ce qui concerne le contrôle de gestion, le travail a porté sur deux axes :

- élaborer des indicateurs de gestion consolidés,
- intégrer dans le suivi de gestion des informations concernant le besoin en fonds de roulement.

Dans ce cadre-là, le contrôle de gestion a mis en œuvre un reporting consolidé mensuel intégrant l'analyse du chiffre d'affaires de la marge et des frais d'exploitation d'une part et une analyse consolidée des stocks, du poste clients et des fournisseurs d'autre part. Le projet se poursuit par l'intégration de l'information de gestion dans l'outil de consolidation afin d'être en mesure de fournir une information de gestion consolidée présentant le compte de résultats, le bilan et le tableau de flux financier. Ces éléments seraient alors validés par la consolidation comptable réalisée chaque trimestre.

Le projet est bien avancé mais il passe par la construction d'une base de données unique rassemblant la totalité des informations de gestion pour l'ensemble des utilisateurs et pour l'ensemble des sociétés. Grâce à l'uniformisation élevée du système d'information ce projet de construction d'une seule base de données (datawarehouse) peut être lancé sur l'exercice 2011.

Actuellement, le reporting est consolidé tous les trimestres afin de donner une vision d'ensemble des performances. Le Groupe est en train de mettre en place le processus de consolidation analytique mensuel consolidé.

6. La consolidation statutaire

Sur le plan comptable, chaque société arrêteait des situations mensuelles qui faisaient l'objet d'une consolidation comptable semestrielle et annuelle. Ces informations servaient de base au contrôle de gestion. Afin d'améliorer l'information, le Groupe est passé en 2009 d'une consolidation semestrielle à une consolidation trimestrielle.

Cette évolution a permis d'améliorer l'information financière transmise aux dirigeants et au Conseil d'Administration et de valider les situations réalisées par le contrôle de gestion.

En amont de la consolidation, la Direction comptable émet, auprès des différentes sociétés, des instructions précisant les règles, le calendrier, et la forme des états nécessaires à la consolidation.

Les filiales transmettent les éléments nécessaires à la consolidation (balances comptables

et documents annexes), au siège dont les services en effectuent la vérification.

Les retraitements de consolidation et les éliminations inter-compagnies sont effectués également par le siège.

Lors des consolidations semestrielles et annuelles, des missions d'audit externe sont diligentées avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes. En revanche, les informations trimestrielles ne font pas l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes et ne sauraient faire l'objet actuellement d'une communication financière.

À l'issue de la validation par les Commissaires aux Comptes, une étude par le Comité d'Audit précède la présentation des comptes au Conseil d'Administration.

7. Le suivi de la trésorerie et du crédit client

La trésorerie représente un enjeu sensible dans la gestion courante d'une entreprise. Cet enjeu devient vital en période de tension sur les règlements et de crise de liquidité. C'est dans ce contexte que le Groupe a su faire évoluer son suivi de la trésorerie en établissant :

- un suivi quotidien de la position de trésorerie Groupe et de la dette financière Groupe,
- un reporting mensuel de trésorerie analysant l'évolution de la position de trésorerie, la position de change et la position de taux ;
- une analyse des prévisions de trésorerie à quatre semaines afin de mieux cerner le besoin à court terme de chaque filiale,
- des budgets annuels de trésorerie pour les principales sociétés afin de cerner le

besoin global au cours de l'exercice.

Enfin la direction financière produit un reporting de suivi des encaissements clients à l'échelle du Groupe afin de suivre au niveau global l'évolution des règlements clients et d'identifier les principales zones de risques comme les difficultés de paiement d'un client important commun éventuellement à plusieurs marques ou les difficultés rencontrées sur certains pays.

L'ensemble de ces informations sont transmises au CSG et au CIG pôles pour analyse, commentaires et décisions d'actions.

8. Les projets d'amélioration du contrôle interne pour 2011

Au cours des deux exercices précédents, le Groupe a focalisé son attention sur la production d'informations de gestion et l'accélération des délais de clôture dans le but d'améliorer le pilotage de l'entreprise dans un contexte de crise. Dans le même temps, il a concentré les efforts de ses équipes informatiques sur la sécurisation matérielle de l'information (dédoublage de site, sauvegarde en temps réel, cadencement).

Cette étape étant réalisée, le Groupe concentre son action dans deux directions :

- la construction d'une information de gestion cohérente, globale et synthétique à la disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'entreprise. La réalisation de la base de données unique (datawarehouse) mentionnée au-dessus représente la première étape de ce projet pluriannuel.

- L'uniformisation à l'ensemble des sociétés du Groupe des manuels de procédures internes afin de remonter le niveau de contrôle interne des sociétés périphériques. Cela concerne tout particulièrement les petites sociétés et les filiales internationales qui ne connaissent pas toujours le même degré d'exigence dans la formalisation et le contrôle des opérations. Le Groupe a entamé ce chantier en élaborant un document de synthèse rappelant l'ensemble des procédures à appliquer et les principaux points qui doivent y être intégrés. Cette démarche a été appliquée à partir d'août 2010 à la filiale japonaise qui avait fait apparaître des anomalies dans son contrôle interne qui méritaient d'être corrigées et mieux contrôlées de la part du siège. La démarche sera poursuivie dans les autres filiales internationales progressivement. Elle sera complétée par un renforcement des audits internes et externes, y compris en cours d'année et hors clôture.



3. Gestion des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.



1. Risques généraux d'exploitation

1.1. Fournisseurs et matières

LAFUMA a peu de fournisseurs stratégiques, à l'exception de quelques fournisseurs importants avec lesquels un partenariat existe basé sur des échanges qualitatifs et quantitatifs particulièrement réguliers.

Les dix premiers fournisseurs de matières et de produits finis représentent 26 % du poste Achats ; le premier représente moins de 5 % des approvisionnements.

Le Groupe a toutefois une relation étroite avec quelques fournisseurs de matières premières (GORE-TEX®, Polartec®, ...) fournisseurs de matières premières textiles qui exigent le référencement du client et du sous-traitant. Cette relation se rapproche plus d'un partenariat et les groupes travaillent sur des projets de recherche commun pour l'élaboration de nouveaux produits. Le Groupe Lafuma est d'ailleurs un des principaux clients de GORE-TEX® en Europe.

Certaines matières présentent des variations de cours : matières plastiques, cuir ou caoutchouc. Le Groupe se protège par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

1.2. Aléas météorologiques

Le Groupe travaille ses collections selon un rythme à deux saisons (été et hiver). L'essentiel des ordres clients (70 % à 80 % selon les marques) sont des commandes de pré-saisons, le solde étant du réassort.

Le réassort est bien sûr soumis aux aléas climatiques mais aussi à la conjoncture économique et aux derniers comportements du consommateur.

Dans l'hypothèse d'une mauvaise saison qui se traduirait non seulement par une faiblesse du réassort mais aussi par un niveau de stock élevé chez les clients, le Groupe doit alors s'adapter pour la saison de l'année suivante en prévoyant notamment une réduction de ses ordres de fabrication au titre des commandes de pré-saison.

Dans le cadre de son développement, le Groupe Lafuma a cherché à atténuer les risques liés à des cycles de consommation saisonniers ou à des variations climatiques par la diversification de son offre et par l'internationalisation de ses ventes. En ce sens l'activité de Le Chameau est principalement sur l'automne (saison de la chasse), alors que le mobilier de camping Lafuma se vend essentiellement en période estivale. De même Eider est une marque orientée sur l'hiver (dominante de l'offre ski) alors que Millet est plutôt fort en été (alpinisme).

Néanmoins, la conjonction successive de conditions météorologiques défavorables est de nature à impacter défavorablement l'activité.



2. Risques industriels et environnementaux

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Néanmoins, le Groupe réalise régulièrement des audits environnementaux sur l'ensemble de ses sites industriels : les axes d'amélioration relevés sont intégrés dans un plan d'action pluriannuel.

Pour ce qui concerne les sous-traitants, le Groupe procède à des audits environnementaux et "d'ethic compliance" destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables en application de la charte de développement durable.

Les fournisseurs sont visités régulièrement et notés selon un grade de couleur (vert, orange, rouge). Ils font l'objet d'un rapport avec un plan de progrès dans le souhait de voir s'améliorer les pratiques environnementales et sociales. Les fournisseurs ne répondant aux critères minimum de la charte sont exclus.

En quelques années, sous l'influence des audits réalisés par le Groupe ou d'autres marques qui entreprennent une démarche équivalente, on note des progrès sensibles réalisés par la plupart des fournisseurs.



3. Risques juridiques et fiscaux

3.1. Risques juridiques

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou litiges inhérents à toute activité économique. Les charges pouvant en découler et estimées probables font l'objet de provisions dont le montant, pour les risques les plus importants, est analysé avec les conseils de l'entreprise.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

3.2. Propriété industrielle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de brevets ou de modèles (15 à 20 dépôts par an).

Les marques et logos sont déposés dans la plupart des pays du monde et protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial auprès de l'OMCI, au niveau communautaire voire au niveau national.

Le Groupe reste très vigilant, sur le respect de ses marques, logos, brevets et modèles. Des actions en contrefaçon sont engagées pour faire valoir ses droits et confirmer notre intention de les défendre. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays. Toutefois, on constate que plus un pays est développé plus sa législation est protectrice et permet, à défaut d'empêcher totalement la contrefaçon, de ralentir le développement des produits contrefaits.

Le Groupe est notamment très vigilant sur les copies concernant le mobilier où les modèles sont développés sur des bases pluriannuelles.



4. Risques financiers

4.1. Risques de liquidité

Le Groupe bénéficie de ligne de financement à moyen terme pour un montant global de 43 002 K€ au 30 septembre 2010.

En avril 2009, Le Groupe a signé un protocole d'accord avec ses banques relatif à la réorganisation des financements moyen terme, prévoyant notamment la mise en place, concernant le crédit syndiqué (montant restant dû de 33 342 K€ au 30 septembre 2010), de deux échéances annuelles en juin et décembre de 4 629 K€ chacune, afin de mieux s'adapter aux cycles de trésorerie du Groupe.

Ratio	2010	2011 et suivants
Dettes financières nettes/Ebitda	<4,5	<3,5
Dettes financières nettes/Capitaux propres	<1	<1

Au 30/09/2010, le ratio Dettes financières nettes/Ebitda ressortait à 3,79 et le ratio Dettes financières nettes/Capitaux propres ressort à 0,41.

En plus des financements à moyen et long terme, le Groupe a négocié, par le biais de ses différentes entités, des concours bancaires à court terme sous différentes formes : découvert, escompte ou crédit de campagne.

L'ensemble de ces concours s'élève à :

- Découverts et crédits de trésorerie : 29 850 K€
- Crédits documentaires : 20 625 K€
- Escompte commercial : 2 180 K€

Le montant des lignes de découvert et de crédit de trésorerie était de 39 765 K€ en 2009 et a été revu à la baisse en 2010 en raison de l'amélioration de la situation financière du Groupe.

Les banques ont confirmé leurs engagements bancaires à court terme jusqu'au 30 juin 2011 et il est prévu d'ouvrir de nouvelles discussions entre les banques et le Groupe au cours du premier semestre 2011 afin de déterminer ses besoins de financement à court terme en fonction de sa situation financière et de la saisonnalité de son activité.

Compte tenu du redressement des performances et de la structure financière et de la nette réduction de l'endettement, le Groupe considère que le renouvellement de ces

lignes devrait être accordé par les banques. Par ailleurs, le Groupe bénéficie de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises du Groupe pour un montant global de 18 000 K€. Au 30/09/2010, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 6 058 K€ pour une utilisation de 5 539 K€ au 30/09/2009. Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan.

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes et doivent évoluer de la façon suivante :

lignes devrait être accordé par les banques.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises du Groupe pour un montant global de 18 000 K€. Au 30/09/2010, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 6 058 K€ pour une utilisation de 5 539 K€ au 30/09/2009.

Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan.

4.2. Risques de crédit

La diversité des produits, des clients, des pays permet de « lisser » les risques commerciaux ou financiers. Par ailleurs, LAFUMA est assuré auprès de la SFAC (clients France) et de la COFACE (clients Export) et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 28,5 % du chiffre d'affaires consolidé, sachant que certains d'entre eux sont des groupements avec des structures qui n'entraînent pas un processus de décisions centralisées. En effet, le référencement de la centrale est un élément incitatif mais le propriétaire de chaque magasin adhérent au groupement garde son libre-arbitre quant à la sélection produits et le niveau de la commande. Il peut même commander des produits qui ne sont pas référencés en centrale.



5. Risques de marché

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux et de change.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux, des achats à terme de devises et des options, qui ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- Sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- L'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

5.1. Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2010, la totalité des dettes financières sont constituées par des financements à taux variables.

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments

de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

5.2. Risque de change

Le Groupe se couvre sur le dollar à l'achat avec pour politique de ne pas spéculer sur les monnaies : en conséquence il met en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels.

Les couvertures sont conclues en fonction des cours budgétaires avec comme objectif de ne pas se couvrir à des taux moins favorables que les cours ainsi fixés. Il s'agit généralement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

La position du Groupe est couverte en permanence sous forme d'options, de change à terme ou d'ordres stops pour les trois prochaines saisons et couverte partiellement pour la saison qui suivra.

6. Assurances

En plus des polices d'assurance-crédit évoquées précédemment, le Groupe a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables différents contrats décrits ci-après :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques sauf	Dommages aux biens et perte d'exploitation	120 000 K€
Responsabilité Civile	Responsabilité civile exploitation	7 700 K€
	Responsabilité civile après livraison	6 100 K€
Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause	8 000 K€
Flotte automobile et auto-mission	Véhicules	Valeur du bien moins franchise
Marchandises transportées	Tous transports de marchandises	Valeur du contenu moins franchise

La totalité des coûts d'assurance représente 0,4 % du chiffre d'affaires du Groupe.

7. Immobilier

Le Groupe est propriétaire d'une partie des sites sur lesquels il exerce ses activités et notamment du site principal où est installé le siège social du Groupe à Anneyron, des locaux de Millet à Annecy et des sites industriels de Lallemand au Balmay dans l'Ain et celui de Hongrie.

- plates-formes de stockage de Sherpa Logistique à Saint-Rambert d'Albon dans la Drôme et d'Oxbow à Canéjan près de Bordeaux
- bureaux commerciaux abritant les filiales commerciales étrangères,
- magasins d'usine (sauf le magasin principal situé au siège à Anneyron, propriété de Lafuma SA) et des boutiques.

En revanche il est en location dans les sites suivants :

- locaux utilisés par Oxbow à Bordeaux
- locaux utilisés par le Groupe à Paris
- sites industriels de Context (Tunisie) et de Big Pack New Technology (Chine)

Locaux en propriété	Superficies (m ²)		
Industriels	49 551		
Commerciaux	5 262		
TOTAL	54 813		
Locaux en location	Superficies (m ²)	Loyer annuel (en €)	Loyer au m ² (en €)
Industriels	59 788	1 882 150	31,48
Commerciaux	23 591	6 354 688	269,36
TOTAL	83 379	8 236 838	98,79



Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne et la gestion des risques

GRANT THORNTON
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LAFUMA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

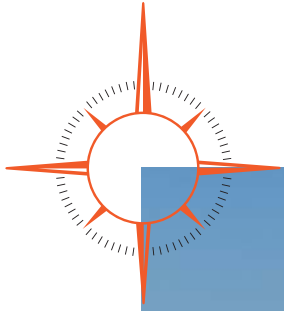
Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 12 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François PONS

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier ROSIER



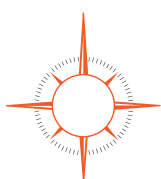
Bilan consolidé et annexes





Compte de résultat consolidé (montants exprimés en milliers d'€)

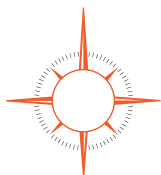
	Notes	2010	2009
- Produits des activités ordinaires	5.1	245 477	254 855
- Achats consommés		(118 684)	(123 296)
- Autres achats et charges externes	5.3	(56 699)	(64 219)
- Charges de personnel	5.4.1	(54 178)	(57 675)
- Impôts et taxes		(2 986)	(4 212)
- Dotations aux amortissements		(7 143)	(7 535)
- Dotations aux provisions		(215)	(1 916)
- Autres produits d'exploitation	5.5	2 468	3 464
- Autres charges d'exploitation	5.5	(5 023)	(6 134)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		3 017	(6 668)
- Autres produits opérationnels	5.6	2 896	21 083
- Autres charges opérationnelles	5.6	(5 351)	(6 308)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		562	(8 107)
- Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		2	15
- Coût de l'endettement financier brut		(4 487)	(5 690)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	12.4.1	(4 485)	(5 675)
- Autres produits financiers		3 020	1 638
- Autres charges financières		(3 618)	(3 460)
- Quote part du résultat net des entreprises associées		141	(281)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(4 380)	329
- Impôts sur les résultats	6.2	740	1 360
RÉSULTAT NET		(3 640)	1 689
- Part revenant aux minoritaires		(74)	33
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		(3 566)	1 656
- Résultat net par action (part du Groupe) en €	7	(1,03)	0,61
- Résultat net dilué par action (part du Groupe) en €	7	(1,03)	0,48



Etat du résultat global consolidé

(montants exprimés en milliers d'€)

	2010	2009
Résultat net de la période	(3 640)	1 689
Juste valeur sur instruments dérivés	(39)	(2 761)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	(250)	(48)
Juste valeur options d'achat d'actions	6	46
Ecarts de conversion	1 814	(553)
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	96	936
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 627	(2 380)
Résultat global total	(2 013)	(691)
Part revenant aux actionnaires de la société mère	(1 939)	(724)
Part revenant aux minoritaires	(74)	33



Bilan consolidé (montants exprimés en milliers d'€)

ACTIF	Notes	2010	2009
- Ecart d'acquisition	8.2	23 858	23 858
- Immobilisations incorporelles	8.3	46 056	47 710
- Immobilisations corporelles	8.4	24 538	27 092
- Autres actifs financiers non courants	8.5	3 949	3 494
- Participations dans les entreprises associées	8.6	1 577	0
- Actifs d'impôt différé	6.3	66	36
- Autres actifs non courants	8.7	618	1 227
ACTIFS NON COURANTS		100 662	103 417
- Stocks et en cours	9.2	53 932	72 232
- Créances clients	9.3	62 872	68 001
- Actifs d'impôt exigible		1 551	2 129
- Créances fiscales et sociales		7 556	6 994
- Autres créances et actifs courants		8 405	11 855
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.3	9 874	10 309
ACTIFS COURANTS		144 190	171 520
TOTAL ACTIF		244 852	274 937

PASSIF	Notes	2010	2009
- Capital social	10.2	27 816	27 816
- Primes		42 813	42 813
- Réserves consolidées		38 910	39 949
- Ecart de conversion		(135)	(1 832)
- Résultat de l'exercice		(3 566)	1 656
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		105 838	110 402
- Intérêts minoritaires		387	745
TOTAL CAPITAUX PROPRES		106 225	111 147
- Provisions pour risques et charges - part à long terme	11.1	2 610	2 833
- Dettes financières à long terme	12.1	30 814	44 067
- Passifs d'impôt différé	6.3	5 401	6 422
- Autres passifs non courants		2 249	1 963
PASSIFS NON COURANTS		41 074	55 285
- Provisions pour risques et charges - part à court terme	11.3	3 900	2 868
- Dettes financières - part à court terme	12.2	22 800	37 138
- Dettes fournisseurs		42 547	35 571
- Passifs d'impôt exigible		54	625
- Dettes fiscales et sociales		19 111	22 061
- Autres dettes et passifs courants		9 141	10 242
PASSIFS COURANTS		97 553	108 505
TOTAL PASSIF		244 852	274 937

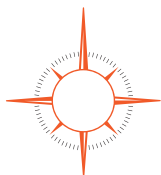


Tableau des flux de trésorerie consolidés

(montants exprimés en milliers d'€)

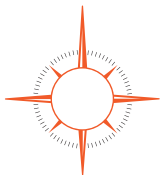
	Notes	2010	2009
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(3 640)	1 689
Incidence des sociétés mises en équivalence		(141)	281
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		8 186	7 101
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(449)	285
Résultats sur cession d'actif, subventions		(367)	(17 490)
+/- charges et produits calculés liés aux stocks options		6	46
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		0	0
+ coût de l'endettement financier net	12.4.1	4 485	5 675
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.2	(740)	(1 360)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS		7 340	(3 773)
+/- Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	9.1	28 486	(2 448)
- impôt versé		(209)	2 326
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ		35 617	(3 895)
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(4 546)	(5 258)
financières		(1)	0
- Créances et dettes sur immobilisations		(30)	(23)
+ cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2 988	17 037
financières		23	0
- Acquisitions de société nettes de la trésorerie acquise	3.2	(2 386)	625
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(3 952)	12 381
Augmentation de capital (y compris stock-options)		0	10 056
Acquisition et ventes d'actions propres		(22)	28
Nouveaux emprunts		10	766
- Remboursements d'emprunts		(12 738)	(5 664)
- Intérêts financiers nets versés		(4 493)	(5 752)
- Dividendes distribués		(130)	(13)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(17 373)	(579)
Impact de la variation des taux de change		205	(427)
Variation de la trésorerie nette		14 497	7 480
AUGMENTATION OU DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE			
Trésorerie en début d'exercice		(15 129)	(22 609)
Trésorerie en fin d'exercice	12.3	(631)	(15 129)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		14 498	7 480
DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE DE FIN D'EXERCICE			
Trésorerie active		9 874	10 309
Trésorerie passive et intérêts courus		(10 505)	(25 438)



Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(montants exprimés en milliers d'€)

	Capital	Primes	Titres d'auto- contrôle	Résultats enreg. directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
AU 30 SEPT. 2008	17 385	42 813	(239)	700	40 383	101 042	873	101 915
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital	10 431				(375)	10 056		10 056
Opérations sur titres d'auto-contrôle			193		(165)	28		28
Dividendes versés						0	(13)	(13)
Résultat de l'exercice					1 656	1 656	33	1 689
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments dérivés				(1 841)		(1 841)		(1 841)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite				(32)		(32)		(32)
Juste valeur options d'achat d'actions				46		46		46
Ecarts de conversion				(553)		(553)	(7)	(560)
Variation de périmètre						0	(141)	(141)
Autres variations						0		0
AU 30 SEPTEMBRE 2009	27 816	42 813	(46)	(1 680)	41 499	110 402	745	111 147
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital						0	87	87
Opérations sur titres d'auto-contrôle			(22)			(22)		(22)
Dividendes versés						0	(130)	(130)
Résultat de l'exercice					(3 566)	(3 566)	(74)	(3 640)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments dérivés				(26)		(26)		(26)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite				(167)		(167)		(167)
Juste valeur options d'achat d'actions				6		6		6
Ecarts de conversion				1 815		1 815	15	1 830
Variation de périmètre					(2 604)	(2 604)	(256)	(2 860)
Autres variations						0		0
AU 30 SEPTEMBRE 2010	27 816	42 813	(68)	(52)	35 329	105 838	387	106 225



Notes annexes aux comptes consolidés

1. Présentation du Groupe et faits marquants

1.1. Présentation du Groupe

Créé en 1930, le Groupe Lafuma conçoit, fabrique et commercialise différentes gammes de produits destinés à la pratique des activités de plein air.

Les produits concernent l'équipement de la personne (vêtements, chaussures) et le matériel (sacs, sacs de couchage, tentes, cordes, mobilier de jardin et de camping).

Le développement du Groupe s'est fait par croissance interne et par croissance externe, les principales marques sont Lafuma, Millet, Le Chameau, Oxbow et Eider.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 2 février 2011.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2009/2010 sont établis, conformément aux International Financial Reporting Standards adoptés par l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2009/2010 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 30 septembre 2010.

Les options retenues par le Groupe, conformément à la norme IFRS 1, dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1^{er} octobre 2004 sont rappelées dans les notes relatives aux postes des états financiers concernés.

Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

2.2. Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les textes applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2009 sont les suivants :

- l'amendement de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers,
- la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels,
- la norme IAS 27 révisée - Etats financiers consolidés et individuels,
- la norme IFRS 3 révisée - Regroupement d'entreprises.

L'application de la révision d'IAS 1 a un impact en termes de présentation des états financiers sur l'ensemble des périodes présentées. Dans le cadre de cette révision, le Groupe a pris pour option de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres éléments du résultat après impôt enregistrés directement en capitaux propres. Ces éléments étaient auparavant présentés dans un « Etat des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

La norme IFRS 8 se substitue à la norme IAS 14 - Information sectorielle.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Conseil d'Administration. L'information sectorielle comparative a été retraitée en conformité avec les modalités d'application d'IFRS 8. Ce changement de méthode comptable n'affecte que la présentation

1.2. Faits marquants

Depuis la clôture du dernier exercice, les principaux faits marquants sont :

- la réorganisation de l'activité en Chine : arrêt de l'activité de la joint-venture LOT et lancement d'une nouvelle joint-venture, Lafuma Beijing,
- fermeture du site industriel Le Chameau à Chateaufvillain (Haute-Marne),
- poursuite du plan de réorganisation destiné au rétablissement de la rentabilité d'exploitation et du besoin en fonds de roulement.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autre fait marquant susceptible de remettre en cause la pertinence des comptes arrêtés.

et le contenu des informations à fournir en annexe et n'a ainsi aucun impact sur les résultats. Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir les pôles :

- Grand Outdoor
- Montagne
- Country
- Surf

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Il a été fait application de la norme IAS 27 révisée à l'occasion du rachat des minoritaires de la société LTH (cf. note 3.2).

La norme IFRS 3 révisée n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Les autres normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1^{er} octobre 2009 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2009-2010.

Enfin, le Groupe a choisi de comptabiliser la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises au sein des impôts sur le résultat (cf. notes 2.30 et 6.2).

2.3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4. Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant,
- les actifs immobilisés sont classés en non courant,
- les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant,
- les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant.

Inversement, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant,

- les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants,
- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

2.5. Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Elle a notamment tenu compte du contexte de crise actuel en prévoyant notamment dans les tests d'impairment des primes de risque spécifiques dont le montant varie selon la situation de retournement de l'activité testée (cf. 8.1). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs non courants (cf. 8), les engagements de retraite et assimilés (cf. 11.1) et les paiements fondés sur des actions (cf. 10.3).

2.6. Méthodes de consolidation

Les entreprises d'importance significative contrôlées de manière exclusive par le Groupe, sont intégrées globalement ; les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées, ainsi que les résultats internes au Groupe.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2010 pour une période de 12 mois à l'exception des sociétés nouvellement acquises ou créées (cf. 3.2).

2.7. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.8. Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.9. Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice. Des ajustements de la juste valeur peuvent être opérés au cours des douze mois suivant l'acquisition.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels.

Compte tenu de ces activités essentiellement liées à des évolutions de tendances, les frais engagés par les bureaux d'études sont généralement comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38 (cf. 8.3).

2.10.2. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

2.10.3. Marques

Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

2.10.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des droits au bail, concessions et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	10 ans
Droits au bail	Non amortis
Logiciels informatiques	3 ans
Progiciels de gestion	10 ans

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur quelques immobilisations.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5, 8 ou 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3, 5, 8 ou 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Les immobilisations destinées à être cédées cessent d'être amorties et sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur.

2.12. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Après analyse, les UGT correspondent aux pôles d'activité du Groupe.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés établis à partir des plans d'activité à 5 ans et au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.13. Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les états financiers des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe sont retraités selon les normes IFRS.

2.14. Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de titres immobilisés, de prêts, d'autres immobilisations financières et de créances.

Ils sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et le Groupe a la capacité de les conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.15. Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux et de maîtriser le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courants et au passif en emprunts et dettes financières non courants et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté,
- une couverture de flux futurs de trésorerie couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte par ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité,
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

2.16. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

Les dépréciations nécessaires sont constatées sur les stocks présentant un risque de dépréciation ou d'obsolescence.

2.17. Créances clients

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires ainsi qu'aux caisses.

Les concours bancaires sont classés au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.19. Emprunts et crédits

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts et crédits sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts et crédits sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.20. Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

2.21. Titres auto-détenus

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.22. Plans de souscription et d'achat d'actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} octobre 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

2.23. Provisions pour retraites et avantages assimilés

2.23.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.23.2. Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément de l'obligation finale.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

S'agissant des écarts actuariels, ceux-ci sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

Les régimes à prestations définies dans le Groupe Lafuma sont composés des indemnités de départ en retraite (IDR) en France, qui sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés, et qui concernent principalement des indemnités

de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

2.23.3. Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'Etat dont les états d'échéances sont proches de ceux des engagements du Groupe.

Ces avantages à long terme sont composés, au sein du Groupe Lafuma, par :

- les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, qui constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF) ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une contrepartie future pour le Groupe, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes consolidés.

2.24. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux).

L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en « autres produits et charges financiers ».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles. Elles comprennent notamment :

- le coût estimé des restructurations ou réorganisations,
- les indemnités estimées par les sociétés et leurs conseils, au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part de tiers.

2.25. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services rendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le Groupe évalue ses provisions pour ristournes différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Les produits des redevances portant sur des licences sont classés en produits des activités ordinaires.

2.26. Autres produits et charges d'exploitation

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges sur opérations courantes et les cessions d'actifs non stratégiques.

2.27. Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation CNC2009-RO3, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

2.28. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels regroupent toutes les opérations non courantes et notamment les plus et moins-values de cession sur actifs stratégiques, les restructurations liées au personnel, les restructurations financières, les produits et charges relatifs aux actifs incorporels, les badwill, les abandons de créances...

2.29. Information sectorielle

L'information sectorielle est organisée selon deux critères :

- un premier niveau d'information est constitué par l'activité : le reporting actuel du Groupe a permis de définir quatre secteurs dits "pôles" (Grand Outdoor, Montagne, Country et Surf),
 - un second niveau d'information correspond aux grandes zones géographiques dans lesquelles le Groupe exerce son activité.
- Les produits des activités ordinaires sont ventilés en fonction de la zone géographique du client.

2.30. Impôts sur le résultat

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilanciale du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par deux nouvelles contributions :

- La cotisation foncière des entreprises assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

A la suite du changement fiscal mentionné ci-dessus, le Groupe a réexaminé le traitement comptable de l'impôt en France au regard des normes IFRS, en tenant compte des derniers éléments d'analyse disponibles sur le traitement comptable des impôts et taxes, et notamment ceux fournis par l'IFRIC.

Le Groupe a considéré que le changement fiscal mentionné ci-dessus conduisait en réalité à remplacer la taxe professionnelle par deux nouvelles contributions de natures différentes :

- La cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l'objet d'un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en 2010 comme cette dernière en charges opérationnelles ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, qui selon l'analyse du Groupe répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d'IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 30.09.2010 des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à cette date, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est présentée sur cette même ligne.

2.31. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation en fin d'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers en cas de conversion des éléments dilutifs par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation majoré des actions diluées en fin d'exercice.

Les actions diluées tiennent compte de la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions dès la date d'ouverture de l'exercice des droits et calculées prorata temporis.

2.32. Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

3. Evolution du périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Lafuma au 30 septembre 2010 regroupent les comptes de trente-quatre sociétés dont la liste est donnée dans la note 15.5. Trente-trois sont en intégration globale et une mise en équivalence.

3.2. Variations du périmètre de consolidation

Le Groupe a acquis 50% des titres de la société LTH, devenant ainsi détenteur de 100% des parts de cette société.

Les sociétés Lafprom Tunisie, Ober SAS, Kanion et Lafuma Beijing ont été créées durant l'exercice 2009/2010. Les trois premières sont intégrées globalement. Lafuma Beijing, détenue à 49%, est mise en équivalence.

Enfin, le Groupe a procédé à la liquidation des sociétés Cousin Rivory et Lafuma Canada.

Acquisitions : LTH

Offices of Trident Trust Company (B.V.I.) Limited
Trident Chambers, P.O. Box 146
Road Town Tortola (Iles vierges britanniques)

Créations :

Lafprom Tunisie
Rue 729 - BP 98 - Ibn Khaldoun
4000 Sousse (Tunisie)

Ober
5, rue de la Terrasse
75017 Paris

Kanion
ul. Boguminska 12 - 03-619 Warsaw (Pologne)

Lafuma Beijing
Unit 07.19th floor, East Tower, LG Twin Towers,
B-12 of Jianguomenwai Avenue - Chaoyang District, Beijing. (Chine)

Cessions : Néant

Dissolutions : Cousin Rivory
8, rue Abbé Bonpain - 59117 Wervicq-Sud

Lafuma Canada
433 Chabanel Ouest/West
Tour Nord, suite 701
H2N 2J9 Montréal / Québec (Canada)

L'ensemble de ces variations de périmètre n'a pas d'incidence significative sur le compte de résultat. Conformément à la norme IAS 27 révisée, l'écart d'acquisition relatif au rachat des minoritaires de la société LTH a été comptabilisé en diminution des capitaux propres pour un montant de 2 486 K€ au 30.09.2010.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidé sur l'exercice 2009/2010, la ligne « Acquisitions de sociétés nettes de la trésorerie acquise », qui présente un montant total de -2 386 K€ est composée des éléments suivants :

- Coût d'acquisition des titres : -4 309 K€
- Dettes sur acquisitions des titres : 1 744 K€
- Trésorerie acquise : 179 K€

4. Informations sectorielles

Informations par pôle d'activité

Désignations	Grand Outdoor		Montagne		Country		Surf		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits des activités ordinaires	83 432	92 675	70 998	68 863	23 319	26 013	67 728	67 304	245 477	254 855
Dotation aux provisions	(30)	(397)	(118)	(293)	(3)	(38)	(64)	(1 188)	(215)	(1 916)
Dotation aux amortissements	(3 136)	(3 429)	(1 525)	(1 546)	(679)	(750)	(1 803)	(1 810)	(7 143)	(7 535)
Résultat opérationnel courant	(4 624)	(6 640)	2 931	(518)	270	30	4 440	460	3 017	(6 668)
Résultat opérationnel	(5 324)	1 573	2 972	6 465	(1 279)	(238)	4 193	307	562	8 107

Informations par zone géographique

Désignations	France		Europe hors France		Asie		Amérique du nord		Autres		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Produits des activités ordinaires	147 485	150 193	57 863	62 944	29 198	32 065	6 945	4 402	3 986	5 251	245 477	254 855

5. Résultat opérationnel

5.1. Produits des activités ordinaires

Désignations	2010	2009
Ventes de produits finis et de marchandises	241 034	248 918
Prestations de services	4 443	5 937
TOTAL	245 477	254 855

5.2. Achats consommés

Les achats consommés comportent notamment au 30.09.2010 un produit de 194 K€ constitué par la part de variation de valorisation des options de change et de taux comptabilisée directement dans le compte de résultat. Au 30.09.2009, ce produit s'élevait à 296 K€.

5.3. Charges externes

Désignations	2010	2009
Sous-traitance	(1 978)	(4 380)
Locations immobilières et charges locatives	(12 065)	(12 894)
Commissions sur ventes	(3 752)	(4 259)
Logistique et transport	(9 194)	(11 268)
Dépenses marketing	(7 122)	(8 118)
Personnel extérieur	(3 547)	(3 270)
Autres charges externes	(19 041)	(20 030)
TOTAL	(56 699)	(64 219)

Les autres charges externes comprennent les charges relatives aux honoraires, entretiens, assurances, déplacements, frais postaux, commissions bancaires,...

5.4. Charges de personnel

5.4.1. Composition des charges de personnel

Désignations	2010	2009
Salaires et traitements	(40 353)	(42 544)
Charges sociales	(13 672)	(14 676)
Participation et intéressement des salariés	(153)	(455)
TOTAL	(54 178)	(57 675)

Les salaires et traitements comprennent notamment une charge résultant des charges et dotations nettes de reprises des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail pour 187 K€ au 30.09.2010 (contre 186 K€ au 30.09.2009) et une charge issue de la juste valeur des options d'achat d'actions pour -6 K€ au 30.09.2010 (contre -46 K€ au 30.09.2009).

5.4.2. Effectifs à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2010	2009
Cadres	302	315
Employés, techniciens et agents de maîtrise	772	821
Ouvriers	927	1 044
TOTAL	2 001	2 180

5.4.3. Droit individuel de formation

Au 30 septembre 2010, le DIF au niveau du Groupe représente 83 192 heures (contre 77 878 heures au 30.09.2009). Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 1 658 heures en 2009/2010 (contre 276 heures en 2008/2009).

5.5. Autres produits et charges d'exploitation

Désignations	2010	2009
Produits et charges nettes de cession d'actifs	(194)	(216)
Dotations et reprises de provisions	33	258
Charges et produits exceptionnels de gestion	(994)	(871)
Autres charges et produits	(1 400)	(1 841)
TOTAL	(2 555)	(2 670)

Les dotations et reprises de provisions sont notamment constituées :

- des dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances client pour -305 K€ en 2010 (contre -986 K€ en 2009),
- des reprises aux provisions pour risques et charges pour 320 K€ en 2010 (contre 1 228 K€ en 2009).

La ligne « produits et charges nettes de cession d'actifs » concerne les cessions d'actifs non stratégiques (cf. 2.26).

Les autres charges et produits comprennent notamment les charges et produits de redevances ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

5.6. Autres produits et charges opérationnels

Désignations	2010	2009
Produits et charges nettes sur cession d'actifs	568	17 136
Restructurations	(2 450)	18
Restructurations financières		(831)
Produits et charges relatifs aux actifs incorporels	(573)	(1 548)
TOTAL	(2 455)	14 775

Au 30.09.2010, le Groupe a comptabilisé une provision pour restructuration liée à la fermeture du site Le Chateau de Chateaufvillain pour un montant de 1 965 K€. Par ailleurs, le Groupe a complété la provision pour dépréciation du fonds de commerce Ober pour 435 K€.

Au 30.09.2009, les plus-values sur cession d'actifs stratégiques regroupaient les cessions suivantes :

- cession de la marque Millet en Corée à son licencié Edelweiss
- cession de la marque Eider en Corée à son licencié K2
- cession de la marque Lafuma en Corée à son licencié LG Fashion.

Le montant total de ces cessions s'élevait à 18 887 K€.

6. Impôts sur les résultats

6.1. Intégration fiscale

Le groupe d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

Lafuma SA (tête de groupe), Le Chateau SAS, Millet SAS, Lallemand SAS, Sherpa Logistique SAS, Lafprom SAS, Paccard Diffusion SARL, Oxbow SAS, Oxbow Distribution SAS et Eider SAS.

Les filles versent à la tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 1 255 K€ en 2010 (contre 3 816 K€ en 2009).

6.2. Analyse des impôts sur le résultat

Désignations	2010	2009
Impôt exigible	(207)	1 493
Impôt différé comptabilisé	947	(133)
TOTAL	740	1 360

L'impôt exigible représente la charge et le produit d'impôt des différentes sociétés dans leur pays respectif. Il intègre par ailleurs la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises appliquée à compter de l'exercice 2009/2010 pour un montant de 701 K€.

6.3. Impôts différés

Les soldes d'impôts différés au bilan sont les suivants :

Désignations	2010	2009
Impôts différés actifs	66	36
Impôts différés passifs	5 401	6 422
Solde net d'impôt différé	(5 335)	(6 386)
Détail :		
Impôts différés sur différences temporaires	1 497	2 210
Impôts différés sur retraitements fiscaux et d'harmonisation	(728)	(1 241)
Impôts différés sur élimination des résultats internes	399	606
Impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprise	(10 562)	(10 591)
Activation des reports déficitaires	2 702	1 136
Impôts différés sur autres retraitements	1 357	1 495

Les impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprises incluent principalement les impôts différés calculés sur les évaluations des marques Oxbow et Eider.

6.4. Déficit reportables activés

Désignations	2010	2009
Solde en début d'exercice	4 094	6 302
+ variation de périmètre		
+ déficits créés sur l'exercice	9 786	3 995
- déficits imputés		(2 208)
- déficits français non utilisés		
- déficits étrangers non utilisés	(5 088)	(3 995)
SOLDE EN FIN D'EXERCICE	8 792	4 094

Indépendamment des déficits étrangers non utilisés, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'impôts différés actifs sur une partie des déficits réalisés en France (6 183 K€ au 30.09.2010 comme au 30.09.2009).

6.5. Analyse de l'écart entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

Désignations	2010		2009	
Résultat avant impôts	(4 380)		329	
Quote part/résultat sociétés MEE	141		(281)	
Résultat taxable	(4 521)		610	
Charge d'impôt théorique	1 507	33,33%	(203)	33,33%
Différences permanentes	(376)		(477)	
Taux d'impôt différents	321		669	
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	0		(267)	
Utilisation des déficits antérieurs non activés	0		0	
Déficits de l'exercice non activés	(523)		(126)	
Crédits d'impôt	866		1 512	
Autres différences	(1 055)		252	
Charge d'impôt effective	740		1 360	

La ligne « Crédits d'impôt » s'explique en majeure partie par le crédit d'impôt recherche.

La ligne « Autres différences » s'explique notamment par le classement de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en « Impôts sur le résultat ».

7. Résultat par action

Désignations	2010	2009
Nombre moyen pondéré :		
Nombre d'actions émises en début d'exercice	3 476 961	2 173 101
Nombre pondéré d'actions émises dans l'exercice :		
- augmentation de capital		557 762
- paiement des dividendes en actions		9 953
- exercice des stocks options		
- titres d'auto-contrôle	(5 025)	(5 517)
NOMBRE D' ACTIONS MOYEN PONDÉRÉ AVANT DILUTION	3 471 937	2 735 299
Nombre d'actions diluées :		
- nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	3 476 961	3 476 961
- options de souscription d'actions		
NOMBRE D' ACTIONS MOYEN PONDÉRÉ AVEC DILUTION	3 476 961	3 476 961
Economie nette d'impôt de frais financiers sur instruments dilutifs (en K€)		
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (PART DU GROUPE)	(1,03)	0,48

8. Actifs non courants

8.1. Dépréciations d'actifs

Des tests de perte de valeur des actifs immobilisés sont réalisés au moins une fois l'an, à chaque clôture suivant les principes définis à la note 2.12.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, celle-ci étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour l'identification des UGT, le Groupe est parti de l'analyse par marché afin de déterminer des pôles qui sont cohérents sur leur marché et complémentaires avec les autres activités du Groupe. Les outils de production sont affectés à un pôle lorsqu'ils fabriquent des produits exclusivement pour ce pôle (usines de fabrication de bottes pour Le Chameau,

atelier mobilier pour Lafuma). En revanche, les outils de production qui fabriquent pour plusieurs pôles (textile, sac à dos) et la centrale d'achats pour le sourcing des produits sont éclatés en fonction de leur contribution à chaque pôle.

Le Groupe a identifié 4 UGT correspondant aux quatre pôles exploités par le Groupe : Grand Outdoor (Lafuma, Ober), Country (Le Chameau), Montagne (Millet, Eider), Surf (Oxbow).

Actifs incorporels :

Pour chaque pôle, la répartition des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est la suivante :

Pôle	Grand Outdoor	Montagne	Country	Surf	Total
Ecarts d'acquisition	576	369	517	22 396	23 858
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	3 682	6 961	751	31 596	42 990
Impôts différés sur actifs incorporels	(363)	(1 409)		(8 667)	(10 439)
TOTAL	3 895	5 921	1 268	45 326	56 410

Hypothèses d'activités retenues :

Pour la détermination des budgets et des projections de flux de trésorerie futurs, le Groupe travaille chaque année sur une projection réalisée par pôle sur 5 ans. Les hypothèses retenues peuvent être résumées de la façon suivante :

- à compter de l'exercice 2011, le Groupe estime qu'une reprise d'activité modérée en Europe et plus soutenue dans les autres pays permettra de retrouver la croissance (taux de croissance de 3 % à 8 % selon les pôles et les années),
- cette reprise d'activité devrait être plus sensible sur les pôles Surf et Montagne et dans une moindre mesure sur le pôle Grand Outdoor, alors que le pôle Country devrait enregistrer une faible croissance,
- suite aux importantes baisses de charges réalisées en 2009 et 2010, le Groupe améliore

ses performances grâce à un niveau de point mort nettement amélioré, - le besoin en fonds de roulement est en forte réduction et bien maîtrisé sur la période.

Enfin, le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,5 % ; il était de 1,5 % en 2009.

Taux d'actualisation :

En ce qui concerne le taux d'actualisation, le Groupe a déterminé un coût moyen pondéré du capital, hors prime de risque spécifique, puis appliqué une prime de risque aux pôles. Seul le pôle Grand Outdoor conserve une prime de risque spécifique sur les tests du 30.09.2010. Au total, selon les pôles, les taux d'actualisation sont les suivants :

Pôle	30.09.2010	30.09.2009
Grand Outdoor	9,66 %	9,69 %
Montagne	9,24 %	9,14 %
Country	9,24 %	9,39 %
Surf	9,24 %	9,69 %

Résultat des tests de dépréciation :

A l'issue de ces tests, aucune dépréciation n'a été mise en évidence.

Si les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable pour chaque pôle, il apparaît cependant, pour les pôles Surf et Grand Outdoor, qu'une modification d'une hypothèse clef pourrait amener à constater alors une dépréciation d'actif.

Les seuils limites en deçà desquels une telle dépréciation aurait dû être constatée, les autres hypothèses restant constantes, sont les suivants :

	Pôle Grand Outdoor	Pôle Surf
Taux d'actualisation	12,1 %	10,7 %
Croissance à l'infini	0 %	0 %

8.2. Ecarts d'acquisition

Désignations	2010	2009
LWA	104	104
BIG PACK FAR EAST	15	15
LAFUMA GROUP SL	65	65
LAFUMA	210	210
LE CHAMEAU	459	459
LAFROM	1 093	1 093
OXBOW	21 813	21 813
SCI LE CHEVRIL	99	99
TOTAL	23 858	23 858

Aucune dépréciation n'a été identifiée et comptabilisée.

8.3. Immobilisations incorporelles

Désignations	Concess. licences marques	Droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES				
AU 30 SEPT. 2008	38 635	8 509	8 149	55 293
Impacts des variations de périmètre				0
Acquisitions	16		590	606
Cessions, sorties et reclassements	(1 527)	(35)	418	(1 144)
Ecart de conversion	(1)		(27)	(28)
AU 30 SEPT. 2009	37 123	8 474	9 130	54 727
Impacts des variations de périmètre				0
Acquisitions		162	551	713
Cessions, sorties et reclassements	1	(1 124)	191	(932)
Ecart de conversion	4	1	39	44
AU 30 SEPT. 2010	37 128	7 513	9 911	54 552
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
AU 30 SEPT. 2008	(446)	(22)	(4 637)	(5 105)
Impacts des variations de périmètre				0
Dotations	(40)	(1 089)	(901)	(2 030)
Cessions, sorties et reclassements	375	26	(302)	99
Ecart de conversion	1		18	19
AU 30 SEPT. 2009	(110)	(1 085)	(5 822)	(7 017)
Impacts des variations de périmètre				0
Dotations	(337)	(183)	(859)	(1 379)
Cessions, sorties et reclassements	67		(138)	(71)
Ecart de conversion	(3)		(26)	(29)
AU 30 SEPT. 2010	(383)	(1 268)	(6 845)	(8 496)
VALEURS NETTES				
AU 30 SEPT. 2008	38 189	8 487	3 512	50 188
AU 30 SEPT. 2009	37 013	7 389	3 308	47 710
AU 30 SEPT. 2010	36 745	6 245	3 066	46 056

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée
Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

36 745 6 245 3 066 42 990 3 066

Les brevets sont classés dans les autres immobilisations incorporelles.
Au titre de l'exercice 2009/2010, les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour 8 919 K€ (contre 9 107 K€ au 30.09.2009) car ils correspondent à des évolutions de tendances et ne répondent donc pas aux critères d'activation d'IAS 38.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation sur les droits au bail et sur la marque Ober. Suite à ces tests, il a été enregistré des dépréciations d'actifs incorporels pour un montant complémentaire de 419 K€.

8.4. Immobilisations corporelles

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immob. en cours + avances	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2008	26 972	25 662	18 927	1 842	73 403
Impacts des variations de périmètre		23	132		155
Acquisitions	916	1 621	2 037	20	4 594
Cessions, sorties et reclassements	1 568	(1 053)	(1 033)	(1 826)	(2 344)
Ecart de conversion	(308)	(238)	101	21	(424)
AU 30 SEPT. 2009	29 148	26 015	20 164	57	75 384
Impacts des variations de périmètre					0
Acquisitions	976	976	1 893	191	4 036
Cessions, sorties et reclassements	1 141	(439)	(3 449)	(12)	(2 759)
Ecart de conversion	64	11	296		371
AU 30 SEPT. 2010	31 329	26 563	18 904	236	77 032
AMORTISSEMENTS					
AU 30 SEPT. 2008	(13 694)	(19 686)	(10 438)	0	(43 818)
Impacts des variations de périmètre		(12)	(23)		(35)
Dotations	(1 557)	(1 962)	(3 052)		(6 571)
Cessions, sorties et reclassements	147	960	829	0	1 936
Ecart de conversion	47	159	(10)		196
AU 30 SEPT. 2009	(15 057)	(20 541)	(12 694)	0	(48 292)
Impacts des variations de périmètre					0
Dotations	(1 741)	(1 814)	(2 699)		(6 254)
Cessions, sorties et reclassements	(630)	420	2 439		2 229
Ecart de conversion	(26)	17	(168)		(177)
AU 30 SEPT. 2010	(17 454)	(21 918)	(13 122)	0	(52 494)
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2008	13 278	5 976	8 489	1 842	29 585
AU 30 SEPT. 2009	14 091	5 474	7 470	57	27 092
AU 30 SEPT. 2010	13 875	4 645	5 782	236	24 538

Les immobilisations corporelles incluent des biens en locations financements pour une valeur nette de 261 K€ au 30.09.2010 contre 319 K€ au 30.09.2009.

8.5. Autres actifs financiers non courants

EXERCICE 2010 Désignations	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	TOTAL
VALEUR BRUTE				
A l'ouverture de l'exercice	3 439	55	0	3 494
Acquisitions et augmentations	1 315	1		1 316
Cessions et reclassements	(968)			(968)
Revalorisations				0
Conversion et variation de périmètre	107			107
A la clôture de l'exercice	3 893	56	0	3 949
PROVISIONS				
A l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				0
A la clôture de l'exercice	0	0	0	0
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 439	55	0	3 494
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 893	56	0	3 949

EXERCICE 2009 Désignations	Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	TOTAL
VALEUR BRUTE				
A l'ouverture de l'exercice	2 982	55	358	3 395
Acquisitions et augmentations	951			951
Cessions et reclassements	(537)			(537)
Revalorisations			(358)	(358)
Conversion et variation de périmètre	43			43
A la clôture de l'exercice	3 439	55	0	3 494
PROVISIONS				
A l'ouverture de l'exercice	0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice				0
A la clôture de l'exercice	0	0	0	0
VALEUR NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 982	55	358	3 395
VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 439	55	0	3 494

8.6. Participations dans les entreprises associées

Evolution de la valeur d'équivalence	2010	2009
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	0	0
Variation de périmètre	1 500	
Quote-part du résultat net	141	
Autres variations	(64)	
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	1 577	0

La seule entreprise associée est la société Lafuma Beijing qui est entrée dans le périmètre en 2009/2010.

Principales données financières	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Résultat net	(165)	
Capitaux propres	2 754	
Total bilan	4 764	

8.7. Autres actifs non courants

Ils correspondent :

- à une créance née dans le cadre d'opérations de "barter" pour un montant net de 455 K€ au 30.09.2010 contre 687 K€ au 30.09.2009 (le Groupe dispose d'un délai de 2 ans pour recouvrer cette créance par voie de compensation),

- à des comptes-courants détenus auprès de sociétés ne faisant pas partie du Groupe pour un montant de 163 K€ (anciennes participations, partenaires).

9. Besoin en fonds de roulement

9.1. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Désignations	2010	2009
Variation des stocks et en cours	19 487	8 421
Variation des clients	6 095	3 392
Variation des fournisseurs	4 230	(13 510)
Variation des créances et dettes fiscales et sociales	(3 524)	2 893
Variation des autres créances et dettes	2 198	(3 644)
TOTAL	28 486	(2 448)

Les dettes fournisseurs comprennent notamment des dettes sur acquisition de titres de participation pour un montant de 1 744 K€ au 30.09.2010. Le Groupe a obtenu en avril 2009 auprès de la Commission des Chefs des Services

Financiers un étalement d'une partie de ses dettes fiscales et sociales. Cet étalement portait initialement sur un montant de 3 231 K€, réduit à 2 731 K€ au 30.09.2009 et intégralement remboursé au 30.09.2010.

9.2. Stocks et en-cours

Désignations	2010	2009
Matières premières	6 905	7 491
- Dépréciation des matières premières	(645)	(669)
Produits et travaux en-cours	2 873	2 268
- Dépréciation des en-cours		
Produits finis	6 124	7 417
- Dépréciation des produits finis	(205)	(262)
Marchandises	41 772	59 711
- Dépréciation des marchandises	(2 892)	(3 724)
TOTAL	53 932	72 232

9.3. Créances clients

Désignations	2010	2009
Créances clients et comptes rattachés	66 548	71 095
- Dépréciation pour créances douteuses	(3 676)	(3 094)
TOTAL	62 872	68 001

Le Groupe bénéficie de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises. Un commentaire sur les autorisations et les utilisations est donné en note 14.

Le montant des créances échues dans le total des créances clients se répartit de la manière suivante :

Désignations	2010	2009
Montant des créances échues	5 235	10 510
Part à moins de 30 jours	29 %	28 %
Part entre 30 et 90 jours	19 %	10 %
Part au-delà de 90 jours	52 %	62 %

Les risques liés à la gestion du poste clients sont abordés dans la note 14.

10. Capitaux propres

10.1. Composition du capital social

Désignations	2010	2009
Nombre d'actions en début d'exercice	3 476 961	2 173 101
Augmentation de capital		1 303 860
Nombre d'actions en fin d'exercice	3 476 961	3 476 961
Valeur nominale de l'action en euros	8	8
MONTANT DU CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	27 816	27 816

Au mois d'avril 2009, Lafuma a procédé à une augmentation de capital au cours de 8 euros pour un montant de 10 430 880 euros par émission de 1 303 860 actions nouvelles entièrement souscrites et libérées.

A cette occasion, le fonds Elan PME de CDC Entreprises a pris une participation de 14,6 % dans le capital de la société.

A la connaissance de la société, la répartition du capital au 30.09.2010 est la suivante :

	Actions	%	Droits de vote	%
Comir ⁽¹⁾	614 927	17,7 %	1 087 855	24,1 %
Familles	634 647	18,3 %	1 071 804	23,7 %
CDC	509 100	14,6 %	509 100	11,3 %
Fortis BNP Paribas	266 875	7,7 %	377 328	8,3 %
Public	1 451 412	41,7 %	1 474 524	32,6 %
TOTAL	3 476 961	100,0 %	4 520 611	100,0 %

⁽¹⁾ Et Soparcif, agissant de concert.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Sur la base du TPI en date du mois d'octobre 2010, les actionnaires ayant dépassé les seuils statutaires sont les suivants :

Lazard : 6,1 %

La société Bestinver a annoncé au cours de l'exercice avoir franchi successivement à la baisse les seuils de 5 % et de 3 %.

10.2. Gestion du capital

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende. La politique de gestion du Groupe repose sur deux fondements :

- un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres. Le Groupe a pour objectif de maintenir un ratio inférieur à 1,00. Ce rapport s'établit au 30.09.2010 à 0,41 contre 0,63 au 30.09.2009. Compte tenu de l'évolution récente de l'environnement des marchés bancaires et financiers, le Groupe entend maintenir ce ratio en dessous d'un seuil de 0,50,
 - une relation pérenne avec l'actionnaire. Pendant plusieurs années, le Groupe a proposé le paiement du dividende en actions. Cette politique a permis notamment aux principaux actionnaires du Groupe de renforcer leur présence et d'accompagner dans la durée le projet d'entreprise.
- Compte tenu de la situation financière du Groupe, le dividende a été suspendu au titre des exercices 2008, 2009 et devrait l'être au titre de l'exercice 2010 en raison des

pertes dégagées sur cet exercice. Le Groupe entend en revanche rétablir une politique de distribution dès que les résultats seront redevenus positifs.

Le Groupe propose par ailleurs aux actionnaires individuels, qu'ils soient inscrits en compte nominatif ou au porteur, une réduction sur les articles vendus sur les sites internet du Groupe. Cette politique a pour objectif de fidéliser les actionnaires et de les inciter à mieux connaître les produits fabriqués par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a la volonté d'associer ses cadres à son développement en mettant en place ponctuellement des plans d'options d'achats d'actions. Il n'a pas été mis en place de nouveau plan sur les exercices 2009 et 2010.

Enfin le Groupe a mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité répondant aux normes de l'AFEI afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

10.3. Options d'achat d'actions

Désignations	2010	2009
Options au début de l'exercice	20 800	20 800
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	(4 500)	
Options émises au cours de l'exercice		
Options exercées au cours de l'exercice		
TOTAL	16 300	20 800

Les options d'achat d'actions en cours au 30.09.2010 ont les caractéristiques suivantes :

Désignations	Plan n°5
Date de décision	30.11.2006
Point de départ d'exercice des options de souscription d'actions	30.11.2010
Date d'expiration des options de souscription d'actions	31.12.2011
Nombre de bénéficiaires	23
Prix d'exercice	60,28 €
Juste valeur globale du plan d'options (en €)	235 615
Hypothèses retenues pour la valorisation du plan :	
Maturité attendue	4,5 ans
Taux d'intérêt	3,75 %
Volatilité	20,71 %
Dividende projeté	2 %
NOMBRE D'OPTIONS RESTANTES	16 300

10.4 Titres d'auto-contrôle

Nombre de titres d'auto-contrôle détenus	2010	2009
Nombre de titres à l'ouverture	3 962	7 072
Achats de titres	61 140	45 448
Annulation de titres		
Vente de titres	(59 015)	(48 558)
NOMBRE DE TITRES À LA CLÔTURE	6 087	3 962

Valeur des titres d'auto-contrôle	2010	2009
Solde à l'ouverture	46	239
Achats de titres	726	448
Annulation de titres		
Vente de titres	(704)	(641)
SOLDE À LA CLÔTURE	68	46

10.6. Dividendes versés

Le Conseil d'Administration a prévu de ne pas proposer de dividende au titre de l'exercice 2009/2010.

Il n'y a pas eu de dividende versé au titre de l'exercice 2008/2009.

11. Provisions pour risques et charges

11.1. Engagements de retraite et assimilés

Désignations	2010	2009
Provision pour indemnités de fin de carrière	2 534	2 749
Provision pour médailles du travail	76	84
TOTAL	2 610	2 833

11.2. Evolutions et hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

11.2.1. Hypothèses actuarielles

Désignations	2010	2009	2008	2007	2006
Taux d'actualisation	3,55 %	4,50 %	4,35 %	3,25 %	2,05 %
Age de départ	entre 60 et 65 ans	entre 60 et 65 ans	entre 60 et 65 ans	entre 60 et 65 ans	entre 60 et 65 ans
Taux d'augmentation des salaires	3 à 7 %	3 à 7 %	3 à 7 %	3 à 7 %	3 à 7 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2009 et 2010 correspond au taux Iboxx € Corporate non financier AA 10+.

Le taux d'actualisation retenu pour 2008 correspond au taux OAT 10 ans.

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

11.2.2. Évolution des engagements pour indemnités de fin de carrière sur l'exercice

Désignations	2010	2009
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 749	2 928
Coûts des services rendus	(591)	(354)
Coût financier	125	127
Écarts actuariels	251	48
Variation de périmètre		
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	2 534	2 749

Les coûts des services rendus ainsi que les coûts financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Au 30.09.2010, les coûts des services rendus comprennent notamment un produit de 598 K€ présenté dans les autres produits opérationnels et qui correspond à la reprise de provision pour indemnités de fin de carrière des personnes concernées par la réorganisation du site de Chateauvillain.

11.2.3. Évolution des engagements pour médailles du travail

Désignations	2010	2009
Valeur de l'engagement pour médailles du travail à l'ouverture	84	103
Coût de droits acquis sur l'exercice	(8)	(19)
VALEUR DE LA PROVISION POUR MÉDAILLES DU TRAVAIL À LA CLÔTURE	76	84

11.3. Provisions pour risques et charges - Part à court terme

Désignations	2010	2009
Prov. pour charges de réorganisation	2 033	360
Prov. pour autres risques et charges	366	1 344
Prov. pour litiges et contentieux	1 501	1 164
TOTAL	3 900	2 868

	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre et autres variations	Solde de clôture
Prov. pour charges de réorganisation	2 137	409	(1 843)	(344)		359
Prov. pour autres risques et charges	1 778	1 030	(852)	(212)	(399)	1 345
Prov. pour litiges et contentieux	202	728	(162)	(2)	398	1 164
AU 30 SEPT. 2009	4 117	2 167	(2 857)	(558)	(1)	2 868
Prov. pour charges de réorganisation	359	2 167	(424)	(70)		2 032
Prov. pour autres risques et charges	1 345	47	(14)	(6)	(1 005)	367
Prov. pour litiges et contentieux	1 164	296	(859)	(105)	1 005	1 501
AU 30 SEPT. 2010	2 868	2 510	(1 297)	(181)	0	3 900

Les provisions pour autres risques et charges sont notamment constituées des provisions pour redressements fiscaux et des provisions pour litiges prud'homaux.

12. Dettes financières et trésorerie

12.1. Dettes financières à long terme

Désignations	2010	2009
Emprunts et crédits à long et moyen terme	30 736	43 456
Emprunts liés aux locations financements		
Emprunts et dettes financières divers		506
Avances conditionnées	78	105
TOTAL	30 814	44 067

Analyse par échéances

A plus d'un an et moins de cinq ans	30 666	43 636
A plus de cinq ans	148	431

Plus précisément l'apurement des emprunts et crédits à long et moyen terme pour un montant de 30 736 K€ est le suivant :

Exercices	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	Au-delà de 2014/2015
Montants à rembourser	11 624	11 288	7 398	278	148

Intérêts à payer jusqu'au remboursement intégral des emprunts et crédits à long et moyen terme

	2010	2009
A plus d'un an et moins de cinq ans	1 257	2 628
A plus de cinq ans	4	19

Les emprunts et crédits à long et moyen terme ont été souscrits en euros.

La quasi-totalité des emprunts et crédits à moyen terme (29 571 K€ dont 24 084 K€ de crédit syndiqué) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice en tant que "garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits. Ceux-ci ont été harmonisés dans l'ensemble des contrats afin de retenir les mêmes définitions et les mêmes ratios. Les ratios retenus sont Dettes financières nettes/Ebitda et Dettes financières nettes/Capitaux propres.

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes et doivent évoluer de la façon suivante :

Ratio	2010	2011 et suivants
Dettes financières nettes/ Ebitda	<4,5	<3,5
Dettes financières nettes/Capitaux propres	<1	<1

Au 30.09.2010, les ratios sont les suivants :

- Dettes financières nettes/ Ebitda = 3,79
- Dettes financières nettes/Capitaux propres = 0,41

A titre d'information, la détermination de l'Ebitda tel qu'il est prévu dans le protocole d'accord est la suivante :

	2010	2009
Produits des activités ordinaires	245 477	254 835
Achats consommés	(118 684)	(123 296)
Autres achats et charges externes	(56 699)	(64 198)
Charges de personnel	(54 178)	(57 675)
Impôts et taxes	(2 986)	(4 212)
Autres produits et charges d'exploitation	(1 400)	(1 841)
EBITDA	11 530	3 613

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent à la ligne « autres produits et charges » de la note 5.5.

Les dettes financières nettes sont composées des éléments suivants :

	2010	2009
Dettes financières à long terme	30 814	44 067
Dettes financières à court terme	22 800	37 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 874)	(10 309)
DETTES FINANCIÈRES NETTES	43 740	70 896

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, les contrats prévoient que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat syndiqué : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet.

12.2. Dettes financières - Part à court terme

Désignations	2010	2009
Emprunts et autres financements	12 266	11 558
Emprunts liés aux locations financements		76
Avances conditionnées	5	35
Soldes créditeurs de banque et intérêts courus	10 529	25 469
TOTAL	22 800	37 138

En mai 2010, le Groupe et les banques ont signé un protocole d'accord par lequel celles-ci s'engagent à renouveler pour une période de un an les lignes de financement court terme suivantes :

- découverts et crédits de trésorerie : 29 850 K€,
- crédits documentaires : 20 625 K€,
- escompte commercial : 2 180 K€.

En contrepartie, le Groupe a accepté de souscrire une garantie délivrée par Oséo à hauteur de 40 % des financements court terme.

Le Groupe sera amené à renégocier avec ses banques, au cours du premier semestre 2011, ses lignes de financements court terme. Compte tenu de la nette réduction de l'endettement et des besoins de trésorerie à court terme, le Groupe considère que le renouvellement de ces lignes devrait être accordé par les banques.

Le montant des concours bancaires non utilisés au 30.09.2010 est de 29 368 K€, il était de 25 859 K€ au 30.09.2009.

12.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie nette	2010	2009
Disponibilités et équivalents	9 874	10 309
- dont disponibilités	9 874	10 309
- dont placements à court terme		
Comptes courants et avances de trésorerie		
Soldes créditeurs de banque	(10 505)	(25 438)
TRÉSORERIE NETTE	(631)	(15 129)

12.4. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

12.4.1. Coût de l'endettement financier net

Désignations	2010	2009
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie :	2	15
Intérêts et charges financières assimilées hors escompte	(2 965)	(4 151)
Escompte	(1 520)	(1 532)
Frais financiers de locations financements	(2)	(7)
Coût de l'endettement financier brut :	(4 487)	(5 690)
TOTAL	(4 485)	(5 675)

12.4.2. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont notamment composés d'une perte nette de change de 295 K€ au 30.09.2010 (contre 1 117 K€ au 30.09.2009).

13. Instruments financiers

13.1. Instruments financiers inscrits au bilan

Désignations	2010		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 949	3 949			3 949		
Autres actifs non courants	618	618			618		
Créances clients	62 872	62 872			62 872		
Créances fiscales et sociales	7 556	7 556			7 556		
Autres créances et actifs courants	8 405	8 405			8 405		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 874	9 874	9 874				
ACTIFS FINANCIERS	93 274	93 274	9 874	0	83 400	0	0
Dettes financières à long terme	30 814	30 814				30 814	
Autres passifs non courants	2 249	2 249			754		1 495
Dettes financières - part à court terme	22 800	22 800				22 800	
Dettes fournisseurs	42 547	42 547			42 547		
Dettes fiscales et sociales	19 111	19 111			19 111		
Autres dettes et passifs courants	9 141	9 141			8 326		815
PASSIFS FINANCIERS	126 662	126 662	0	0	70 738	53 614	2 310

Désignations	2009		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 494	3 494			3 494		
Autres actifs non courants	1 226	1 226			1 226		
Créances clients	68 001	68 001			68 001		
Créances fiscales et sociales	6 994	6 994			6 994		
Autres créances et actifs courants	11 855	11 855			11 855		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 309	10 309	10 309				
ACTIFS FINANCIERS	101 879	101 879	10 309	0	91 570	0	0
Dettes financières à long terme	44 067	44 067				44 067	
Autres passifs non courants	1 963	1 963			35		1 928
Dettes financières - part à court terme	37 138	37 138				37 138	
Dettes fournisseurs	35 571	35 571			35 571		
Dettes fiscales et sociales	22 061	22 061			22 061		
Autres dettes et passifs courants	10 243	10 243			9 452		791
PASSIFS FINANCIERS	151 043	151 043	0	0	67 119	81 205	2 719

Les instruments financiers évalués par juste valeur en résultat sont rattachés au niveau 1 (juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques).

Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur selon le niveau 2 (juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés du niveau 1).

13.2. Effet en résultat des instruments financiers

Désignations	2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêt	46					
Total charges d'intérêt	(4 787)			(1 566)	(1 583)	(1 638)
Réévaluation	449	449				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	(305)			(305)		
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS	(4 597)	449	0	(1 871)	(1 583)	(1 638)

Désignations	2009	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêt	15			15		
Total charges d'intérêt	(5 125)			(1 547)	(2 926)	(652)
Réévaluation	(285)	(285)				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	(986)			(986)		
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS	(6 381)	(285)	0	(2 518)	(2 926)	(652)

14. Risques

> Risque de liquidité :

Le Groupe bénéficie de financements à moyen terme (crédit syndiqués et emprunts bilatéraux) qui doivent respecter des ratios de covenants. Le détail de ces covenants est donné en note 12.1.

Par ailleurs, les banques ont confirmé leurs engagements à court terme jusqu'au 30 juin 2011 en ce compris les lignes d'ouverture de crédits documentaires dont le montant a été ajusté aux besoins du Groupe (cf. note 12.2).

Enfin, le Groupe bénéficie de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises du Groupe pour un montant global de 18 000 K€. Au 30.09.2010, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 6 058 K€ contre 5 539 K€ au 30.09.2009.

En application d'IAS 39 et suite à la renégociation des contrats en avril 2009, les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan.

> Risque de marchés :

Les risques de marché sont abordés en notes 14.1, 14.2 et 14.3.

> Risque de crédit :

La diversité des produits, des clients, des pays permet de « lisser » les risques commerciaux ou financiers. Par ailleurs, le Groupe est assuré auprès de la SFAC (clients France) et de la COFACE (clients Export) et applique les recommandations de ces organismes tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 28,5 % du chiffre d'affaires consolidé, sachant que certains d'entre eux ont des structures qui n'entraînent pas un processus de décisions centralisées.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux et de change.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises, qui ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

14.1. Risques de taux d'intérêt

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments

de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

La répartition de l'endettement par catégorie d'instruments est le suivant :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	54 971	11 537	43 008	426
Emprunts et autres dettes à taux fixe	43	21	22	0
Locations financements à taux fixe	76	76	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	26 115	25 504	606	5
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2009	81 205	37 138	43 636	431
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	42 980	12 244	30 588	148
Emprunts et autres dettes à taux fixe	22	22	0	0
Locations financements à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	10 612	10 534	78	0
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2010	53 614	22 800	30 666	148

Ces dettes sont essentiellement en euro.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous.

14.2. Risques de taux de change

Le Groupe se couvre sur le dollar sur la base du volume net estimé entre les achats et les ventes. Compte tenu de la répartition géographique de ses activités et de ses achats, le Groupe est structurellement acheteur de dollars.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur les monnaies : en conséquence il met en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec des professionnels.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2010 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Les couvertures sont conclues en fonction des cours budgétaires avec comme objectif de ne pas se couvrir à des taux moins favorables que les cours ainsi fixés.

Il s'agit généralement de termes fixes et dans certains cas d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe couvre plusieurs campagnes concernant l'exercice en cours et les exercices suivants.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar américain	Autres Devises
Actifs monétaires	80 375	953	2 457	5 226	3 815	7 688
Passifs monétaires	130 686	37	533	4 319	9 645	4 485
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2009	(50 311)	916	1 924	907	(5 830)	3 203
Actifs monétaires	70 450	919	1 160	5 859	5 784	6 916
Passifs monétaires	103 589	59	310	3 774	11 268	4 266
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2010	(33 139)	860	850	2 085	(5 484)	2 650

14.3. Instruments dérivés de taux et de devises

Au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010, les couvertures étaient les suivantes :

2010	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		815	52 700	47 250	5 450	
TOTAL	0	815	52 700	47 250	5 450	0
Risque de taux						
- swaps de taux		1 132	34 405	16 000	18 000	405
- options de taux (caps, floor)		363	26 000	12 000	14 000	
TOTAL	0	1 495	60 405	28 000	32 000	405
2009	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		791	27 500	27 500		
- options de change JPY			0			
- options de change CHF			0			
TOTAL	0	791	27 500	27 500	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux		1 621	49 405		49 000	405
- options de taux (caps, floor)		307	39 000		39 000	
TOTAL	0	1 928	88 405	0	88 000	405

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10 % entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 3 881 K€.

Sensibilité au taux d'intérêt : une augmentation des taux de 1 % entraînerait une hausse des frais financiers de 76 K€ pour l'exercice 2009/2010.

15. Autres informations

15.1 Transactions avec les parties liées

15.1.1. Transactions avec les entreprises associées

La seule entreprise associée identifiée est Lafuma Beijing en 2010. Cette société est mise en équivalence dans les comptes consolidés. Les principales transactions enregistrées entre Lafuma Beijing et le Groupe sont :

- la cession par le Groupe de la marque Lafuma à Lafuma Beijing pour la Chine,
- la cession d'une partie du stock géré auparavant par la société LOT.

15.1.2. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Le tableau des parties liées ayant une influence notable sur le Groupe reprend les montants mettant en relation le Groupe et la société Sherpa Finance (Président Philippe Joffard). Ce tableau ne présente pas de montants en 2009 et 2010.

15.1.3. Rémunération des organes de direction

Rémunération du Président

Monsieur Philippe Joffard	Exercice 2009/2010		Exercice 2008/2009	
	Montants dus	Montants bruts versés	Montants dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable	50 000			
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	7 500	7 500		
Avantages en nature	54 929	54 929	53 533	53 533
	412 429	362 429	353 533	353 533

Aucun système de régime de retraite complémentaire n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2010 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 129 K€.

Rémunération du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence. Au titre de l'exercice 2010, le Conseil a perçu des jetons de présence pour un montant de 7,5 K€ par administrateur, soit un total versé sur l'exercice de 60 K€. En 2009, compte tenu de la situation financière du Groupe, le Conseil avait décidé de suspendre ce versement.

Rémunération des cadres dirigeants

En 2009/2010, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de direction (Comité Stratégie Groupe) (11 personnes) s'est élevée à 1 785 K€ (2009 : 1 665 K€ pour 12 personnes).

15.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En euros	Deloitte				Grant Thornton				Autres réseaux			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit												
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	298 210	304 989	83%	41%	68 966	92 714	100%	84%	24 091	52 746	100%	100%
- Diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	2 767	397 799	1%	53%		1 500	0%	1%			0%	0%
SOUS-TOTAL	300 977	702 788	84%	94%	68 966	94 214	100%	85%	24 091	52 746	100%	100%
Autres prestations												
- Juridiques, fiscal, social	58 473	45 497	16%	6%								
- Technologies de l'information												
- Audit interne												
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)						16 590		15%				
SOUS-TOTAL	58 473	45 497	16%	6%	0	16 590	0%	15%	0	0	0%	0%
TOTAL	359 450	748 285	100%	100%	68 966	110 804	100%	100%	24 091	52 746	100%	100%

15.3. Engagements hors-bilan

15.3.1. Cautions données

Sociétés	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30.09.2010 auprès des organismes financiers	Cautionnement engagé au 30.09.2009 auprès des organismes financiers
Le Chameau	1 008 000 €	8 987 €	828 328 €
Millet	1 200 000 €		795 840 €
Lafprom	4 125 000 €	996 016 €	
Eider	50 000 €		
Julien Ragueneau	80 000 000 JPY		
Oxbow	40 000 €		
SCZ	10 000 000 MAD		

15.3.2. Autres engagements donnés

Désignations	2010	2009
Privilège de prêteur de deniers et hypothèque sur immeuble	829 K€	954 K€
Caution loyer immobilier Le Chameau		76 K€
Nantissement de la marque Lafuma (cf. 12.1)	33 342 K€	52 004 K€
Nantissement des titres Millet, Le Chameau et Oxbow (cf. 12.1)	33 342 K€	52 004 K€
Caution pour la fondation Groupe	24 K€	120 K€

15.3.3. Contrats de location

CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2010 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	75	1 021	0	1 096

Au 30 septembre 2009, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	60	17		77

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2010 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	9 082	15 572	3 602	28 256

Au 30 septembre 2009, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	10 302	15 027	2 569	27 897

15.4. Passifs éventuels

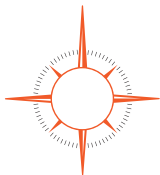
A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passif pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

15.5. Evénements postérieurs à la clôture

A notre connaissance, il n'est pas intervenu depuis le 30 septembre 2010 d'événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes du Groupe.

15.6. Liste des sociétés consolidées

Nom	Siège social	N° SIREN	Pourcentage capital détenu	Date entrée périmètre	Date de clôture des exercices	Méthode consolidation
LAFUMA SA Société mère	6, rue Victor Lafuma BP 60 - 26140 Anneyron	380192807	100,00%		30.09.10	I.G.
CONTEXT	Rue 729 - BP 8 - Ibn Khaldoun 4000 Sousse (Tunisie)		99,80 %	janv-88	30.09.10	I.G.
LAFUMA HONG KONG LTD	1 st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road - 99000 Central Hong Kong		99,00 %	mai-89	30.09.010	I.G.
LAFUMA HUNGARIA KFT	Kemeny Istvan U.1 - 9600 Sarvar (Hongrie)		100,00 %	juil-92	30.09.10	I.G.
LAFROM SAS	6, rue Victor Lafuma - BP 60 - 26140 Anneyron	393708748	100,00 %	janv-94	30.09.10	I.G.
L.W.A.	Avenue Lavoisier 35 - B - 1300 Wavre		66,67 %	sept-90	30.09.10	I.G.
MILLET SAS	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	400313318	100 %	févr-95	30.09.10	I.G.
LE CHAMEAU SAS	Route de Bussy - 18130 Dun sur Auron	345046536	100 %	mai-95	30.09.10	I.G.
STE CAOUTCHOUTIERE DES ZENATAS	N° 86 - Parc industriel « CFCIM » 20160 Bouskoura (Maroc)		98,57 %	mai-95	30.09.10	I.G.
LAFUMA AMERICA INC	8835 W 116 th Cr - Unit F Broomfield Co 80021 (Etats-Unis)		100,00 %	sept-96	30.09.10	I.G.
LAFUMA B.V.	Plesmanstraat 1 - 3833 LA Leusden (Pays-Bas)		100,00 %	sept-96	30.09.10	I.G.
LAFROM HK LTD	1 st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road - Central Hong Kong		98,00 %	déc-99	30.09.10	I.G.
L.M.O. SRL	Vicolo Boccacavalla n°18-31044 Montebelluna-TV (Italie)		100,00 %	juil-00	30.09.10	I.G.
SHERPA LOGISTIQUE SAS	ZI du Cappa - 26140 Saint Rambert d'Albon	439531005	100,00 %	sept-01	30.09.10	I.G.
LALLEMAND SAS	Le Balmay - 01430 Maillat	773201108	100,00 %	oct-01	30.09.10	I.G.
SCI LE CHEVRIL	Le Balmay - 01430 Maillat	316807239	75,55 %	oct-01	31.12.09	I.G.
BIG PACK FAR EAST OUTDOOR PRODUCT	Shuang Qiaoxin Cun Yu Hua Men Wai Nanjing 2100-12 (Chine)		55,00 %	mai-02	31.12.09	I.G.
LAFUMA GROUP GMBH	Fabrikstrasse 35 73266 Bissingen/Teck (Allemagne)		100,00 %	mai-02	30.09.10	I.G.
LAFUMA CHINA TRADING CO LTD	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower 707 Zhangyang Road, Pudong New Area Shanghai - 200120 (Chine)		100,00 %	juil-02	31.12.09	I.G.
LAFUMA MILLET K.K.	Mita Plaza Bldg. 3F - 5-4-3 Mita Minato-ku 108-0073 Tokyo (Japon)		100,00 %	sept-02	30.09.10	I.G.
LAFUMA GROUP SL	Edificio BMC - Ronda Maiols, 1 Sant Quirze des Vallès - 08192 Barcelona (Espagne)		100,00 %	déc-02	30.09.10	I.G.
SCI EVEREST	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	451115380	80,00 %	déc-03	30.09.10	I.G.
OXBOW SAS	20, avenue de Pythagore BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	332349232	100,00 %	juin-05	30.09.10	I.G.
PACCARD DIFFUSION	165, rue du docteur Paccard - 74400 Chamonix	379675044	100,00 %	juin-05	30.09.10	I.G.
OXBOW DISTRIBUTION SAS	20, avenue de Pythagore BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	483450946	100,00 %	juil-05	30.09.10	I.G.
LAFUMA OUTDOOR TRADING	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower 707 Zhangyang Road, Pudong New Area Shanghai - 200120 (Chine)		99,00 %	sept-06	31.12.09	I.G.
LAFUMA TORONTO HOLDING	Offices of Trident Trust Company (B.V.I.) Limited Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town Tortola (Iles vierges britanniques)		100,00 %	déc-06	30.09.10	I.G.
BIG PACK NEW TECHNOLOGY	Nanjing Binjiang Kaifuqu - Feiyang road No 6 Nanjing (Chine)		100,00 %	juin-07	31.12.09	I.G.
OXBOW USA INC	140 Old Laramie Trail, Suite # 3 80026 Lafayette - CO (Etats-Unis)		88,00 %	déc-07	30.09.10	I.G.
EIDER SAS	70 rue Cassiopée - 74650 Chavanod	796480374	100,00 %	juin-08	30.09.10	I.G.
LAFUMA BEIJING COMPANY LTD	Unit 07.19 th floor, East Tower. LG Twin Towers, B-12 of Jianguomenwai Avenue Chaoyang District. Beijing.		49,00 %	août-10	31.12.09	M.E.E.
OBES SAS	5, rue de la Terrasse - 75017 Paris	524584067	100,00 %	juillet-10	30.09.10	I.G.
KANION	ul. Boguminska 12 - 03-619 Warsaw		51,00 %	mars-10	30.09.10	I.G.
LAFROM TUNISIE	Rue 729 - BP 8 - Ibn Khaldoun 4000 Sousse (Tunisie)		99,99%	juillet-10	30.09.10	I.G.



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme au capital de 27 815 688 €
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Comptes Consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LAFUMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.2 aux états financiers qui expose les changements de méthodes comptables résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée - « Présentation des états financiers » et de la norme IAS 27 révisée - « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- les notes 12.1, 12.2 et 14 aux états financiers relatives à la situation financière du Groupe.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, les notes 12.1, 12.2 et 14 aux états financiers décrivent la situation financière du Groupe. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

- Le Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.12 et 8.1 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les critères de perte de valeur appliqués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

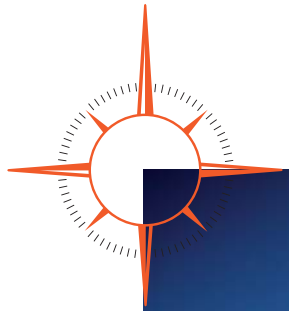
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 12 janvier 2011

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François PONS
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier ROSIER
Associé



Présentation des résultats sociaux de Lafuma S.A.

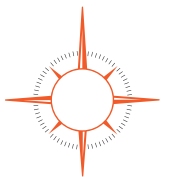






Compte de résultat (montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2010	2009
- Chiffre d'affaires net hors taxes		81 493	87 186
- Production stockée		(1 254)	(2 920)
- Autres produits d'exploitation	2.1	2 232	3 811
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		82 471	88 077
- Achats		(34 698)	(39 175)
- Variation de stocks		(2 457)	(3 319)
- Autres achats et charges externes		(25 014)	(30 541)
TOTAL DES CONSOMMATIONS EXTERNES		(62 169)	(73 035)
- Impôts et taxes		(1 101)	(1 387)
- Charges de personnel	2.2	(15 417)	(16 140)
- Dotation aux amortissements	2.3	(2 552)	(2 784)
- Dotation aux provisions	2.4	(1 036)	(2 827)
- Autres charges d'exploitation		(275)	(302)
TOTAL CHARGES		(20 381)	(23 440)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(79)	(8 398)
RESULTAT FINANCIER	3	(630)	(318)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(709)	(8 716)
- Résultat exceptionnel	4	963	9 917
- Impôt sur les bénéfices	5	(1 701)	(4 651)
RESULTAT NET		1 955	5 852



Bilan (montants exprimés en milliers d'€)

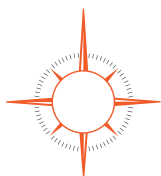
ACTIF	Notes	2010	2009
ACTIF IMMOBILISE			
- Immobilisations incorporelles	6	3 508	3 946
- Immobilisations corporelles	7	7 072	8 126
- Immobilisations financières	8	86 167	124 331
TOTAL		96 747	136 403
ACTIF CIRCULANT			
- Stocks et en cours	9	14 969	18 872
- Clients et comptes rattachés	10	18 429	21 936
- Créances diverses	11	29 922	12 943
- Disponibilités	13	1 450	1 063
TOTAL		64 770	54 814
COMPTE DE REGULARISATION	14	895	2 112
TOTAL ACTIF		162 412	193 329

PASSIF	Notes	2010	2009
CAPITAUX PROPRES			
- Capital	15	27 815	27 815
- Primes		42 813	42 813
- Réserves		8 589	4 848
- Report à nouveau		0	(2 112)
- Résultat de l'exercice		1 955	5 853
- Provisions règlementées	17	707	749
TOTAL CAPITAUX PROPRES	16	81 879	79 966
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	18	1 612	2 635
DETTES			
- Emprunts et dettes financières	19	53 423	83 953
- Fournisseurs et comptes rattachés	20	16 442	18 420
- Dettes fiscales et sociales	21	4 891	5 274
- Autres dettes d'exploitation et diverses	22	4 134	2 999
TOTAL	23	78 890	110 646
COMPTE DE REGULARISATION		31	82
TOTAL PASSIF		162 412	193 329



Tableau des flux de trésorerie (montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2010	2009
Résultat net total		1 955	5 852
Elimination des amortissements et provisions		6 106	1 813
Elimination des plus ou moins values de cession		(1 408)	(9 878)
Marge brute d'autofinancement		6 653	(2 213)
Incidence de la variation du BFR		16 919	3 637
Flux net généré par l'activité		23 572	1 424
Total des investissements hors titres de participation		(1 280)	(2 650)
Total des cessions		885	10 614
Acquisitions de titres de participation et incidence des variations de périmètre		(4 043)	(265)
Flux net de trésorerie provenant des investissements		(4 438)	7 699
Dividendes versés		0	0
Augmentations de capital		0	10 431
Emissions d'emprunt		0	0
Remboursements d'emprunts		(11 167)	(4 363)
Mouvements sur actions propres		(22)	28
Flux net de trésorerie provenant du financement		(11 189)	6 096
Variation de trésorerie		7 533	15 219
Trésorerie d'ouverture	13	33 718	18 499
Trésorerie de clôture	13	41 251	33 718
VARIATION DE TRÉSORERIE		7 533	15 219



Notes annexes aux comptes sociaux



1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-03.
Les montants sont mentionnés en K€.

1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent.
Seules sont exprimées les informations significatives.

1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	Linéaire sur 10 ans
Droit au bail	Non amorti
Fond de commerce	Non amorti
Logiciels informatiques	Linéaire sur 3 ans
Progiciels de gestion	Linéaire sur 10 ans

Remarques :

- Les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice (1 785 K€ au 30.09.2010 contre 2 344 K€ au 30.09.2009).
- La valeur des marques acquises et des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	Linéaire sur 5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire sur 5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire ou dégressif sur 5 ou 8 ans
Matériel de transport	Linéaire sur 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire ou dégressif de 3 à 8 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

1.5. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition, à payer éventuellement les exercices suivants, sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction des capitaux propres, des résultats de la filiale, de sa valeur consolidée et de ses perspectives d'avenir.

Les créances rattachées aux participations relatives à des sociétés étrangères sont évaluées au cours du jour de la date d'arrêt de bilan.

1.6. Stocks et en-cours

Les méthodes de valorisation retenues sont les suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	CMP
En-cours de construction	Coût d'en-cours de production
Produits finis	CMP
Marchandises	CMP

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée en fonction de l'ancienneté des collections pour les matières premières, et en fonction de pertes sur les ventes de hors cours pour les produits finis et marchandises.

L'absence de rotation ou la rotation lente des stocks sont également prises en compte dans l'évaluation de cette provision.

1.7. Créances clients et modalité de provisionnement

Le montant des provisions sur créances évolue selon l'ancienneté de celles-ci et selon la situation du client.

Le montant de la provision est calculé déduction faite de l'indemnité à percevoir de l'assurance crédit.

1.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées dans la ligne "disponibilités". Elles figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

1.9. Instruments financiers

Le recours à des modes de financement diversifiés nécessite de se prémunir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des cours des devises.

A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux sont comptabilisés en résultat financier, les achats et les ventes étant évalués directement au taux de couverture des devises.

1.10. Indemnités de retraite

Les engagements de retraite ont été valorisés sur la base des indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives, applicables dans les sociétés françaises.

La méthode de calcul utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans, compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évalués pour chaque salarié.

Les engagements de retraite ont été calculés avec la table de mortalité INSEE 2008.

1.11. Autres avantages à long terme

- le programme de médaille du travail, prévu par un accord d'entreprise, constitue des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de la société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF) est ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une

contrepartie future pour La société Lafuma, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes annuels.

1.12. Faits significatifs

Création de la société Kanion en Pologne.

La réorganisation de l'activité en Chine : arrêt de l'activité de la joint-venture LOT et lancement d'une nouvelle joint-venture, Lafuma Beijing.

Poursuite du plan de réorganisation destiné au rétablissement de la rentabilité d'exploitation et du besoin en fonds de roulement.

1.13. Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie de la société LAFUMA, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Elle comprend également les avances nettes de trésorerie aux filiales.

2. Résultat d'exploitation

2.1. Autres produits d'exploitation

Désignations	2010	2009
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	9
Reprises provisions d'exploitation	2 165	3 701
Transferts de charges d'exploitation	55	97
Produits divers	12	4
TOTAL	2 232	3 811

2.2. Charges de personnel

Désignations	2010	2009
Salaires et traitements	(10 790)	(11 375)
Charges sociales	(4 627)	(4 765)
TOTAL	(15 417)	(16 140)

Au 30 septembre 2010, le DIF représente 28 572 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 487 heures en 2009/2010 (contre 228 heures en 2008/2009).

2.3. Dotations aux amortissements

Désignations	2010	2009
Immobilisations incorporelles	(623)	(582)
Immobilisations corporelles	(1 929)	(2 202)
TOTAL	(2 552)	(2 784)

2.4. Dotations aux provisions

Désignations	2010	2009
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	(546)	(1 034)
Dotations pour risques et charges	(490)	(1 793)
TOTAL	(1 036)	(2 827)

3. Résultat financier

3.1. Charges financières

Désignations	2010	2009
Dotations financières aux provisions	(7 123)	(2 511)
Intérêts et couverture de taux	(3 418)	(5 561)
Charges assimilées	(618)	(543)
Pertes de change	(919)	(356)
TOTAL	(12 078)	(8 971)

3.2. Produits financiers

Désignations	2010	2009
Produits des titres de participation	9 857	5 213
Intérêts et couvertures de taux	974	1 136
Produits assimilés	20	22
Autres produits financiers	0	11
Reprises de provisions financières	145	1 829
Gains de change	452	442
TOTAL	11 448	8 653

4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

Désignations	2010	2009
Valeur comptable des immobilisations cédées	(224)	(122)
Produit des immobilisations cédées	1 632	10 166
RÉSULTAT SUR CESSIONS D'ACTIFS	1 408	10 044
Coût de restructuration et de réorganisation	0	(144)
Coût des litiges et contentieux	0	0
Dotations nettes amortissements dérogatoires	42	69
Autres pertes ou profits exceptionnels	(487)	(52)
TOTAL	963	9 917

Les différents coûts et autres pertes ou profits exceptionnels tiennent compte des dotations et reprises de provisions enregistrées durant l'exercice.

5. Impôts sur les bénéfices

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à compter du 01.10.2000 comprenant les sociétés Lafuma (mère), Millet, Le Chameau, Lallemand, Sherpa Logistique, Lafprom, Oxbow, Paccard Diffusion, Oxbow Distribution et Eider (filles).

Les filles versent à la mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère. L'impôt comptabilisé du fait de l'intégration fiscale est de -1 255 K€. Il aurait été de 451 K€ en l'absence d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte de décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits ou charges et leur incorporation dans le résultat fiscal.

Il s'agit notamment de :

- l'Organic,
- la provision pour pertes de change,
- les provisions pour risques et charges divers.

Les bases d'impôts s'analysent comme suit :

Désignations	2010	2009
Organic	132	137
Provision pour pertes de change	219	1 325
Provision pour risques et charges divers	1 095	815
TOTAL	1 446	2 277

Evaluation fiscale dérogatoire

Résultat de l'exercice	1 955
Impôt société	(1 701)
Dotations amortissements dérogatoires	184
RESULTAT HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE AVANT IMPÔT SOCIETE	438

Répartition de l'impôt sur le résultat

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(709)	(2 022)	1 313
Résultat exceptionnel	963	(321)	642
RESULTAT COMPTABLE	254	(1 701)	1 955

6. Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Frais d'établiss. recherche et développ.	Concess. brevets, licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2008	0	880	1 433	4 769	7 082
Acquisitions		7		459	466
Cessions					0
Reclassements et fusions				82	82
AU 30 SEPT. 2009	0	887	1 433	5 310	7 630
Acquisitions				296	296
Cessions		(218)	(115)	(1)	(334)
Reclassements et fusions				7	7
AU 30 SEPT. 2010	0	669	1 318	5 612	7 599
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
AU 30 SEPT. 2008	0	493	52	2 556	3 101
Dotations		62		521	583
Reprises				0	0
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2009	0	555	52	3 077	3 684
Dotations		60		562	622
Reprises		(215)			(215)
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2010	0	400	52	3 639	4 091
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2008	0	387	1 381	2 213	3 981
AU 30 SEPT. 2009	0	332	1 381	2 233	3 946
AU 30 SEPT. 2010	0	269	1 266	1 973	3 508

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

7. Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immobilisations en cours + avances	TOTAL
VALEURS BRUTES					
AU 30 SEPT. 2008	10 451	12 141	2 895	120	25 607
Acquisitions	386	924	154	21	1 485
Cessions		(607)	(69)		(676)
Reclassements et fusions			1	(83)	(82)
AU 30 SEPT. 2009	10 837	12 458	2 981	58	26 334
Acquisitions	210	535	183	56	984
Cessions	(241)	(201)	(199)	0	(641)
Reclassements et fusions				(12)	(12)
AU 30 SEPT. 2010	10 806	12 792	2 965	102	26 665
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
AU 30 SEPT. 2008	5 344	9 360	1 939	0	16 643
Dotations	689	1 110	401		2 200
Reprises		(579)	(56)		(635)
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2009	6 033	9 891	2 284	0	18 208
Dotations	669	928	332		1 929
Reprises	(178)	(182)	(184)		(544)
Reclassements et fusions					0
AU 30 SEPT. 2010	6 524	10 637	2 432	0	19 593
VALEURS NETTES					
AU 30 SEPT. 2008	5 107	2 781	956	120	8 964
AU 30 SEPT. 2009	4 804	2 567	697	58	8 126
AU 30 SEPT. 2010	4 282	2 155	533	102	7 072

8. Immobilisations financières

Elles comprennent :

Désignations	2010	2009
Participations	90 118	84 655
Créances rattachées à des participations	27 558	64 337
Autres immobilisations financières	1 336	1 205
- Provision sur participations	(18 829)	(14 209)
- Provision sur créances rattachées à des participations	(14 014)	(11 655)
- Provision sur autres immobilisations financières	(2)	(2)
MONTANT NET	86 167	124 331

Des prêts ou avances en compte courant sont accordés à certaines de nos filiales. En cas de situation nette négative de la filiale, ces prêts ou avances font l'objet d'une provision limitée à la quote-part de situation nette détenue, ce qui représente la perte potentielle pour la société-mère car les actifs de ces sociétés sont généralement limités aux stocks, aux comptes clients (qui font l'objet d'éventuelles dépréciations) et à quelques agencements de faible valeur. Sont notamment concernés Lafuma America, Lafuma Group GmbH, Lafuma BV, LMO, Lafuma China, Lafuma Group SL.

Jusqu'au 30/09/2009, toutes les avances en compte courant accordées à des filiales étaient imputées en créances rattachées à des participations. Au 30/09/2010, celles concernant des filiales ayant une bonne situation financière ont été reclassées en débiteurs Groupe (cf. 11). Le montant de ces avances s'élève à cette date à 24 634 K€.

Acquisitions et créations :

- Lafuma a acquis 49 % des titres de Lafuma Beijing pour un montant de 1 500 K€.
- Lafuma a acquis 51 % des titres de la société Polonaise Kanion pour un montant de 90 K€.
- Lafuma a augmenté le montant de sa participation dans le capital de LTH de 243 K€ à 2 963 K€. Le taux de cette participation atteint 100 %.

8.2. Autres immobilisations financières

Elles comprennent des titres immobilisés (55 K€), des dépôts, des prêts à un organisme gérant l'effort construction.

Ces titres auto détenus et VMP représentent un montant de 111 K€ au 30.09.2010 contre 111 K€ au 30.09.2009.

8.1. Participations

Les principales variations sont :

Désignations	2010	2009
VALEUR BRUTE DES VMP À LA CLOTURE	0	0
- acquisitions de l'exercice	0	0
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	0	0
VALEUR BRUTE DES ACTIONS PROPRES A LA CLOTURE	68	46
- acquisitions de l'exercice	726	448
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	(704)	(640)
NOMBRE D'ACTIONS A LA CLOTURE	6 087	3 962
- nombre d'actions acquises dans l'exercice	61 140	45 448
- nombre d'actions cédées dans l'exercice	(59 015)	(48 558)
Cours moyen des actions propres détenues à la clôture	11,16	11,65
Cours de clôture	11,24	11,17

9. Stocks et en-cours

Désignations	2010	2009
Matières premières	4 043	4 324
- Provision pour dépréciation des matières premières	(468)	(285)
Produits et travaux en cours	2 725	2 008
Produits finis	4 363	6 333
- Provision pour dépréciation des produits finis	(168)	(160)
Marchandises	4 673	6 848
- Provision pour dépréciation des marchandises	(199)	(196)
MONTANT NET	14 969	18 872

10. Créances clients et comptes rattachés

Désignations	2010	2009
Créances clients	19 539	23 169
Factures clients à établir	65	98
- Provision pour créances douteuses	(1 175)	(1 331)
MONTANT NET	18 429	21 936

La société Lafuma bénéficie de lignes d'affacturage pour un montant de 12 000 K€. Au 30.09.2010, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 2 459 K€ pour une utilisation de 2 591 K€ au 30.09.2009.

Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan au 30.09.2010 comme à l'arrêté des comptes 2009.

Le montant des créances clients intègre une créance née dans le cadre d'opérations de "barter" pour un montant net de 455 K€ au 30.09.2010 (contre 687 K€ au 30.09.2009).

Lafuma disposera d'un délai de 2 ans pour recouvrer cette créance par voie de compensation.

11. Autres créances

Désignations	2010	2009
Fournisseurs débiteurs	98	197
Avoirs fournisseurs à recevoir	172	118
Avances au personnel	5	7
Etat	1 424	2 001
Débiteurs groupe	27 608	9 808
Organismes sociaux et divers	615	812
TOTAL	29 922	12 943

Jusqu'au 30.09.2009, toutes les avances en compte courant accordées à des filiales étaient imputées en créances rattachées à des participations (cf. 8). Au 30.09.2010,

celles concernant des filiales ayant une bonne situation financière ont été reclassées en débiteurs Groupe. Le montant de ces avances s'élève à cette date à 24 634 K€.

12. Etat des échéances des créances clients et autres

Désignations	2010	2009
A moins d'un an	47 851	34 052
A plus d'un an	500	827
TOTAL	48 351	34 879

13. Disponibilités

Désignations	2010	2009
V.M.P. et actions propres	0	0
- Provision sur VMP et actions propres	0	0
Disponibilités	1 450	1 063
TOTAL	1 450	1 063
Valeur brute des VMP à la clôture	0	0
- acquisitions de l'exercice	0	0
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	0	0

Désignations	2010	2009
DISPONIBILITES AU BILAN	1 450	1 063
Comptes courants filiales Actif	52 191	63 843
Comptes courants filiales Passif	(7 592)	(16 899)
Concours bancaires (trésorerie passive)	(4 783)	(14 267)
Intérêts courus non échus	(15)	(22)
TRESORERIE DE CLOTURE DU TABLEAU DES FLUX	41 251	33 718

14. Comptes de régularisation actif

Désignations	2010	2009
Charges constatées d'avance	676	787
Ecart de conversion actif	219	1 325
TOTAL	895	2 112

15. Capital

Désignations	2010	2009
Capital social	27 815	27 815
Nombre d'actions ordinaires	3 476 961	3 476 961
Nominal de l'action	8,00 €	8,00 €

Les variations s'analysent de la façon suivante :

Désignations	Nombre d'actions	Capital social	Nominal de l'action
AU 30 SEPT. 2008	2 173 101	17 385	8,00
Paiement du dividende en actions			
Augmentation de capital	1 303 860	10 430	8,00
AU 30 SEPT. 2009	3 476 961	27 815	8,00
Paiement du dividende en actions			
Augmentation de capital			
AU 30 SEPT. 2010	3 476 961	27 815	8,00

16. Variation des capitaux propres

Désignations	2010	2009
CAPITAUX PROPRES EN DEBUT D'EXERCICE	79 966	63 752
Affectation résultat exercice précédent	(5 853)	(4 510)
Report à nouveau	2 113	4 510
Réserve légale	187	
Autres réserves	3 553	
Dividendes distribués		
Augmentation de capital		
Capital social		10 430
Primes		
Résultat de l'exercice	1 955	5 853
Provisions règlementées	(42)	(69)
Dividendes actions propres		
Dividendes prélevés sur les réserves		
Fusion / TUP		
CAPITAUX PROPRES EN FIN D'EXERCICE	81 879	79 966

17. Provisions réglementées

Désignations	2010	2009
Provision pour amortissement dérogatoire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	749	818
Dotations de l'exercice	184	223
Reprises de l'exercice	(226)	(292)
SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	707	749

18. Provisions pour risques et charges

Désignations	2010	2009
Résultat d'exploitation		
Couverture USD	219	1 324
Résultat financier		
Prov. pour risque de change	0	2
Résultat exceptionnel		
Prov. pour départ en retraite et médailles du travail	858	719
Prov. pour charges de réorganisations	246	446
Prov. pour litiges et contentieux	14	8
Prov. pour autres charges	275	136
TOTAL	1 612	2 635

Au 30.09.2010, le montant de la provision pour IFC s'établit à 819 998 euros contre 678 535 euros au 30.09.2009.

Les variations s'analysent de la façon suivante :

	Solde d'ouverture	Changement de méthode	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Solde de clôture
AU 30 SEPT. 2008	2 383	0	2 483	(1 219)	(185)	3 462
Risque d'exploitation						
Couverture USD	1 981		1 324	(1 981)		1 324
Avantages au personnel	938		83	(71)	(231)	719
Résultat financier						
Risque de change	4		2	(4)		2
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	425		385	(355)	(9)	446
Litiges et contentieux	0		8			8
Autres charges	114		22			136
AU 30 SEPT. 2009	3 462	0	1 824	(2 411)	(240)	2 635
Risque d'exploitation						
Couverture USD	1 324		219	(1 324)		219
Avantages au personnel	719		172	(33)		858
Résultat financier						
Risque de change	2		0	(2)		0
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	446		99	(299)		246
Litiges et contentieux	8		14	(8)		14
Autres charges	136		139			275
AU 30 SEPT. 2010	2 635	0	643	(1 666)	0	1 612

Les engagements de retraite sont actualisés et évalués pour des départs volontaires à la retraite à 65 ans.

Indices pris en compte pour le calcul des engagements de retraite	2010	2009
- IBOXX € corporate non financier AA10+	3,55 %	4,50 %
- taux d'augmentation des salaires	2 à 5 %	2 à 5 %

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

19. Dettes financières et avances conditionnées

19.1. Analyse par catégorie de dettes

Désignations	2010	2009
Emprunts bancaires	40 891	52 048
Avances conditionnées	22	28
Comptes courants groupe	7 703	17 572
Autres financements à long et moyen terme	0	6
Financements à court terme	4 783	14 266
Intérêts courus à payer	24	33
TOTAL	53 423	83 953

La quasi-totalité des emprunts et crédits à moyen terme (29 571 K€ dont 24 084 K€ de crédit syndiqué) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice en tant que "garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits. Ceux-ci ont été harmonisés dans l'ensemble des contrats afin de retenir les mêmes définitions et les mêmes ratios. Les ratios retenus sont Dettes financières nettes/Ebitda et Dettes financières nettes/ Capitaux propres.

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes et doivent évoluer de la façon suivante :

Ratio	2010	2011 et suivants
Dettes financières nettes/ Ebitda	<4,5	<3,5
Dettes financières nettes/ Capitaux propres	<1	<1

Au 30.09.2010, les ratios sont les suivants :

- Dettes financières nettes/ Ebitda = 3,79
- Dettes financières nettes/Capitaux propres = 0,41

A titre d'information, la détermination de l'Ebitda tel qu'il est prévu dans le protocole d'accord est la suivante :

Comptes consolidés	2010	2009
Produits des activités ordinaires	245 477	254 835
Achats consommés	(118 684)	(123 296)
Autres achats et charges externes	(56 699)	(64 198)
Charges de personnel	(54 178)	(57 675)
Impôts et taxes	(2 986)	(4 212)
Autres produits et charges d'exploitation	(1 400)	(1 841)
EBITDA	11 530	3 613

Les dettes financières nettes sont composées des éléments suivants :

Comptes consolidés	2010	2009
Dettes financières long terme	30 814	44 067
Dettes financières à court terme	22 800	37 138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(9 874)	(10 309)
DETtes FINANCIÈRES NETTES	43 740	70 896

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, les contrats prévoient que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat syndiqué : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

19.2. Avances conditionnées

Ces avances comprennent des avances remboursables de l'Agence de l'Eau.

19.3. Variations de l'exercice des emprunts et avances conditionnées

Désignations	2009	Nouveaux	Rembours.	2010
Emprunts	52 048		11 157	40 891
Avances conditionnées	28		6	22
TOTAL	52 076	0	11 163	40 913

20. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Désignations	2010	2009
Fournisseurs	14 921	16 203
Effets à payer	0	0
Factures non parvenues	1 521	2 217
TOTAL	16 442	18 420

21. Dettes fiscales et sociales

Désignations	2010	2009
Personnel et comptes rattachés	628	590
Charges de personnel à payer	2 062	1 747
Sécurité sociale et organismes sociaux	740	1 172
Charges sociales à payer	1 115	969
Etat, impôts et taxes	60	399
Taxes diverses à payer	285	397
TOTAL	4 890	5 274

22. Autres dettes d'exploitation et diverses

Désignations	2010	2009
Dettes fournisseurs d'immobilisations	400	317
Clients créditeurs	356	467
Avoirs clients à établir	692	771
Créditeurs Groupe	536	1 059
Créditeurs divers	2 180	459
TOTAL	4 164	3 073

23. Etat des échéances des dettes

Désignations	2010	2009
A moins d'un an	49 347	69 275
A plus d'un an et moins de cinq ans	29 572	41 283
A plus de cinq ans	0	162
TOTAL	78 919	110 720

24. Produits à recevoir et charges à payer

Désignations	2010	2009
PRODUITS A RECEVOIR		
Clients et comptes rattachés	65	99
Autres créances	125	118
CHARGES A PAYER		
Emprunts et dettes financières	9	11
Fournisseurs et comptes rattachés	1 521	2 217
Dettes fiscales et sociales		
- Ind. congés payés, primes, gratifications et intérêts.	2 029	1 748
- Charges soc./ind. CP, primes, gratificat. et organique	1 102	969
- Taxes diverses	285	393
Autres dettes clients	692	771
Autres dettes	12	25
Intérêts bancaires courus	15	22

25. Effectifs et rémunération des dirigeants

25.1. Effectif à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2010	2009
Cadres	95	90
Employés, techniciens et agents de maîtrise	135	129
Ouvriers	77	85
TOTAL	307	304

25.2. Effectif moyen par catégorie de personnel

Désignations	2010	2009
Cadres	91	95
Employés, techniciens et agents de maîtrise	132	147
Ouvriers	78	88
TOTAL	301	331

25.3. Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2009/2010 aux membres des organes de direction et d'administration de la société Lafuma (Comité Stratégie Groupe), à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élève à 1 145 K€ (contre 1 132 K€ en 2008/2009).

26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se répartissent de la manière suivante :

Désignations	2010	2009
Nantissement de la marque Lafuma	33 342	52 004
Nantissement des titres Millet, Le Chameau et Oxbow	33 342	52 004

Au 30.09.2009 ainsi qu'au 30.09.2010, la société s'est portée garante à hauteur de 300 K€ du remboursement par Lafuma Hong Kong du prêt consenti par LTH.

Au 30 septembre 2010, le DIF représente 28 572 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 487 heures en 2009/2010 ; soit un solde d'heures de 28 085 heures au 30 septembre 2010.

27. Risques

27.1. Risques de liquidité

En plus des financements à moyen et long terme, la société Lafuma a négocié des concours bancaires à court terme qui s'élèvent à 16 664 K€.

Les banques ont confirmé leurs engagements bancaires à court terme jusqu'au 30 juin 2011 en ce compris les lignes d'ouverture de crédits documentaires dont le montant a été ajusté aux besoins de la société Lafuma et de ses filiales.

Il est prévu d'ouvrir de nouvelles discussions entre les banques et le Groupe au cours du premier semestre 2011 afin de déterminer ses besoins de financement à court terme en fonction de sa situation financière et de la saisonnalité de son activité et d'ajuster en

conséquence les lignes de financement court terme à ces besoins. Compte tenu de l'amélioration de l'endettement et de la réduction des besoins de trésorerie, le Groupe considère que le renouvellement des lignes de financement court terme devrait être accordé par les banques.

Par ailleurs, la société Lafuma bénéficie de lignes d'affacturage pour un montant global de 12 000 K€. Au 30/09/2010, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 2 459 K€ pour une utilisation de 2 591 K€ au 30/09/2009.

Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan au 30/09/2010 comme au 30/09/2009.

27.2. Risques de taux d'intérêt

Les engagements faisant l'objet d'un risque de taux sont les suivants :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	52 047	10 630	41 283	134
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	31 906	31 906	0	0
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2009	83 953	42 536	41 283	134
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	40 891	11 319	29 572	0
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	12 532	12 532	0	0
TOTAUX AU 30 SEPTEMBRE 2010	53 423	23 851	29 572	0

Ces dettes sont essentiellement en euro.

Les couvertures correspondantes sont décrites dans la note 28.1.

27.3. Risques de taux de change

Le Groupe se couvre principalement sur le dollar à l'import.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur l'évolution des devises.

En conséquence, nous mettons en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec notre conseil.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2010 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Il s'agit généralement d'opérations de change à terme et dans certains cas d'options permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe présente un montant d'achat en dollars supérieur à celui de ses ventes.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre Sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar Américain	Autres Devises
Actifs monétaires	18 514	11		1	462	537
Passifs monétaires	82 392	12			77	15
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2009	(63 878)	(1)	0	1	385	522
Actifs monétaires	14 577	11			838	180
Passifs monétaires	61 215	12	4	9	315	148
EXPOSITION NETTE AU 30.09.2010	(46 638)	(1)	(4)	(9)	523	32

27.4. Instruments dérivés de taux et de devises

Les principaux instruments utilisés par le Groupe sont :

- le SWAP
- le CAP (simple ou tunnel).

Au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010, les couvertures étaient les suivantes :

2010	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		815	52 700	47 250	5 450	
TOTAL	0	815	52 700	47 250	5 450	0
Risque de taux						
- swaps de taux		1 132	34 405	16 000	18 000	405
- options de taux (caps, floor)		363	26 000	12 000	14 000	
TOTAL	0	1 495	60 405	28 000	32 000	405

2009	Valeur au bilan		Notionnel	Echéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		791	27 500	27 500		
TOTAL	0	791	27 500	27 500	0	0
Risque de taux						
- swaps de taux		1 621	49 696		49 000	696
- options de taux (caps, floor)		307	39 000		39 000	
TOTAL	0	1 928	88 696	0	88 000	696

28. Avals et cautions donnés

Désignations	2010	2009
Millet	1 200 K€	796 K€
Le Chameau	1 208 K€	828 K€
Lafprom	4 125 K€	
Eider	50 K€	
Julien Ragueneau	80 000 KJPY	
Oxbow	40 K€	

29. Tableau concernant les entreprises liées

Désignations	2010	2009
Actif immobilisé		
Participations financières	90 118	84 655
Créances rattachées à des participations	52 027	63 844
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	9 384	9 322
Autres créances	1 830	5 615
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	7 592	16 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 404	10 989
Autres dettes	511	388

30. Autres informations

Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

31. Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

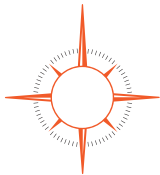
A notre connaissance, il n'est pas intervenu depuis le 30 septembre 2010 d'événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la société.

32. Filiales et participations - valeurs mobilières

Sociétés filiales	Capital		Val. brute titres détenus Val. nette titres détenus en €	Prêts et avances Cautions en €	Chiffre d'affaires Résultat en €	Dividendes versés en €
	Autres capitaux propres en devise locale	% détenus				
CONTEXT (en TND taux moyen : 1 EUR = 1,898317 TND)	10 000 2 772 218	99,80 %	396 368 396 368		3 274 567 598 315	1 057 027
LAFUMA HONG KONG (en HKD taux moyen : 1 EUR = 10,517533 HKD)	10 000 7 452 793	99,00 %	316 571 316 571	2 555 764	7 887 514 (48 382)	
LAFUMA HUNGARIA (en HUF taux moyen : 1 EUR = 275,334167 HUF)	51 350 000 666 720 114	100,00 %	672 869 672 869		2 260 777 122 412	
LAFPROM en EUR	94 240 18 543 376	100,00 %	5 365 685 5 365 685	4 125 000	76 010 097 2 991 076	5 200 000
LWA en EUR	66 931 397 295	66,67 %	269 951 269 951		2 069 886 22 957	
MILLET en EUR	3 234 218 9 094 150	100,00 %	6 880 026 6 880 026	1 200 000	32 921 938 1 282 495	3 500 000
LE CHAMEAU en EUR	3 892 768 1 170 705	100,00 %	8 147 125 8 147 125	6 257 844 1 208 000	23 938 175 (1 323 140)	
LAFUMA AMERICA (en USD taux moyen : 1 EUR = 1,354333 USD)	24 500 (6 268 627)	100,00 %	18 951 0	5 528 489	5 367 704 (639 617)	
LAFUMA BV en EUR	113 445 (3 386 445)	100,00 %	115 000 0	3 590 000	1 718 517 (520 712)	
LMO en EUR	10 000 (150 981)	100,00 %	418 303 0	719 729	2 969 877 (275 981)	
SHERPA LOGISTIQUE en EUR	373 570 (189 924)	100,00 %	980 000 173 590		5 457 429 (398 531)	
LALLEMAND en EUR	925 540 1 815 993	100,00 %	1 059 796 1 059 796		4 296 253 325 417	100 000
LAFUMA GROUP GMBH en EUR	285 000 (5 065 443)	100,00 %	751 002 0	5 414 420	1 946 350 (655 540)	
LAFUMA CHINA (en CNY taux moyen : 1 EUR = 9,216392 CNY)	1 655 420 (9 069 938)	100,00 %	204 625 0	84 414	0 3 130	
LMKK (en JPY taux moyen : 1 EUR = 120,871667 JPY)	10 000 000 215 164 572	100,00 %	1 200 445 1 200 445	4 031 790 80 000 000 JPY	17 145 701 (77 060)	
LAFUMA GROUP SL en EUR	75 000 (1 214 214)	100,00 %	80 000 0	1 818 000	1 780 311 (395 412)	
OXBOW en EUR	918 274 10 726 016	100,00 %	40 520 757 40 520 757	12 640 000 40 000	62 418 122 518 552	
PACCARD DIFFUSION en EUR	150 000 109 291	100,00 %	1 127 849 259 291	129 558	532 254 (4 986)	
LTH (en HKD taux moyen : 1 EUR = 10,517533 HKD)	4 971 993 (59 105)	100,00 %	2 962 813 775 801		0 248	
BIG PACK NEW TECHNOLOGY (en CNY taux moyen : 1 EUR = 9,216392 CNY)	11 250 000 (4 596 802)	100,00 %	1 081 938 728 551		2 472 550 2 049	
LAFUMA BEIJING (en CNY taux moyen : 1 EUR = 9,216392 CNY)	26 678 637 (1 529 404)	49,00 %	1 500 000 1 500 000		0 (86 012)	
KANYON (en PLN taux moyen : 1 EUR = 4,002343 PLN)	697 900 (382 648)	51,00 %	90 103 90 103	207 210	70 997 (95 606)	
EIDER en EUR	5 720 000 (9 571 390)	100,00 %	15 958 193 2 932 383	6 164 085 50 000	18 694 487 (1 776 511)	
TOTAL SOCIETES FILIALES			90 118 369			
TITRES IMMOBILISES			55 623			
ACTIONS PROPRES			67 932			
SICAV et FCP			0			
TOTAL VALEURS MOBILIERES (valeur brute)			90 241 924			

Résultats des 5 derniers exercices (montant en milliers d'euros)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois	30/09/2008 12 mois	30/09/2007 12 mois	30/09/2006 12 mois
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 815	27 815	17 385	16 911	16 581
Nombre d'actions ordinaires	3 476 961	3 476 961	2 173 101	2 113 888	2 072 573
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	81 493	87 186	94 169	97 723	98 134
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements & provisions	8 758	3 520	(307)	(533)	345
Impôts sur les bénéfices	(1 701)	(4 652)	(3 033)	(2 809)	(3 283)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	8 504	2 320	7 236	6 081	3 172
Résultat net	1 955	5 852	(4 510)	(3 805)	456
Montant bénéfices distribués	0	0	0	2 114	2 694
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements & provisions	3,01	2,35	1,25	1,08	1,75
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements & provisions	0,56	1,68	(2,08)	(1,80)	0,22
Dividende attribué					1,30
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	301	306	358	364	358
Masse salariale	10 790	11 374	12 461	11 454	10 586
Sommes versées en avant. Sociaux : Sécurité Soc., oeuvres sociales...	4 627	4 765	5 054	4 949	4 669



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme au capital de 27 815 688 €
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Comptes Annuels Exercice clos le 30 septembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LAFUMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 19.1 et 27.1 de l'annexe relatives à la situation financière de la société.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la première partie du rapport, les notes 19.1 et 27.1 de l'annexe décrivent la situation financière de la société. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.

- Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2010 s'établit à 84 833 K€, sont évalués selon les modalités décrites aux notes de l'annexe 1.5 « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » et 8 « Immobilisations financières ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 12 janvier 2011
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François PONS
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier ROSIER
Associé



Rapport spécial des commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

GRANT THORNTON
Commissaire aux Comptes
42, Avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes
81, Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA
Société Anonyme
ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société LAFUMA Hong Kong

Nature et objet : Votre société se porte garante du remboursement par LAFUMA Hong Kong du prêt consenti par L.T.H.

Modalités : L'engagement est limité à 300 000 € au 30 septembre 2010.

Avec les sociétés LE CHAMEAU, MILLET, LALLEMAND, SHERPA LOGISTIQUE, LAFPROM, PACCARD DIFFUSION, OXBOW, OXBOW DISTRIBUTION et EIDER

Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les entités suivantes du Groupe :

- LAFUMA SA	:	Tête de groupe
- LE CHAMEAU SAS	:	Fille
- MILLET SAS	:	Fille
- LALLEMAND SAS	:	Fille
- SHERPA LOGISTIQUE SAS	:	Fille
- LAFPROM SAS	:	Fille
- PACCARD DIFFUSION SARL	:	Fille
- OXBOW SAS	:	Fille
- OXBOW DISTRIBUTION SAS	:	Fille
- EIDER SAS	:	Fille

Modalités : Cette convention prévoit que les éventuelles économies d'impôts constatées sont conservées par la société-mère. L'intégration fiscale génère un produit d'impôt au 30 septembre 2010 de 1 255 K€.

Avec les sociétés du Groupe

Nature et objet : Votre société se porte caution des sociétés mentionnées dans le tableau ci-après auprès de tout établissement bancaire ou financier.

Modalités :

Sociétés	Cautionnement maximum autorisé par le Conseil d'Administration	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30/09/2010 auprès des organismes financiers
MILLET	1 800 K€	1 200 K€	
LE CHAMEAU	2 760 K€	1 205 K€	8 987 €
LAFPROM	4 125 K€	4 125 K€	
LMKK	80 000 KJPY	80 000 KJPY	
EIDER	2 000 K€	50 K€	

Lyon et Villeurbanne, le 12 janvier 2011
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
François PONS
Associé

DELOITTE & ASSOCIES
Olivier ROSIER
Associé



Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte de Lafuma le 2 février 2011





OXBOW

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion de la Société établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2010, approuve, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés le 30 septembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 47 995 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2010 fait apparaître un bénéfice de 1 954 998 euros, décide d'affecter le résultat comme suit :

- A la réserve légale :	97 750 €
- Au compte « Autres Réserves » :	1 857 248 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions de dividendes par action au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Date de l'exercice clos	Dividende distribué	Abattement fiscal
30.09.2007	1 euro	40 %
30.09.2008	/	
30.09.2009	/	

QUATRIEME RESOLUTION

(Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare les approuver dans les conditions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

(Jetons de présence)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 70 000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société COMIR)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société COMIR vient à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

SEPTIEME RESOLUTION

(Ratification de la nomination d'un administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Philippe AUBERT, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 7 décembre 2010, en remplacement de la société Fortis Private Equity France, démissionnaire.

En conséquence, Monsieur Philippe AUBERT exercera lesdites fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi à acheter ou à faire acheter les actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions prévues ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les achats d'actions pourront être effectués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et en conformité avec l'évolution du droit positif, et notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L.3332-1 et suivants du Code de travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social sous réserve de l'adoption de la 9^{ème} résolution soumise à la présente Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou opérations de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 30 euros par action et le montant maximum des achats de titres réalisés au titre de la présente autorisation ne devra pas excéder 10 430 883 euros.

L'Assemblée Générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution à tout moment à compter de son entrée en vigueur et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements du prix maximum des titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de

l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

La présente autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- Fixe à vingt quatre mois à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

La présente autorisation rend caduque toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, sa compétence pour décider de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à l'alinéa 1 de la 20^{ème} résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droits à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider de procéder, par une offre au public, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, sous réserve de la limite globale prévue à l'alinéa 1 de la 20^{ème} résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créance ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision de l'émission.

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

- décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

- décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres

valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droits à des actions ordinaires de la société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de ses articles L.225-135 et L.225-136 et aux articles L.228-91 et suivants dudit code et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'émission, en France ou à l'étranger, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ;

- décide :

1 que le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, et s'imputera sur le plafond nominal global fixé pour les augmentations de capital sous l'alinéa 1 de la 20^{ème} résolution ;

2 que s'ajoutera le cas échéant à ce plafond, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables ;

3 que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires et pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non et que l'émission d'actions de préférence ou de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue ;

4 que le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 30 millions d'euros ou l'équivalent en toute autre monnaie ou toute unité monétaire se référant à plusieurs devises ;

5 de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;

6 que

(I) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué de la décote maximale de 5 % prévue par la loi et

(II) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société majorée, le cas échéant, de celles susceptibles d'être perçues ultérieurement par la société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces titres ou valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « (I) » ci-dessus ;

7 que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales ou réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les caractéristiques, montants, modalités, prix dans les conditions ci-dessus, pour procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera en France et/ou le cas échéant à l'étranger et/ou sur le marché international aux émissions susvisés - ainsi que le cas échéant pour y surseoir, pour arrêter les dates des émissions, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social sur ses seules décisions et s'il le juge opportun, passer toute convention en vue de la réalisation de l'émission, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée.

TREZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter les émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.

La présente autorisation est valable pour la même durée que celle des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions, soit pour une durée maximum de vingt-six mois à compter de ce jour.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Détermination du prix d'émission des actions dans la limite de 10 % du capital par an, dans le cadre d'une augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1^o deuxième alinéa du Code de commerce, et dans la limite de 10 % du capital social par an (étant précisé que cette limite s'apprécie à quelque moment que ce soit, à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale) autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions déterminées par la loi, à fixer le prix d'émission selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission devra être au moins égal au minimum prévu au 6^{ème} alinéa de la 11^{ème} résolution et au 6) de la 12^{ème} résolution ci-dessus, diminué d'une décote supplémentaire maximum de 10 %.

L'Assemblée Générale prend acte que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de cette autorisation, il établira un rapport complémentaire certifié par les Commissaires aux Comptes décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour, et rend caduque toute autorisation antérieure ayant le même objet.

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;

- décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration et que le montant des augmentations du capital social résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global et selon les conditions prévus à l'alinéa 2 de la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties et que

(I) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, et

(II) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (I) ci-dessus, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L. 225-209 du Code de commerce. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du Code de commerce ou par l'article R.225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;

- constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;

- En conséquence, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment :

> d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;

> de fixer les modalités et conditions des options, et notamment : les conditions de performance y afférentes ;

> la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 5 ans ;

> la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exercable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;

> des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le Conseil d'Administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;

- > le cas échéant, de limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- > d'arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

- décide que le Conseil d'Administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et, le cas échéant, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

- décide que cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, Il dudit Code, dans les conditions définies ci-après ;

- décide que les actions existantes ou à émettre attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration ; étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global et selon les conditions prévues à l'alinéa 2 de la 20^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration (soit à ce jour deux ans) et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration (soit à ce jour deux ans après l'attribution définitive desdites actions), étant entendu que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale et que les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- > déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
- > déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- > fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment les conditions de performance ou la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le Conseil d'Administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cession de leurs fonctions ;
- > prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;

- > constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
- > en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;

- décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupements de titres, de distribution de réserves, de primes d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle). Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

- constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L.225-197-4 dudit Code ;

- décide que cette délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

Cette délégation rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe, sans droit préférentiel)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants, L.225-129 et suivants et L.225-138 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») ;

- décide que le nombre global des actions susceptibles d'être souscrites ou acquises en vertu de la présente délégation ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant des augmentations du capital social résultant des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- décide que nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou acquises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global prévu à l'alinéa 2 de la 20^{ème} résolution ;

- fixe à 18 mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

- décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSAAR et de réserver ce droit à des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères. Le Conseil d'Administration arrêtera la liste des personnes autorisées à souscrire des BSAAR (les « Bénéficiaires ») ainsi que le nombre de BSAAR pouvant être souscrit par chacune d'elles ;

- prend acte du fait que la présente délégation emportera de plein droit renonciation par les actionnaires - au bénéfice des titulaires des BSAAR - à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre par exercice des BSAAR ;

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- (I) fixer l'ensemble des caractéristiques des BSAAR, notamment leur prix de souscription qui sera déterminé, avis pris auprès d'un expert indépendant, en fonction des paramètres influençant sa valeur (à savoir, principalement : prix d'exercice, période d'incapacité, période d'exercice, seuil de déclenchement et période de remboursement, taux d'intérêt, politique de distribution de dividendes, cours et volatilité de l'action de la Société) ainsi que les modalités de l'émission et les termes et conditions du contrat d'émission ;
- (II) fixer le prix de souscription ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire et (ou d'acquérir) une action de la Société à un prix égal au minimum à 120 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de bourse précédant la date à laquelle auront été arrêtés l'ensemble des termes et conditions des BSAAR et les modalités de leur émission ;
- (III) prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés aux BSAAR émis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- (IV) à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
- (V) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de BSAAR ;
- (VI) constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- (VII) modifier s'il estime nécessaire (et sous réserve de l'accord des titulaires de BSAAR) le contrat d'émission des BSAAR, et procéder à une nouvelle expertise indépendante sur les conséquences de cette modification et, notamment, sur le montant de l'avantage en résultant pour les porteurs ;
- (VIII) d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des BSAAR émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIX HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code de travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par l'émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce adhérent au plan d'épargne d'entreprise (ou à tout fonds commun de placement existant ou à créer dont ces salariés seraient souscripteurs des parts) ;
- supprime en faveur de ces bénéficiaires le droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ;
- fixe à 26 mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- limite le montant nominal maximal de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2 000 000 euros, lequel plafond s'imputera sur le plafond nominal global fixé par l'alinéa 2) de la 20^{ème} résolution ;
- décide enfin que la présente délégation rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'utiliser les délégations ci-dessus en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente assemblée générale pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

VINGTIEME RESOLUTION

(Plafond global du montant ou du pourcentage des émissions)

L'Assemblée Générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

1 comme conséquence de l'adoption des 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} résolutions, de fixer à 30 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ;

2 comme conséquence de l'adoption des 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou acquises en vertu des délégations conférées par les résolutions susvisées ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital, étant précisé que ce plafond s'apprécie, à quelque moment que ce soit, à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, et qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant des augmentations du capital social résultant des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société au cours d'une offre publique)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale décide que :

- le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros ou sa contre valeur en devises ou en unités monétaires composites, ces limites étant majorées du montant nominal des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'accès au capital de la Société. Il est précisé que le plafond de 15 millions d'euros visé ci-avant est indépendant du plafond fixé sous l'alinéa 1 de la 20^{ème} résolution ;

Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions susceptibles d'être émis au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice de ces bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

VINGT DEUXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social, en vue de rémunérer des apports de titres)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 alinéa 5 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la société, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur le marché réglementé.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de 26 mois à compter de ce jour, et rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT TROISIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée Générale, statuant en qualité d'Assemblée Générale Extraordinaire mais aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- (I)** délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire, et/ou sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
- (II)** décide que le montant nominal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 5 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, conformément à la loi ;
- (III)** décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :

> d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions ;

- de décider conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;

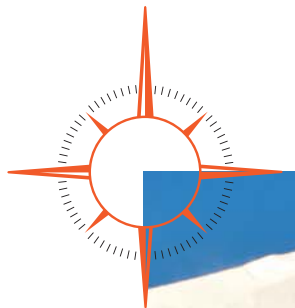
- de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélatrice des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, et rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.



Renseignements de caractère général concernant le Groupe Lafuma





Renseignements de caractère général concernant la société Lafuma S.A.

Dénomination sociale : LAFUMA S.A.

Siège social : Rue Victor Lafuma - B.P. 60 - 26140 Anneyron

Date de création de la Société : 7 décembre 1990

Nationalité : Française

Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions du Code de Commerce

Capital social : 27 815 688 euros composé de 3 476 961 actions de 8 euros de nominal

Durée :

La société a une durée de vie de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 7 décembre 1990, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Registre du Commerce et des Sociétés : RCS Romans B 380 192 807

Code APE : 174C

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société :

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

Objet social (article 2 des statuts) :

LAFUMA S.A. a pour objet en France et dans tous pays :

- la fabrication et le négoce, sous toutes ses formes, de tous articles, en toutes matières, se rapportant au plein air, au sport, aux loisirs, aux voyages, à la santé, au ménage et à l'ameublement ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- l'animation des entreprises auxquelles elle est intéressée notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation, sous toutes formes, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des entreprises ;
- et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions (articles 10 et 25 des statuts) :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1995 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins à compter du 5 mai 1997, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il

bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par le Code de Commerce.

Les dividendes et acomptes mis en paiement se prescrivent au terme de cinq ans au profit de l'Etat.

Paiement des dividendes en actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Franchissement de seuils (article 9 des statuts) :

Outre les seuils légaux prévus par le Code du Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 3 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 3 %, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % du capital social en font la demande consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale.

Rachat par la Société de ses propres actions :

Cf. Résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Assemblées Générales (articles 18 et 19 des statuts) :

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur au dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Répartition des bénéfices (article 24 des statuts) :

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

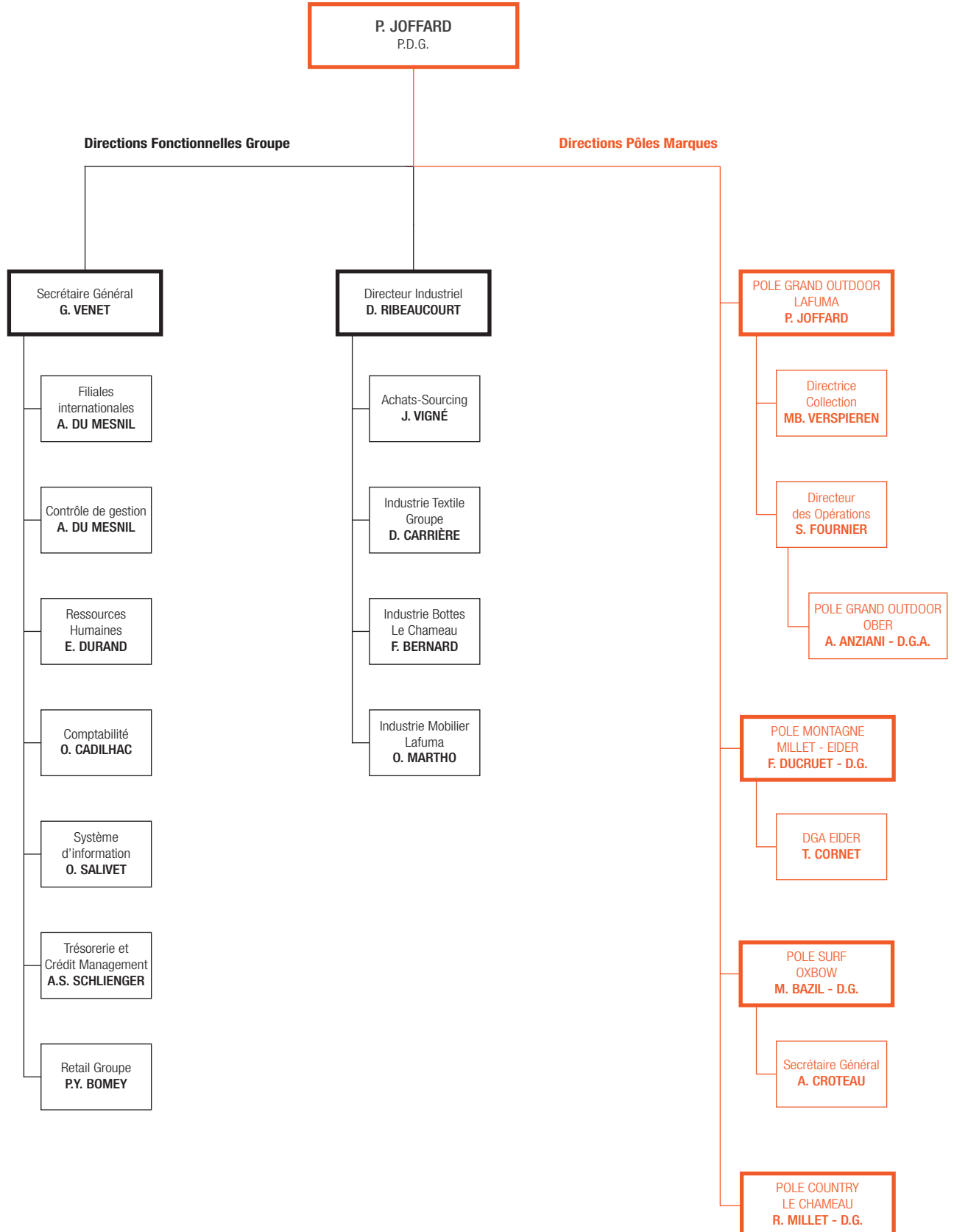
L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

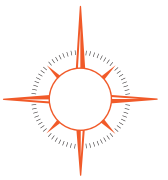
L'Assemblée Générale peut, conformément aux dispositions du Code du Commerce accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Cession des actions : aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.



Organigramme du Groupe

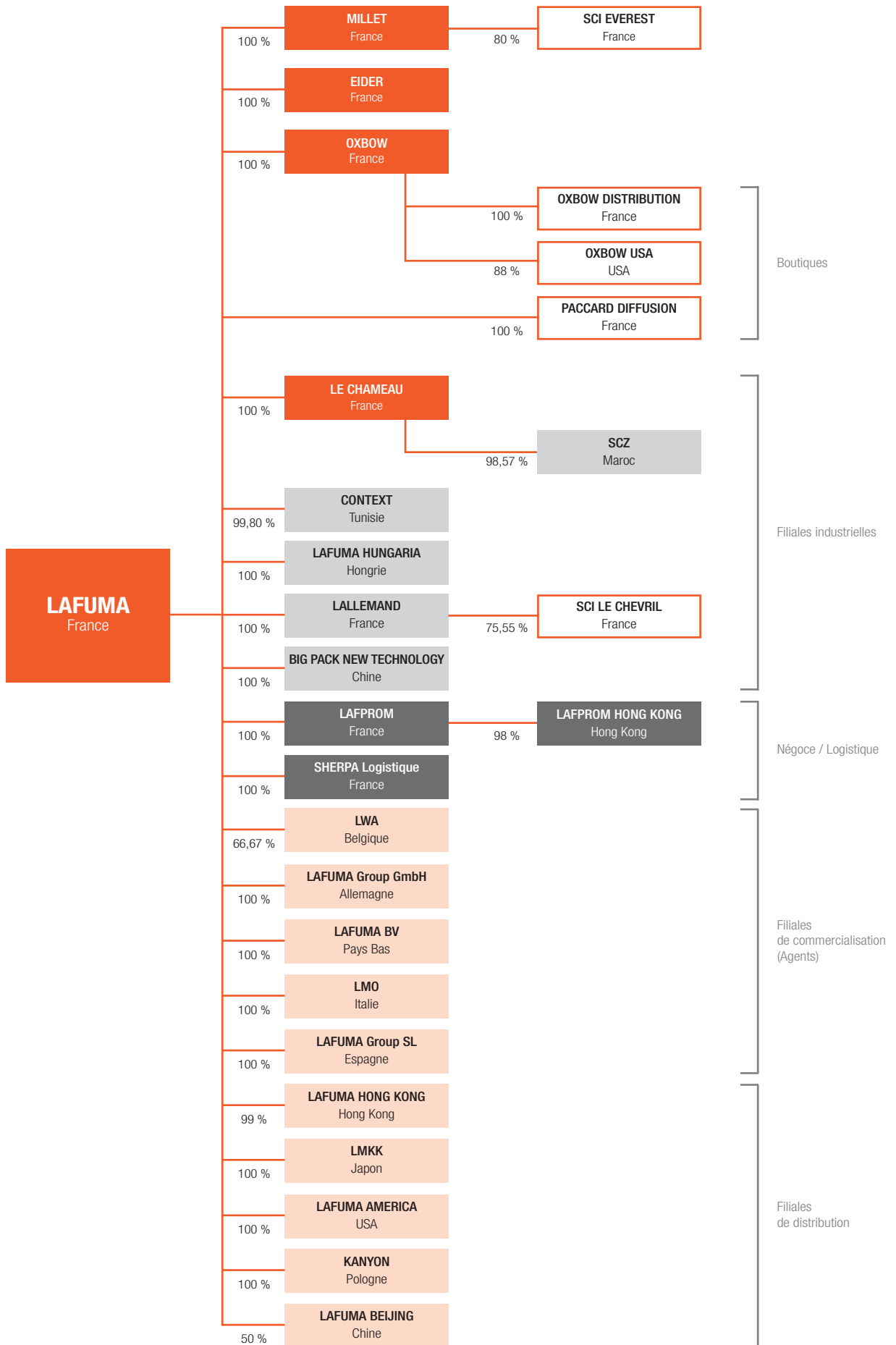




Organigramme juridique

Autres filiales sans activité : Lafuma China, LOT et L.T.H.

La société Lafuma S.A., outre son activité opérationnelle propre industrielle et commerciale, assure la direction générale du Groupe, définit la politique et centralise la gestion et le suivi comptable.





Renseignements concernant l'Administration et la Direction du Groupe

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Siège social : 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Monsieur Olivier ROSIER
Date de nomination : 2009
Fin de mandat : 2015 (AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.14)

GRANT THORNTON

42 avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François PONS
Date de nomination : 2009
Fin de mandat : 2015 (AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.14)

Responsables de l'information

Monsieur Philippe JOFFARD
Monsieur Gilles VENET

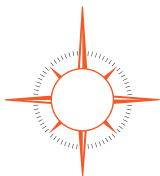
Président du Conseil d'Administration
Secrétaire Général

Coordonnées :

LAFUMA SA
Rue Victor Lafuma
BP 60
26140 ANNEYRON

Tél : 04 75 31 31 31
Fax : 04 75 31 57 26

e-mail : infos-finance@lafuma.fr
site web : www.lafuma.com



Responsabilité du document de référence

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et en comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (figurant dans les pages 15 à 32) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Anneyron, le 25/01/2011

Philippe JOFFARD
Président du Conseil d'Administration

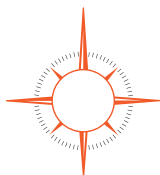


Table de concordance

Sections - rubriques	Pages du Document de référence	Sections - rubriques	Pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES		15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES PERSONNES VISEES AU POINT	
1.1 Nom et fonction des responsables du document	105	15.1 Montant de la rémunération versée et avantage en nature	36
1.2 Attestation des responsables	105	15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	37
2. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LEGAUX	105	16. FONCTIONNEMENTS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES		16.1 Date d'expiration des mandats actuels	34
3.1 Informations financières historiques	6/7	16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction	35/36
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	36
4. FACTEURS DE RISQUES	41 à 43	16.4 Déclaration de conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise	34
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		17. SALARIES	
5.1 Histoire et évolution de la société	14	17.1 Effectifs	21
5.2 Investissements	48	17.2 Stock-options	29
6. APERÇU DES ACTIVITES		17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	22
6.1 Principales activités	10/12	18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
6.2 Principaux marchés	10/12	18.1 Actionnaires détenant plus de 3% du capital social ou des droits de vote	28
6.3 Evènements exceptionnels	18	18.2 Existence de droits de vote différenciés	28
6.4 Dépendance éventuelle	NA	18.3 Contrôle de l'émetteur	28
6.5 Position concurrentielle	13	18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société	30
7. ORGANIGRAMME		19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	68
7.1 Description du groupe et place occupée par l'émetteur	104	20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	104/88	20.1 Informations financières historiques	6/7
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		20.2 Informations financières pro-forma	NA
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	59	20.3 Etat financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	45 à 70 / 73 à 88
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	23	20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	71/90
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT		20.5 Date des informations financières vérifiées	71/90
9.1 Situation financière	47	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
9.2 Résultat d'exploitation	46	20.7 Politiques de distribution des dividendes	25
10. TRESORERIE ET CAPITAUX		20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	41
10.1 Capitaux de l'émetteur	27	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
10.2 Source et montant des Flux de trésorerie	48	21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
10.3 Conditions d'emprunt et la structure financière	64	21.1 Capital social	61
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	NA	21.2 Acte constitutif et statuts	102
10.5 Sources de financement attendues	64	22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	12-59	23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	20	24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	32
13. PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	NA	25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	88
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GENERALE			
14.1 Organes d'administration et de direction	34-37		
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	35		

